

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 09 MARS 2022**

Le mercredi 09 mars 2022, à 19h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le jeudi 03 mars 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 07 mars 2022.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BOUHDIDA	M. BOYAJEAN	M. BUSSY
M. CHEVANDIER	Mme DASPET	Mme De MASSOL
M. DIDIER	Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI
Mme EKON	Mme EL AARAJE	M. EPARA EPARA
Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS	M. GLEIZES
M. GOULIN	Mme GUHL	M. HOCQUARD
M. INDJIC	M. JALLAMION	Mme JARDIN
M. JOSEPH	Mme NAGELS	M. PLIEZ
Mme PRIMET	M. ROGER	M. SAKHO
M. SALACHAS	M. SAMAKE	M. SAUVAGE
Mme SIMONNET	Mme TRACHEZ	

**POUVOIRS**

M. BAUDRIER, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. JALLAMION pour le début de la séance  
M. BOUHDIDA-LASSERRE, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. SAUVAGE pour le début de la séance  
M. CHEVANDIER, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à M. BUSSY  
Mme GOFFAUX-ESPEJO a donné pouvoir à M. SALACHAS  
Mme HERRERO a donné pouvoir à M. GOULIN  
Mme JASSIN a donné pouvoir à M. DIDIER  
Mme MAQUOI a donné pouvoir à M. INDJIC  
Mme RIVIER a donné pouvoir à M. ALIBERT  
M. SOREL a donné pouvoir à Mme SIMONNET  
Mme ZIANE a donné pouvoir à M. BOYAJEAN

**SECRÉTAIRES AUXILIAIRES**

Mme CERQUEIRA - M. PETIT

## Ordre du jour

1. Délibérations.....	5
MA20.2022.048 : Désignation d'un secrétaire de séance.....	5
MA20.2022.049 : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022. ....	5
MA20.2022.050 : Modification du règlement intérieur du Conseil du 20 <sup>ème</sup> arrondissement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. ....	6
MA20.2022.051 : Adoption de la Charte de la démocratie locale du 20 <sup>ème</sup> arrondissement. Mme Annie GAFFORELLI rapporteure. ....	9
2022 DAJ 01 : Subvention (296.750 euros) et avenant n°3 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure. ....	13
2022 DASES 39 : Subventions (222.140 euros), conventions et avenants avec douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure. ....	13
2022 DDCT 05 : Subventions (134.500 euros) à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure. ....	14
2022 DAC 03 : Subventions (387.500 euros), conventions et avenants pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	15
2022 DVD 05 : Plan Vélo 2021- 2026. Convention de financement avec l'État et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) au titre du Fonds Mobilités Actives Aménagements Cyclables. M. Vincent GOULIN rapporteur. ....	16
2022 DLH 77 : Premiers programmes de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur dans des immeubles de logements sociaux. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	17
2022 DU 53 : Appel à projet pour le développement de l'habitat participatif – Cession des emprises 20 rue Gasnier Guy (20 <sup>e</sup> ). Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	20
2022 DFPE 57 : Réalisation d'un équipement de petite enfance dans le secteur Paul Meurice 20 <sup>e</sup> – demande de subvention (1.094.800 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. ....	22
2022 DJS 79 : Subventions (255.000 euros), 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 3 conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. ....	23
2022 DASES 16 : Subventions (154.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	25
2022 DAC 362 : Subventions (47.400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. M. Pascal JOSEPH rapporteur. ....	26
2022 DDCT 17 : Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444.829 euros à 69 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. ....	27
2022 DJS 02 : Subventions (168.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	27

2022 DAE 61 : RIVP - Réaménagement de cinq emprunts bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50% pour le montant global refinancé de 42.982.242,23 euros. Mme Carine EKON rapporteure. ....	27
2022 DLH 70 : Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'IMMOBILIERE 3F. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. ....	27
2022 DFPE 41 : Subventions (190.000 euros) - avec conventions et avenant - à 3 associations pour leurs actions visant à aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. ....	27
2022 DASCO 04 : Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183.136 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure. ....	27
2022 DASES 09 : Subventions (322.500 euros), conventions et avenant avec 7 associations pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion. M. Antoine ALIBERT rapporteur. ....	27
2. Vœux .....	27
<input type="checkbox"/> V20-2022-070 : Vœu au Maire du 20 <sup>e</sup> déposé par Florence de Massol, élue du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la démocratie locale et participative dans le 20 <sup>e</sup> . ....	27
<input type="checkbox"/> V20-2022-071 : Vœu relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation de son agression par le régime Russe.....	31
<input type="checkbox"/> V20-2022-072 : Vœu de soutien à l'Ukraine, de condamnation de la Russie et en faveur de la paix, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. ....	34
<input type="checkbox"/> V20-2022-073 : Vœu au Maire du 20 <sup>ème</sup> et à la Maire de Paris relatif aux enfants français de djihadistes tués en Syrie, déposé par le Groupe Écologiste du 20 <sup>ème</sup> . ....	37
<input type="checkbox"/> V20-2022-074 : Vœu présenté par Raphaëlle Primet et les élu.e.s du groupe communiste et citoyen, par Marthe Nagels et les élu.e.s du groupe Génération.s, et par Lila Djelalli, Antoine Alibert et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris relatif au devenir de la Flèche d'Or. ....	39
<input type="checkbox"/> V20-2022-075 : Vœu relatif à la politique d'apartheid menée par l'État d'Israël à l'encontre de la population palestinienne, déposé par Raphaëlle Primet et les élu.es du Groupe communiste et citoyen. ....	40
<input type="checkbox"/> V20-2022-076 : Vœu pour la dénomination d'une école « Anne Sylvestre » dans le 20 <sup>ème</sup> arrondissement. ....	43
<input type="checkbox"/> V20-2022-077 : Vœu des élu-e-s du groupe Paris en Commun et du groupe Communiste et citoyen relatif à la municipalisation de l'allée Alquier Debrousse. ....	46
<input type="checkbox"/> V20-2022-078 : Vœu en faveur d'un programme d'investissement de mandature, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. ....	47
<input type="checkbox"/> V20-2022-079 : Vœu relatif aux délais d'attente bien trop longs pour la réalisation de carte d'identité et passeport en mairie, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. ....	50
<input type="checkbox"/> Vœu relatif à l'entretien des trottoirs du marché Belgrand, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. ....	52

## Déroulement de la séance

### M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, les Conseillères et les Conseillers d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, membres du public qui est avec nous ce soir, en ligne ou dans la salle, bienvenue pour ce Conseil du 9 mars 2022 à 19h qui nous réunit aujourd'hui sur une convocation qui a été adressée individuellement à chaque Conseillère et à chaque Conseiller par moi-même le 3 mars 2022, conformément aux articles L2121-9, 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. D'emblée, je souhaitais vous partager ma satisfaction. Je me réjouis d'abord de vous retrouver pour ce premier Conseil qui nous réunit de nouveau physiquement après la vague épidémique de la fin d'année 2021 qui s'est prolongée jusqu'aux premiers mois de 2022, et puis de vous retrouver dans cette salle que nous avons le plaisir d'inaugurer ensemble ce soir, une nouvelle salle de Conseil qui privilégie des réunions en format d'assemblée autour d'une table réalisée, Thérèse l'a dit avant moi, sur mesure par le service événementiel et technique de la Ville de Paris avec, comme vous le voyez, une connectique et une acoustique bien plus favorables que celles de la salle des fêtes. Ce n'était pas dur, me diront certains. Mais quand même ! Je précise d'emblée que ce projet qui est un projet dont la réflexion avait démarré en 2018, qui est un projet qui aboutit aujourd'hui. Évidemment, cette salle n'est pas destinée au seul Conseil d'arrondissement. Ça serait un peu dommage. Mais il permettra aussi à des assemblées, à des réunions de structures, d'institutions, d'associations de l'arrondissement de se tenir quand ils en feront la demande et en fonction de la disponibilité. C'est évidemment une salle qui doit être ouverte et disponible au maximum. Thérèse VU XUAN a fait un certain nombre de remerciements. Donc je ne vais pas y revenir, si ce n'est, je crois, nous avons avec nous l'architecte et les équipes techniques. Effectivement, je tiens à nouveau à les saluer pour la qualité de leur travail qui, je dois le dire, a été réalisé parfois dans des conditions un peu épiques. Alors ravi de vous accueillir. Puis vous le savez tous et toutes, vous contribuez, nous contribuons à la vie démocratique de notre arrondissement et à la participation citoyenne que nous avons souhaitées le plus large possible. C'est d'ailleurs le sens de la charte de la démocratie locale que nous allons présenter et voter ce soir. Je crois que sur le fond, que nous soyons d'accord ou pas, votre avis compte et je l'entends. C'est ce que je tiens à rappeler avant l'ouverture de chaque Conseil.

L'essentiel de mon propos liminaire ce soir portera sur la guerre déclenchée par Vladimir POUTINE contre l'Ukraine le 24 février dernier et qui plonge le peuple ukrainien dans un cauchemar. C'est-à-dire elle oppose la démocratie, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, d'un côté, et la brutalité d'une guerre d'invasion menée par un dictateur en violation de toutes les règles du droit international de l'autre. Elle menace la sécurité de l'Europe et du monde. Nous avons ce soir, je pense, une pensée collective pour toutes les victimes de ce conflit, elles sont déjà très nombreuses, et puis les populations civiles ukrainiennes qui vivent dans la terreur des bombardements. On peut le dire, dans un monde si interdépendant, cette guerre est un échec pour nous tous. Nous demandons, nous attendons, nous espérons un cessez-le-feu et une désescalade car seule une solution diplomatique et politique peut mettre fin à ce conflit. Pour stopper la guerre, la pression internationale la plus large possible doit s'exprimer. Je veux également saluer ce soir l'esprit de résistance du peuple ukrainien et de son gouvernement. Je veux saluer également la réactivité de l'Union européenne, capable d'organiser des sanctions financières massives contre l'État russe, ses gouvernants, les oligarques en faisant en sorte, nous l'espérons, que les plus fragiles en soient préservés autant que possible. Et j'ajouterai les plus fragiles là-bas mais aussi les plus fragiles chez nous au regard des conséquences qui sont déjà là de cette crise. Notre solidarité n'est pas restrictive. Je rappellerai, par exemple, nos engagements récents pour l'hébergement de réfugiés afghans et notre volonté d'accompagner la sortie de rue de toutes celles et ceux qui y vivent, faute de propositions d'hébergement. Le SAMU social de Paris pointait encore cette semaine l'explosion des femmes avec enfants à la rue sans solution. Donc évidemment, je le redis, notre solidarité, ici, dans le 20<sup>e</sup>, n'est pas restrictive. Plus largement, le rappelle aussi la crise migratoire de 2015 où la Ville de Paris, à travers son centre humanitaire, a agi d'abord seule avant d'entraîner l'État derrière elle. Elle préfigurait ainsi l'organisation qui se met en place aujourd'hui : accueil, technique, santé, hébergement, accompagnement vers une insertion. Mais déjà, vous, Parisiennes et Parisiens, vous étiez au rendez-vous de la solidarité du partage et de l'accueil inconditionnels. Nous appelons donc de nos vœux que les solutions qui sont mises en place pour accueillir et protéger les réfugiés ukrainiennes et ukrainiens soient le catalyseur des solutions que nous sommes en mesure d'offrir à toutes et tous les réfugiés migrants, apatrides ou exilés. Quel que soit le substantif que nous choisissons pour décrire leur

situation, nous leur devons respect de leur personne, respect de leur dignité. La mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement, au sein de la Ville de Paris, prendra donc toute sa part dans ce soutien d'urgence au peuple ukrainien. Je citerai les premières mesures engagées par la Ville : l'ouverture d'un guichet premier accueil, sas vers l'hébergement par France Terre d'asile à la Porte de la chapelle avec un nombre de familles et d'enfants qui sont accueillis déjà chaque jour dans ce centre assez inédit. C'est déjà un hébergement d'environ 200 personnes qui se passe dans le 18<sup>e</sup>, mais également un hébergement géré par Coallia dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Et puis l'ouverture de plusieurs centres d'hébergement en première couronne. Je pense à Pantin, Nanterre et puis évidemment demain un dispositif qui se mettra en route au niveau national ; également la mobilisation d'une école dans le 7<sup>e</sup> arrondissement à proximité de l'ambassade d'Ukraine pour scolariser et permettre du périscolaire aux enfants ; la mobilisation de l'aide sociale enfance pour l'accueil des enfants orphelins et mineurs non accompagnés ; la Croix-Rouge installe un dispositif d'orientation des arrivants dans les gares, gare de l'est, gare du nord, mais aussi demain, gare de Lyon. On constate effectivement un flux abondant de personnes arrivant d'Allemagne. Mais la Croix-Rouge accompagne également gare de Lyon des familles qui, par exemple, souhaiteraient rejoindre l'Espagne ou l'Italie. Il y a également des propositions d'hébergement chez les particuliers qui peuvent être adressées sur paris.fr, un formulaire sera mis en ligne en fin de semaine. Je le dis ici et j'ai eu l'occasion de le dire à mes collègues, pour nous, ces hébergements doivent être coordonnés par des associations pour assurer l'interface entre les accueillants et les accueillis. Je pense que c'est un des prix de la réussite de ces dispositifs. Et puis les bailleurs sociaux mettent des locaux à disposition. Paris Habitat, sur ma proposition, a, par exemple, mis à disposition un ancien Bricorama dans le 18<sup>e</sup> arrondissement qui centralise toutes les collectes de dons en lien avec la fabrique de la solidarité. Du côté du 20<sup>e</sup>, et je voudrais saluer la collecte de dons, l'immense mouvement que nous avons vu tout le week-end : plus de 30 m<sup>3</sup> de collecte de vêtements, nourriture et produits d'hygiène ont été collectés. Je veux d'ailleurs adresser un coup de chapeau aux agents qui se sont fortement mobilisés dans des délais très courts, et puis évidemment aux habitantes et aux habitants pour leurs dons. Dans le même temps et toujours dans le 20<sup>e</sup>, les bailleurs sociaux recensent d'éventuels logements disponibles temporairement, par exemple, des logements si pour quelques semaines ou petits mois, seraient disponibles en attente de travaux. Donc effectivement, il est question, comme on l'avait d'ailleurs fait pour des personnes venant d'Afghanistan, de pouvoir mettre en place un dispositif, là aussi, évidemment géré par une association ou des associations pour pouvoir mettre à disposition ces logements qui évidemment ne doivent pas être des logements qui pénalisent tous ceux qui attendent un logement social. On parle bien de dispositif temporaire. La guerre en Ukraine est la plus grande crise humanitaire sur notre continent depuis de nombreuses années et déjà 1 700 000, on est même à 2 millions de réfugiés. Un exode qui va se poursuivre malheureusement. En attendant, nous sommes assis sur un volcan et avons l'obligation humaniste de tous d'agir chacun, chacune à notre niveau pour qu'un cessez-le-feu rapide permette l'ouverture de pourparlers de paix dans le respect des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous aurons évidemment l'occasion de revenir sur cette actualité dramatique à l'occasion des vœux qui vont être présentés à ce sujet. Pour conclure ce propos liminaire, je vous invite à écouter l'hymne national ukrainien. On peut se lever.

*Hymne ukrainien.*

### **M. PLIEZ**

Je vous remercie. Nous allons pouvoir démarrer ce Conseil. Donc je vais vérifier que le quorum est atteint et vous annoncer les présents, les excusés, les absents et les pouvoirs. Je vais donc procéder à l'appel de vos noms.

*Monsieur le Maire procède à l'appel des présents.*

## **1. Délibérations**

### **MA20.2022.048 : Désignation d'un secrétaire de séance.**

*Après consultation des membres, M. Michel ROGER est désigné secrétaire de séance.*

### **MA20.2022.049 : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022.**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**MA20.2022.050 : Modification du règlement intérieur du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement.  
M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

**M. PLIEZ**

Comme prévu dans les textes, nous allons maintenant examiner les modifications du règlement intérieur du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement. J'ai, pour l'instant, une élue inscrite : Antoinette GUHL. C'est Maxime SAUVAGE qui répondra.

**Mme GUHL**

Monsieur le Maire, chers collègues. Je voulais signaler cette modification du règlement intérieur parce qu'il y a, dans cette modification, un élément qui est extrêmement important et qu'il est important de faire connaître aussi à l'ensemble des habitants, et en particulier des Conseillers de quartier puisqu'en fait, les vœux de Conseils de quartier peuvent être déposés et acceptés dans ce Conseil d'arrondissement. Je tenais à le souligner parce que c'est un élément qui mérite d'être connu. Nous avons vécu plusieurs mandats dans le 20<sup>e</sup> avec des Conseillers de quartier qui demandaient justement à pouvoir intervenir, j'allais dire, directement dans le Conseil, ou en tout cas nous soumettre des vœux. Longtemps, ces vœux sont passés par des groupes politiques qui les présentaient en leur nom. Donc nous avons, là, effectivement, des Conseils de quartier qui peuvent présenter des vœux. Je trouve que c'est important que ce soit dit et que la population le sache et que les Conseillers de quartier eux-mêmes le sachent pour qu'ils puissent nous solliciter. Merci à vous.

**M. PLIEZ**

Merci. Maxime SAUVAGE pour répondre.

**M. SAUVAGE**

Merci, Monsieur le Maire. Vous vous rappelez, lors du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020, nous avons voté le nouveau règlement intérieur pour cette mandature qui entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. On a eu la volonté collective de le réviser dès maintenant pour trois raisons que j'aimerais rappeler en amont. La première raison, c'est pour tenir compte de l'adoption. C'est la prochaine délibération de la charte de la démocratie locale qui a des liens directs avec le règlement intérieur, j'y reviendrai tout à l'heure. Il était important de pouvoir voter ces deux textes ensemble pour que les passerelles de ces deux textes puissent se faire écho et que les deux textes ne se contredisent pas. La deuxième chose, c'était pour revenir sur certaines dispositions qui pouvaient poser problème dans leur mise en œuvre et qu'on a pu constater depuis un an et deux mois. Enfin, la troisième chose, c'était de renforcer la lisibilité et la clarté des débats autant que faire se peut. S'agissant du lien fait avec la charte de la démocratie locale, j'aimerais rappeler trois évolutions que propose cette révision du règlement intérieur. Ma collègue, Antoinette GUHL l'a dit, les Conseils de quartier, pour chaque Conseil d'arrondissement, auront la possibilité de déposer un vœu et de le présenter. Cette possibilité qui existait auparavant par l'intermédiaire d'un élu, avait un délai, c'est-à-dire que les Conseils de quartier devaient déposer ces vœux dans un délai de 8 jours francs avant la tenue de la séance. On a rallongé ce délai de deux jours pour le calquer sur les délais qui s'imposent aux élus. Donc on est passé à 6 jours francs, qui laissera plus de temps aux Conseils de quartier pour déposer leurs vœux. Je crois que c'est une avancée.

La deuxième avancée liée à la charte de la démocratie locale, c'est l'article 28. Les acteurs de la participation nommés dans la charte de la démocratie locale, c'est les 7 Conseils de quartier, mais également le Conseil citoyen et le CICA, recevront systématiquement en amont du Conseil d'arrondissement la convocation et l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement pour pouvoir les transmettre à leurs membres et si possible, leur permettre d'accéder dans la partie publique du Conseil d'arrondissement. Enfin, l'article 29, la possibilité pour le public de participer en amont du Conseil d'arrondissement fait l'objet dorénavant d'un article à part entière et s'inspire en partie de ce qui se fait actuellement dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

S'agissant de la révision de certains points qui soulevaient des difficultés dans la pratique, les évolutions proposées sont les suivantes, je vais en citer deux, les deux principales : d'une part, le temps de parole sur les délibérations sera désormais de 5 minutes pour chaque personne. Aujourd'hui, dans le règlement intérieur actuel, le rapporteur a 5 minutes, les intervenants deux minutes. On a pu constater parfois que ces interventions de deux minutes étaient trop limitées. Notre

règlement intérieur n'avait pas vocation à être plus restrictif sur le temps de parole que ce qui se fait en Conseil de Paris. C'est pour ça qu'on passe toutes les interventions sur les délibérations à 5 minutes.

Enfin, à l'article 23, on rend possible le fait de pouvoir modifier un vœu après dépôt pour motif rédactionnel. On se rend compte qu'il y a une coquille, une faute d'orthographe, un chiffre inexact ou un chiffre qui a pu évoluer depuis le dépôt du vœu. C'est de permettre sans passer par un amendement qui est une procédure longue de pouvoir modifier le vœu après son dépôt. Enfin, concernant la clarté et la lisibilité des débats, je voudrais appeler votre attention sur trois évolutions. D'une part, un nouvel article, c'est l'article 22 qui va permettre de pouvoir regrouper des délibérations ayant un lien direct entre elles dans le cadre de débats organisés. Pour la mise en place de ces débats, tous les Maires seront systématiquement... et c'était vraiment une volonté du Maire, tous les groupes seront systématiquement consultés au moins 48h avant le début du CA pour discuter de la pertinence d'organiser un débat et de regrouper les délibérations. Tous les groupes bénéficieront d'un temps de parole d'au moins 10 minutes qui pourra être réparti selon leur souhait, là, pour donner encore plus de visibilité et mettre en lien des délibérations qui peuvent avoir des thématiques communes. À l'article 23, il y aura la possibilité, on l'avait déjà fait une fois, et c'était une demande d'Antoine ALIBERT, mais on le met maintenant dans le règlement intérieur, la possibilité de demander le rattachement d'un vœu à une délibération, là encore, pour faciliter la lisibilité des débats. Enfin, l'article 26, c'est encadrer le temps de réponse de l'exécutif dans le cadre d'une question orale de trois minutes. On a pu avoir des réponses assez longues. En plus, ces questions orales arrivent à la fin du Conseil d'arrondissement. Donc pour dire que ce temps de parole sera limité à trois minutes. Avec ces propositions d'évolution, je ne vous propose pas une révolution du règlement intérieur, mais des modifications pour apporter souplesse et lisibilité. Merci beaucoup.

#### **M. PLIEZ**

Alors je crois que Danielle SIMONNET qui nous a rejoints avec quelques minutes de retard souhaitait déposer un amendement. Donc je vais revenir un peu en arrière et lui laisser la parole.

#### **Mme SIMONNET**

Est-ce que mon intervention doit aussi porter sur l'ensemble du règlement intérieur ?

#### **M. PLIEZ**

Oui.

#### **Mme SIMONNET**

Je fais les deux à la fois, c'est ça que je veux dire. D'abord, sur le règlement intérieur, oui, effectivement, il n'y a pas de changement, je dirais, révolutionnaire. Il me semble moi en tous les cas que les débats organisés sont toujours problématiques, parce que de fait, on regroupe plusieurs délibérations et on organise le temps de parole en regroupant plusieurs délibérations. Alors nous, comme nous sommes un groupe de deux élus et que le temps par groupe sera mis à 10 minutes, ça ne réduira pas s'il n'y a que deux délibérations. Mais si, par exemple, il y avait plusieurs délibérations, 3, 4, 5 délibérations et qui pouvaient être tout autant d'intérêt nécessitant du temps à la délibération collective, on le voit bien comment ça se passe au Conseil de Paris, ça réduit la possibilité de pouvoir s'exprimer sur chaque sujet. Parfois, ça dénature, y compris le sens d'un vrai débat. Une assemblée doit être délibérante. Donc nous, nous ne sommes pas, pour le groupe France Insoumise, favorables à ces débats organisés qui, bien souvent, de fait tronquent le débat. Je pense aussi que l'articulation avec les citoyens, leur capacité de jouer de la démocratie d'interpellation et de discussion avec les membres de notre Assemblée, elles ne sont pas assez précisées, et en tous les cas, n'ont toujours pas été... ne se sont toujours pas traduites concrètement dans les faits. Je pense qu'il y a plus d'un sujet qui le justifieraient. L'amendement que je vous propose est un amendement, par ailleurs, pour faire en sorte que notre Arrondissement s'engage à rendre public les délibérations, les projets de délibération, donc avant que ces délibérations soient amendées, adoptées, ainsi que les annexes et qu'elles soient rendues publiques sur le site pour que tous les citoyens, en même temps que les élus, puissent en avoir connaissance, parce qu'il me semble que vouloir renforcer la démocratie participative passe aussi par la transparence et la possibilité que les citoyens sachent en amont ce sur quoi nous délibérons. Si la Ville de Paris a progressé en la matière en publiant, quelques jours avant

les séances du Conseil de Paris, les délibérations, elle ne publie toujours pas les pièces jointes, les annexes. Or, par exemple, si on prend la question des projets de réhabilitation thermique, les annexes sont déterminantes, essentielles, parce qu'elles précisent exactement les conséquences pour les locataires de ce qui est acté par le vote de notre Assemblée. Donc je trouve que cette transparence serait une avancée. Il y a une association, Transparencia, qui est une association d'origine belge au départ, qui mène ce combat-là pour que toutes les Assemblées municipales rendent publics les projets de délibération. Je trouve que Paris s'honorerait à être première en la matière. Si notre Arrondissement était premier dans Paris, il s'honorerait aussi. Notre Arrondissement d'ailleurs avait été le premier en 95 à mettre en place les Conseils de quartier. Donc ce ne serait pas la première fois que notre Arrondissement serait à la pointe des évolutions positives en faveur de la démocratie. Donc voilà le sens de l'amendement. Rien ne s'oppose à rendre public des documents même lorsqu'ils sont à l'état de projet. Je pense que nous gagnons toujours à favoriser l'implication des citoyens sur les décisions que nous allons prendre. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Je vais donner la parole à Maxime SAUVAGE pour vous répondre.

**M. SAUVAGE**

Merci, beaucoup, Monsieur le Maire ! Déjà, Mme SIMONNET, rappeler que sur le processus de réforme de ce règlement intérieur, nous avons consulté tous les groupes. Et vous m'aviez dit, lors de cette audition, que vous étiez opposée, par principe, aux débats organisés par crainte d'une restriction du temps de parole alors que vraiment, l'idée, ce n'est absolument pas de faire une restriction du temps de parole, mais c'est vraiment de permettre l'organisation de débats lisibles et clairs pour à la fois les personnes qui nous écoutent ou qui regardent et pour les élus que nous sommes. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas de volonté de réduire le temps de parole parce que je vous rappellerai une chose, aujourd'hui, quand vous intervenez sur une délibération, Mme SIMONNET, vous avez deux minutes. Demain, vous aurez sur une délibération 5 minutes. Comme le temps de parole par groupe sera au minimum, et c'est un plancher, ce n'est pas un plafond de 10 minutes, ça veut dire que ce sera au minimum le temps de parole que vous avez aujourd'hui cumulé sur 5 délibérations. Donc vraiment, croyez-moi, on est vraiment dans un souci de clarté du débat et absolument pas l'idée de finir à minuit et demi plutôt qu'à une heure du matin notre Conseil d'arrondissement. Je peux vous l'assurer. Sur la question, sur votre amendement qui est très intéressant et qui, enfin, il me semble dans le cadre de notre rencontre sur le règlement intérieur que vous n'aviez pas fait remonter cette position parce que j'ai une difficulté, c'est qu'on est en train de faire des vérifications juridiques juste pour voir si c'est légal de pouvoir diffuser des délibérations qui n'ont pas encore été votées, donc qui sont susceptibles de modification. Donc par précaution juridique, je vous invite soit à retirer, Mme SIMONNET, votre amendement, soit au groupe de s'opposer à cet amendement. Après, je pense qu'on peut se dire qu'une fois les délibérations adoptées, on pourrait se fixer cette règle de les rendre publiques sur le site de la Mairie du 20<sup>e</sup>, annexes comprises. Ça constituerait dans tous les cas une avancée par rapport à la situation actuelle existante. Donc par précaution et par manque de temps, puisque j'ai reçu cet amendement à 18h18, je vous invite à le retirer ou sinon à le rejeter. Dans tous les cas, on a un travail à faire pour améliorer la visibilité et la diffusion des délibérations et leurs annexes.

**M. PLIEZ**

Mme SIMONNET.

**Mme SIMONNET**

Alors non, je maintiens mon amendement. Il n'y a absolument aucun problème de légalité. Je pense qu'il faut faire évoluer les choses en ce sens. Je m'abstiendrai sur le règlement intérieur. Le problème n'est pas la volonté exprimée aujourd'hui. Le problème est la mise en application qui peut, à un moment donné, différer de la volonté initiale. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Merci. Écoutez, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais vous inviter à vous prononcer sur ce règlement intérieur, sur l'amendement d'abord, bien sûr. Donc sur l'amendement proposé par Mme SIMONNET.

On va considérer que le vote est clos et que l'amendement est rejeté. On ne rejette pas la question.

**Mme SIMONNET**

J'ai la procuration de M. Laurent SOREL évidemment. Mais vous pourrez, à un autre prochain Conseil, porter cet amendement quand vous aurez fait vos vérifications juridiques. Je n'en doute pas.

**M. PLIEZ**

Alors je vous propose maintenant de voter sur le règlement intérieur tel que proposé. Elle est quand même belle, cette salle !

**M. ALIBERT**

Je m'excuse, Monsieur le Maire. J'ai fermé mon système de vote. Je vote pour avec le pouvoir de Mme RIVIER.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**MA20.2022.051 : Adoption de la Charte de la démocratie locale du 20<sup>ème</sup> arrondissement.  
Mme Annie GAFFORELLI rapporteure.**

**M. PLIEZ**

Nous allons maintenant examiner une délibération très attendue : la Charte de la démocratie locale du 20<sup>e</sup> arrondissement pour laquelle Annie GAFFORELLI sera la rapporteuse. Je vous rappelle quand même que le 20<sup>e</sup> a été le premier arrondissement à avoir mis en place les Conseils de quartier en 1995 et que depuis de nombreuses années, l'Arrondissement est précurseur de la participation citoyenne à l'échelle de la Ville de Paris. Afin de redynamiser les instances existantes et élargir la participation, nous avons lancé, dès le début de notre mandat, les rencontres citoyennes grâce auxquelles nous avons pu recueillir vos avis, vos attentes, vos souhaits et parfois vos regrets sur la façon dont la démocratie locale s'exerçait dans notre arrondissement. À partir de ce travail, nous avons relancé les Conseils de quartier sous une nouvelle forme qui favorise une plus grande diversité des profils, des âges, des parcours et plus ancrés dans leur environnement et ce, malgré les restrictions sanitaires. Si la démocratie représentative donne, par le vote, un mandat aux élus pour porter une politique et des projets, ce système auquel je suis particulièrement attaché, doit s'articuler avec une démocratie participative vivante dans tous les quartiers au plus près des préoccupations quotidienne des habitants. La présente charte s'inscrit donc dans la droite ligne des engagements de notre équipe : faire vivre une démocratie locale active, accueillante, respectueuse des différentes sensibilités des habitants du 20<sup>e</sup>. La mise en place prochaine d'un observatoire de la démocratie locale dans notre arrondissement permettra de suivre la mise en œuvre de cette Charte en toute transparence et de proposer, le cas échéant, des évolutions de ce texte à l'épreuve du terrain. En m'élisant Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, nous élisant au Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, vous nous avez confié un mandat et des responsabilités fortes. Par cette Charte, je vous propose d'assumer, à votre tour, de nouvelles responsabilités et les possibilités, ça revient au débat précédent, de vous impliquer, à l'échelle que vous choisirez, dans la vie de notre arrondissement. Merci. La parole est à Sylvain INDJIC pour commencer les échanges.

**M. INDJIC**

Merci, beaucoup, Monsieur le Maire. Alors j'interviens sur cette délibération, nous, des groupes Génération et GEP. Nous nous félicitons de la présentation de cette Charte aujourd'hui en Conseil d'arrondissement. En effet, même si nous sommes attachés à la démocratie représentative, il n'en demeure pas moins qu'on ne peut pas se passer de la démocratie participative, vous l'avez appelé,

Monsieur le Maire, qui est tout aussi importante pour nous. Importante parce qu'elle crée de la mise en commun du collectif, de l'harmonie. Important parce qu'elle permet la participation des habitantes et habitants aux décisions qui les concernent. C'est d'ailleurs pour ces différentes raisons que les élus du pôle écologiste ont, dès le premier jour de leur mandat, mis l'information et l'implication des habitantes et habitants au cœur de leurs délégations respectives. Je pense, par exemple, à mon collègue Vincent GOULIN qui a multiplié les réunions sur différents aménagements ; à Virginie DASPET qui est à mes côtés, qui tient à ce que l'adoption du futur PLU bioclimatique soit précédée d'ateliers avec les habitantes et habitants. J'ai moi-même effectué plus de 10 concertations sur différents projets, y compris pour des rénovations d'aires de jeux. Je peux personnellement témoigner des bénéfices de ces espaces de discussion et de concertation. Si nous ne l'avions pas fait, le résultat ne serait pas le même et nous en sommes convaincus. Alors cette Charte va donc compléter le travail déjà accompli malgré le contexte sanitaire difficile et va mettre à disposition des outils supplémentaires au service des habitantes et habitants. Et nous nous en réjouissons. À ce propos, nous tenions à remercier Annie GAFFORELLI qui a mené les rencontres citoyennes dès le début de cette mandature. Ces rencontres ont en effet permis, entre autres, l'implication des habitantes et habitants dans l'élaboration de ces nouvelles chartes. Le tout fait dans un contexte sanitaire particulièrement difficile. Donc nous tenions aussi à la remercier d'avoir impliqué tous les élus de la majorité dans cette rédaction. Parce qu'en effet, contrairement aux échéances électorales à venir, les dernières élections municipales ont eu pour objet d'élire un collectif et non une seule femme ou un seul homme. Ce collectif dans lequel nous sommes a pour mission de réaliser un programme tout en favorisant l'implication de chacun et de chacune. C'était notre promesse électorale. Nous y sommes attachés.

Même si cette Charte rénove et instaure des instances de démocratie locale, nous ne pouvons pas nous arrêter là. En effet, les paroles ne suffisent plus. Nous constatons des freins à l'implication effective des habitants au-delà des freins liés à la crise sanitaire. Trouver des modes de garde, quand on a des enfants en bas âge, participer aux réunions en soirée quand on travaille avec des horaires décalés, sous-estimer ses propres compétences, ne pas se sentir légitime à participer à la vie publique. Nous nous engageons, élus du pôle écologiste, à incarner cette démocratie au quotidien. Elle est exigeante. Elle demande du temps, de la patience, de l'écoute, de la pédagogie. Elle nous demande d'accepter la contradiction et l'altérité mais elle seule permet les transformations les plus justes pour le plus grand nombre et à l'intelligence collective d'émerger. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter cette nouvelle Charte.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je donne la parole à Ladjji SAKHO.

#### **M. SAKHO**

Bonsoir, Monsieur le Maire ! Du coup, pour la nouvelle Charte, je tiens à préciser quelques mots que j'ai préparés. Le 20<sup>e</sup> arrondissement compte aujourd'hui 8 résidences sociales dont 7 ex foyers de travailleurs migrants. Aujourd'hui, les délégués et les comités des résidents participent de façon active dans ces Conseils de quartier. Récemment, il y a aussi les mamans du quartier qui sont intéressées par ce comité des résidents qui sont impliqués dans les Conseils de quartier pour travailler sur la médiation des jeunes qui fréquentent les résidences sociales. Il y a plusieurs projets aussi qui sont en cours, les mois à venir. Donc du coup, je vous invite à voter cette Charte. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Je vous remercie. La parole est à Mme SIMONNET.

#### **Mme SIMONNET**

D'abord, je voudrais saluer le travail qui a été effectué pour élaborer cette Charte et qui a été effectué dans des circonstances, oh ! combien difficiles, parce que forcément, contribuer à l'implication des citoyennes et des citoyens en situation de confinement, de semi-confinement, de couvre-feu, a nécessité beaucoup d'inventivité. Vraiment, je tiens à saluer tout le travail qui a été effectué par Mme GAFFORELLI pour arriver à ce travail de Charte des Conseils de quartier. Je dirais, néanmoins, que pour moi l'essentiel n'est pas tant ce qu'on écrit dans une charte que la façon dont on va procéder. Ce qui est important, c'est de se préoccuper et de se dire quels sont les sujets sur lesquels

les habitantes, les habitants veulent pouvoir échanger avec les élus, veulent pouvoir peser sur les décisions ? Moi, je ne cesse de rencontrer des locataires qui sont mécontents des conditions de vie dans leur habitat social, qui sollicitent, par exemple, le service technique de l'habitat et sans avoir connaissance véritablement des suivis des travaux et estiment que leur droit d'usage n'est pas respecté. Donc il va falloir permettre à ces colères de pouvoir trouver un lieu. Aujourd'hui, ça ne s'exprime pas dans les Conseils de quartier. Pourquoi ? Parce que bien souvent, les locataires du logement social ne viennent pas forcément dans les Conseils de quartier. Donc il va falloir à la fois que dans les Conseils de quartier, les habitants puissent réfléchir à comment faire en sorte que toutes et tous se sentent légitimes à y venir. Mais en même temps, on peut aussi se dire qu'on peut inventer des méthodes d'implication citoyenne qui ne passent pas forcément par des cadres, entre guillemets, institutionnels d'ores et déjà établis comme les Conseils de quartier. Moi, j'avais proposé, par exemple, qu'une commission puisse se tenir, ne serait-ce que deux fois par an avec les associations de locataires, avec le service technique de l'habitat et la Mairie du 20<sup>e</sup> et avec aussi des propriétaires privés et les bailleurs sociaux pour qu'il y ait des cadres véritablement où ces questions de l'habitat social puissent être traitées. Peut-être est-ce une bonne idée ? Peut-être est-ce une mauvaise idée ? Mais tant qu'il n'y aura pas d'endroit où cela pourra s'exprimer, on laisse les gens dans une situation où pour eux, les élus sont très loin et ne se préoccupent pas de leur quotidien. Il faut également que tout projet d'urbanisme, tout projet d'urbanisme dans le 20<sup>e</sup>, soit présenté bien en amont et que les informations soient transmises pour qu'il y ait vraiment la possibilité de co-élaboration et de y compris de débat et de désaccord quand il y a désaccord, parce qu'on peut assumer d'avoir des désaccords. Donc ça ne s'écrit pas forcément dans une charte. C'est en termes de pratique et en termes de méthode. Pour autant, parfois, nous avons des projets qui ne doivent pas être limités à un quartier. Nous savons que nous sommes tous très préoccupés dans le 20<sup>e</sup> par le débat autour, par exemple, de l'ouverture du centre d'accueil de jour. Moi, personnellement, je suis favorable à l'ouverture de ce centre d'accueil de jour parce que je pense qu'il faut soutenir toutes les actions qui permettent d'accueillir les personnes sans abri. Pour autant, il eut été positif d'avoir un échange à l'échelle de tout l'arrondissement avec l'ensemble des acteurs de solidarité pour justement emporter l'adhésion de la population dans ces actions de solidarité et de lutte contre la pauvreté. Donc je salue le travail qui a été effectué. Mais je pense que c'est vraiment dans les méthodes de l'ensemble des délégations que doit se penser bien en amont l'information et l'implication des citoyens et des citoyennes aux décisions qui seront ultérieurement prises en leur nom et qu'il faut aussi savoir anticiper des problématiques qui aujourd'hui ne s'expriment dans les instances telles qu'elles ont été conçues. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Maxime SAUVAGE.

#### **M. SAUVAGE**

Merci, Monsieur le Maire. Au nom du groupe Paris en Commun, socialiste et apparentés, nous tenions à remercier Annie GAFFORELLI pour ce long travail débuté dès le début du mandat d'abord par les rencontres citoyennes et puis aujourd'hui, par cette Charte de la démocratie locale qui a fait l'objet d'un vrai travail collectif avec tous les groupes qui constituent le Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> arrondissement. Cette Charte, qui a le mérite de rénover la charte qui existait et qui avait été un peu oubliée, a le mérite de rappeler les acteurs qui font vivre la démocratie locale dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, les supports et les outils aussi qui sont à destination des habitantes et des habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement pour être de vrais acteurs de cette démocratie locale. Et dire aussi que ce n'est pas parce que certains acteurs ne sont pas présents dans cette Charte qu'ils ne sont pas là pour contribuer à encadrer, à accompagner les citoyens à mieux faire entendre leur voix. J'entendais ce que je disais Mme SIMONNET et je rappelle qu'il y a une structure qui s'appelle les amicales de locataires qui fonctionne plutôt bien, qui ont vocation aussi à porter la voix des locataires. Nous n'en parlons dans cette Charte de la démocratie locale mais leur rôle est essentiel pour les habitantes et les habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement. Ce qui est important aussi de dire, et je pense que ma collègue Annie GAFFORELLI le dira, c'est que cette Charte, elle a vocation aussi à évoluer, notamment si on souhaite mettre en place à l'avenir à l'initiative du Maire et de ses adjoints, de nouvelles instances de démocratie participative dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, alors on aura vocation à amender cette Charte. Enfin, rappeler que démocratie locale ne veut pas dire démocratie participative, que la démocratie locale, elle s'appuie sur deux jambes, effectivement, la démocratie participative mais aussi la démocratie représentative que nous faisons vivre au niveau local, nous, élus d'arrondissement. Nous voterons avec conviction cette Charte.

## M. PLIEZ

La parole est donc à Annie GAFFORELLI.

## Mme GAFFORELLI

Merci. Bonsoir à toutes et tous ! Je tenais à saluer et remercier toutes les paroles qui viennent d'être dites par mes collègues, même par Mme SIMONNET. Donc je souhaitais vous présenter ce soir la Charte de la démocratie locale qui se veut en fait être un cadre formel d'énonciation de principe et d'engagement de la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement sur les questions de la participation citoyenne, engagement pris par la Mairie du 20<sup>e</sup> et de ses adjoints et de tous ses élus. Elle fait suite au processus des rencontres citoyennes qui se sont tenues en 2020 et 2021 afin de recueillir la parole des habitants de l'arrondissement, leurs attentes ou leurs frustrations sur les processus de concertation et d'instance représentative de l'arrondissement. Il s'agit de créer toutes les conditions, y compris de favoriser, enfin, d'être volontariste pour favoriser la participation effective de toutes et tous dans ces instances. Nous n'opposons pas, comme l'a dit M.... excusez-moi, M. Maxime SAUVAGE, nous n'opposons la démocratie participative et la démocratie représentative parce qu'elles participent toutes deux à la dynamique de la démocratie locale. Cette Charte ne modifie pas les décisions politiques internes à chaque délégation. Il s'agit de réfléchir à la dynamique globale de participation des citoyens et de favoriser l'expression du plus grand nombre. L'élaboration de cette Charte s'est donc faite de façon participative à la fois avec le collectif ressources composé d'anciens Conseillers de quartier, de représentants d'associations de l'arrondissement, des clubs de prévention, les résidents de foyers étrangers, des travailleurs, des centres sociaux mais aussi les services de la Ville comme la DASES et via une participation libre sur le site idee.paris. Des réunions spécifiques ont été aussi menées dans les quartiers en lien au public des, eh bien, les jeunes et les publics dans les QPV notamment qui sont un petit peu éloignés de toute participation. On a essayé de réfléchir collectivement à une meilleure façon d'atteindre tout le monde et d'intégrer tous ces publics à toutes les instances surtout auprès desquelles ils sont le plus souvent exclus. Nous nous sommes de plus inspirés des autres arrondissements parisiens qui rencontrent tous les mêmes difficultés que nous concernant la pérennité de l'implication des habitants dans les instances de participation ainsi que le même déficit de représentativité afin de ne pas répéter les erreurs déjà commises et de tirer des leçons de plusieurs expérimentations qui se sont tenues ailleurs, notamment sur les Conseils de la jeunesse et les Conseils des aînés. On a eu des retours des professionnels jeunesse qui nous ont expliqué que les jeunes ne croyaient pas vraiment à une instance régulière, ce formalisme pouvait les repousser. Avec mon collègue M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE, nous travaillons collectivement sur des propositions avec monter entre autres des projets au Budget Participatif où nous avons déposé cette année de façon collective à l'échelle de tout l'arrondissement. Articulée autour de 5 articles qu'elle énonce aussi de façon assez précise les moyens que la Mairie peut donner aux habitants du 20<sup>e</sup> de s'exprimer le plus largement possible et de s'impliquer dans les projets mis en place lors de cette mandature. En dehors des instances réglementaires, le CICA, Conseil de quartier, Conseil citoyen et des outils existants à l'échelle de la Ville, le fonds de participation habitant, les sites Internet de la Ville de Paris, comme idee.paris, cette Charte propose plusieurs nouveautés pour notre arrondissement. Donc ça a été rappelé tout à l'heure par Monsieur le Maire. Mais il s'agit tout d'abord de l'observatoire de la démocratie locale. Il est attendu depuis la clôture des rencontres citoyennes. Cette nouvelle instance aura vocation d'être une vigie, une vigie de la bonne tenue de l'application de cette Charte mais aussi sur l'appropriation que les habitants peuvent en avoir. Elle aura de plus pour mission de transmettre des propositions au Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement lorsqu'elle sera sollicitée par une lettre de mission sur un thème particulier. Il sera composé d'anciens membres de sécu, pourquoi pas, mais également de représentants de la jeunesse, des foyers, enfin, pour mieux représenter la diversité de tous nos territoires et populations tout en garantissant un roulement régulier avec une durée de mandat qui sera de deux ans. De même, sur une nouvelle instance, nous avons les kiosques citoyens, engagement pris par nous-mêmes. Ils auront vocation à devenir des réceptacles de la parole des habitants dans plusieurs espaces de l'arrondissement. En conclusion, nous n'avons pas pris d'initiative de créer des instances segmentées autour d'une seule catégorie de population car cela ne permettait pas d'intégrer les personnes les plus éloignées de la démocratie locale. La démocratie locale n'est pas figée, comme on l'a rappelé, mais elle doit s'inscrire dans un processus durable. Nous renforcerons les points positifs et nous corrigerons ceux qui nous donneront moins satisfaction. Nous avons la mandature pour nous améliorer. Nous comptons continuer à nous appuyer

sur l'ensemble des forces vives de l'arrondissement et renforcer la synergie qui s'est créée ces derniers mois. Je vous remercie et je vous invite donc à voter cette Charte.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

#### **M. PLIEZ**

Je voudrais d'abord remercier à la fois Maxime SAUVAGE pour le règlement intérieur et Annie GAFFORELLI pour cette Charte, je crois pour un vrai travail de concertation et d'échange avec les groupes qu'ils ont mené. Donc je les remercie et je vous invite à les applaudir tous les deux.

*Applaudissements*

**2022 DAJ 01 : Subvention (296.750 euros) et avenant n°3 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.**

#### **Mme TRACHEZ**

Merci, Monsieur le Maire. Donc je suis partie d'un tunnel d'intervention parce qu'une fois n'est pas coutume, ce soir, j'ai trois délibérations qui concernent l'accès aux droits. Donc je saisis cette opportunité pour prendre la parole. Sur la DAJ 01, c'est un renouvellement de convention pluriannuelle de subventions pour le Barreau de Paris qui permet à des avocats d'intervenir au sein des Mairies d'arrondissement. C'est le cas dans notre Mairie. Je voulais absolument en parler pour saluer le travail qui est fait par ces avocats puisqu'ils font des permanences gratuites pour tous les habitants. Dans la Mairie du 20<sup>e</sup>, ça se tient les mardis et les mercredis de 16h20 à 19h. C'est sur rendez-vous. C'était important de le signaler. Ça concerne du droit généraliste, du droit du travail, du droit de la famille et du droit du logement. Une petite publicité pour eux et pour leur intervention. L'occasion aussi, une note un peu moins réjouissante, de présenter mes condoléances les plus sincères au Barreau de Paris et à l'ensemble de ses avocats pour la perte du bâtonnier Olivier COUSI qui a eu lieu la semaine dernière et qui plonge tout le monde dans une très grande tristesse puisque c'était un homme qui avait non seulement beaucoup de cœur mais aussi qui a porté le Barreau de Paris avec des actions très intéressantes en termes de défense du secret professionnel. Il s'est battu aussi beaucoup sur la question de la réforme des retraites qui a fait beaucoup bouger les avocats évidemment. Puis pendant le confinement, il a su tenir la barre pour le coup du Barreau dans le bon sens, lui qui était un grand navigateur par ailleurs puisqu'il a permis à des avocats de passer cette période très difficile. Il a également organisé ce qu'on appelait les défenses massives puisque des avocats, plusieurs avocats assistaient des prévenus au moment des comparutions immédiates qui ne sont pas des procédures réputées pour être particulièrement favorables aux droits de la défense. Donc je voulais saluer sa mémoire et puis présenter mes condoléances au Barreau puis ainsi qu'à ses proches.

#### **M. PLIEZ**

Merci, Hélène. Je vous invite donc à vous prononcer sur cette DAJ 01. Au passage, je salue à la fois les avocats et l'ensemble des bénévoles qui agissent dans la Mairie. Ils sont nombreux. Ils sont extrêmement utiles aux habitants. Je crois qu'on peut en profiter pour leur tirer un coup de chapeau.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DASES 39 : Subventions (222.140 euros), conventions et avenants avec douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.**

#### **Mme TRACHEZ**

J'avais prévenu. Oui, assez rapidement. Donc là, il s'agit d'une subvention pour douze associations évidemment réparties sur l'ensemble de Paris, j'en suis navrée auprès de M. DIDIER par avance, les associations pour leur action d'aide à l'accès aux droits. Pour ce qui concerne le 20<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit principalement de Médiateurs et médiatrices du 20<sup>e</sup> qui est une association qui est bien

connue des équipes de développement local et qui a des interventions, des permanences au sein de plusieurs structures de l'arrondissement : le centre social Saint-Blaise, le centre Paris Anim Wangari Muta Maathai et l'Espace solidarité. Il s'agit également de l'association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris qui vise à accueillir les chômeurs et les salariés victimes de l'instabilité de l'emploi, de les conseiller en vue de faire respecter leurs droits et d'organiser toute manifestation et prendre toute initiative pour faire aboutir leurs revendications. Donc je vous encourage à voter cette délibération.

**M. PLIEZ**

Merci. Comme il n'y a pas d'autres prises, d'autres inscrits, je vous invite à voter cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

Une bonne nouvelle pour Hélène TRACHEZ, elle va être rejointe dans le tunnel par Hamidou SAMAKE qui va prendre la parole avant qu'elle puisse rapporter.

**2022 DDCT 05 : Subventions (134.500 euros) à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.**

**M. SAMAKE**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues ! La langue est un vecteur d'intégration primordiale dans une société puisqu'elle constitue une barrière difficilement franchissable. La délibération DDCT 05 qui est soumise aujourd'hui à notre vote porte sur les subventions à 21 associations pour un montant total de 134 500 €. Il s'agit concrètement d'aider plusieurs associations travaillant sur l'apprentissage de la langue française auprès des personnes migrantes. Nous le savons et nous le saluons, les formations linguistiques proposées par ces différentes associations contribuent à l'égalité réelle à l'accès aux droits, à l'emploi primordial pour s'intégrer et aux formations. De façon plus complète, plusieurs projets sont portés par ces 21 associations, à savoir formation linguistique, atelier sociolinguistique, actions linguistiques spécifiques, construction de parcours, qualification des acteurs et développement d'outils au service de l'apprentissage du français, accompagnement de résident de foyer de travailleurs migrants dans l'apprentissage de la langue. Parmi ces différentes associations subventionnées, il y en a une dont la portée est localisée plus particulièrement sur le 20<sup>e</sup>. Il s'agit des Médiateurs et Médiatrices du 20<sup>e</sup>. Cette association, parmi ses missions, accompagne les personnes en situation de précarité en favorisant leur inclusion culturelle et lever les barrières de la langue. Le montant de la subvention est de 2 000 € pour 2022. J'en profite pour féliciter encore cette association pour son activité dans ce secteur particulier, les Portes, et sa contribution au mieux vivre ensemble dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. D'autres associations ne sont pas localisées dans le 20<sup>e</sup> mais participent pour l'ensemble de Paris, à savoir Réseau Alpha, site non marchand permettant d'offrir des informations sur l'apprentissage du français à Paris avec notamment le référencement des structures, le montant de la subvention est de 17 000 € pour 2022. Association Français Langue d'accueil qui travaille sur la promotion de la langue auprès des publics réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes migrantes sur Paris. Donc ce n'est pas uniquement la langue d'ailleurs, prévention, santé aussi. Le montant de la subvention est de 20 500 € pour 2022. Saint-Vincent Alpha XV Paris propose des cours de français pour adulte, pour personnes d'origine étrangère afin d'acquérir les bases et améliorer l'insertion professionnelle. Le montant de la subvention est de 1 500 € pour 2022. Enfin, Atouts cours qui travaille pour améliorer l'intégration des migrants par l'apprentissage de la langue et de la culture française avec ateliers sociolinguistiques, apprentissage socioculturel, communication courante, administration, qui a aussi les permanences d'écrivain public. Le montant de la subvention est de 24 000 €. Chers collègues, je vous invite à encourager ces différentes associations et à voter cette délibération. Merci.

**M. PLIEZ**

Merci. Pour vous répondre, Hélène TRACHEZ.

### **Mme TRACHEZ**

Merci, mon collègue Hamidou SAMAKE qui a fait un compte-rendu exhaustif de cette délibération. Donc pas grand-chose à rajouter, si ce n'est que les acteurs qui sont concernés sur le 20<sup>e</sup>, c'est le réseau des acteurs de la dynamique ASL - je ne crois pas que vous les ayez cités, je ne me souviens pas. Radya qui est présent à Belleville ainsi que le Réseau Alpha qui a été effectivement cité et présent aux Fougères. Je ne peux que me joindre sur cette conclusion qui est qu'effectivement, pas d'intégration, pas d'insertion sans maîtrise correcte de la langue. Donc je vous invite effectivement à voter cette délibération.

### **M. PLIEZ**

Merci. Mme De MASSOL, vous avez la parole.

### **Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. Juste un petit mot, c'est qu'on a cité plein de choses à propos de la langue française. De mon point de vue, il me semble qu'il a manqué le mot citoyenneté. Il ne peut pas y avoir de citoyenneté si effectivement on n'est pas capable et on ne comprend pas et on ne peut pas s'exprimer, on ne peut pas partager avec les autres dans la langue. Donc ce mot de citoyenneté, je pense qu'on pourrait vraiment l'associer au travail que font ces remarquables associations.

### **M. PLIEZ**

Merci pour la bonne forme je vous invite, quand vous souhaitez vous inscrire, à le faire avant le rapporteur. C'est un détail.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DAC 03 : Subventions (387.500 euros), conventions et avenants pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.  
Mme Marthe NAGELS rapporteure.**

### **Mme NAGELS**

Merci, Monsieur le Maire. Cette intervention vise à mettre en valeur cette belle délibération qui me tient particulièrement à cœur. Ici, on vous propose de soutenir des acteurs culturels majeurs qui travaillent sur l'espace public dans notre arrondissement. D'abord, A suivre Prod et son projet Art'R , c'est comme ça qu'on les connaît mieux, qui accompagne la création et la diffusion du travail des compagnies d'art de rue à Paris, notamment de la Ktha, qu'on connaît bien à la fois pour son travail de grande qualité et aussi, parce qu'au-delà de ses propres créations, c'est une compagnie qui soutient d'autres compagnies pour sortir dans la rue, développer de nouvelles esthétiques. Cette délibération, elle nous permet aussi d'organiser le festival Et 20 l'été qui aura lieu cette année encore dans le 20<sup>e</sup> arrondissement avec une riche programmation en juin. Puis enfin, le festival des Nocturbaines aussi soutenu par cette délibération dont l'année dernière on a pu encore admirer l'éclectisme de la programmation et puis le public nombreux puisqu'on a eu 3 000 personnes sur ce festival d'art de rue et ce, malgré les conditions compliquées liées au COVID. Donc ces subventions sont fixes, je crois qu'on peut aussi s'en féliciter dans un contexte budgétaire parfois contraint à la Ville de Paris. Je voulais aussi préciser que la commission culture du 20<sup>e</sup> arrondissement soutient ces projets en plus du soutien de l'Hôtel de ville. Alors la rue est le lieu le plus évident pour partager le beau avec tous. C'est dans cet esprit, j'espère, que nous poursuivrons encore longtemps ce soutien aux arts de la rue, tout comme au street art dans un autre domaine ; encourager le spectacle vivant en dehors des murs des théâtres, dans nos rues, dans nos parcs, dans nos jardins et dans d'autres lieux, parfois un peu plus inattendus de l'arrondissement est pour moi un acte militant. Donc je vous invite à voter cette délibération.

### **M. PLIEZ**

Et on mettra des méduses pour vérifier que le bruit ne soit pas trop excessif. Merci. Je vous invite à voter, à prononcer sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DVD 05 : Plan Vélo 2021- 2026. Convention de financement avec l'État et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) au titre du Fonds Mobilités Actives Aménagements Cyclables. M. Vincent GOULIN rapporteur.**

### **M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Mme TRACHEZ, au risque de vous décevoir, j'ai beaucoup de défauts, c'est vrai, mais pas celui d'être sectaire ni dogmatique. Je sais être pragmatique et défendre les intérêts du 20<sup>e</sup>, en tout cas, c'est ce que j'essaie de faire depuis que j'ai été élu depuis il y a un an et demi. Alors cette délibération concerne le plan vélo. Donc par cohérence, évidemment, moi, je tenais à rappeler certaines choses. Depuis septembre 2020, notre groupe n'a cessé de reprocher à la Mairie du 20<sup>e</sup> ses décisions en matière de coronapiste puisque c'était le terme employé à l'époque, avenue Gambetta, qui ont créé un certain nombre de difficultés pour les habitants du 20<sup>e</sup> où les gens qui transitaient par notre arrondissement, notamment rue de Ménilmontant et puis les nombreux travaux, travaux de construction puis de déconstruction. Je suis revenu sur ce sujet à nombreuses reprises. Je tenais évidemment à le rappeler. Évidemment, on n'est pas opposé aux pistes cyclables et encore moins aux vélos et non plus aux cyclistes. En revanche, ce qu'on demande depuis maintenant un an et demi, que ce soit au sein du Conseil d'arrondissement ou au sein du Conseil de Paris avec le groupe présidé par Rachida DATI, c'est que sur tous les sujets de mobilité, on puisse réfléchir à une échelle qui ne soit pas à l'échelle d'une rue, mais à l'échelle du Grand Paris. On voit bien que les polémiques ou en tout cas les débats qu'il peut y avoir en ce moment sur la zone de, j'ai oublié, pardonnez-moi le... la ZFE, merci beaucoup, contre laquelle le Préfet de police d'ailleurs a dit que ce n'était pas en tout cas un bon moyen et qu'il y était opposé, moi, je crois vraiment que la Ville devrait vraiment s'engager en collaboration avec la métropole à un vrai plan de mobilité dans lequel on pourrait parler de toutes les mobilités pour que justement on puisse avoir une cohérence et éviter les déports de trafic. À partir du moment où on réfléchit à une échelle qui n'est pas la bonne, nous, on est plutôt opposés à ce genre de décision. Donc je le répète, nous ne sommes pas opposés aux pistes cyclables et aux vélos. C'est la raison pour laquelle, sur cette délibération, nous nous abstenons comme nous nous sommes abstenus sur les précédentes délibérations qui concernaient le plan vélo. Je vous remercie.

### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Mme De MASSOL que j'ai vue à temps.

### **Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour rappeler que les pistes cyclables ne doivent pas être installées au... n'assurant pas la sécurité des piétons. On est tous piétons. J'espère qu'on sera de plus en plus nombreux à être cyclistes. Mais on est tous piétons. Il faut vraiment faire attention à ne pas mettre en danger les piétons, en particulier ceux qui descendent des bus et qui doivent traverser une piste cyclable pour se retrouver ensuite à l'abri sur le trottoir. Donc les aménagements, effectivement, se regardent d'une façon globale mais aussi dans le détail de ce que l'espace public propose à ses usagers. Évidemment que plus il y aura de pistes cyclables, plus il y aura de cyclistes, moins il y aura de pollution de l'air. Et je rappelle à M. DIDIER que c'est quand même une question de santé publique fondamentale.

### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est au rapporteur.

### M. GOULIN

Merci, M. DIDIER et Mme De MASSOL pour vos interventions. L'objet de cette délibération ne portait pas spécifiquement sur un plan de circulation ou un big bang de la mobilité tel que vous le souhaitez, mais simplement, effectivement, un financement complémentaire dans le cadre du plan vélo 2 pour notamment financer les nombreuses pistes cyclables qui sont prévues au plan vélo 2 qui a été voté en décembre dernier et qui, dans notre arrondissement, se traduisent par effectivement la création d'un certain nombre de pistes cyclables sachant que notre arrondissement, comme vous le savez, n'avait pas été priorisé jusqu'à maintenant. Nous sommes en train de rattraper le retard, ce dont nous nous réjouissons, d'autant qu'une étude d'un bureau indépendant a fait ressortir que près de 87% des usagers sont satisfaits des installations en matière de vélo et notamment dans notre arrondissement. Effectivement, vous êtes, on va dire cohérent avec vous-même, M. DIDIER puisque vous ne ratez aucune occasion de nous rappeler votre souhait de faire un plan de circulation plus global. Je ne suis pas sûr que je vous suive au niveau de l'échelle à laquelle vous souhaitez ce plan de circulation puisqu'à vous écouter, ça serait au niveau francilien, si j'ai bien compris. Pourquoi pas au niveau national, voir international ? Sachez simplement qu'on fait un plan de circulation au niveau local, notamment au travers de la démarche « Embellir votre quartier » à laquelle je vous invite de participer. On ne vous a pas beaucoup vu effectivement lors des réunions sur les démarches « Embellir votre quartier » au sein desquelles précisément nous sommes en train d'étudier avec les habitants les différents plans de circulation. Donc toutes les options sont sur la table. Suite à la concertation, il y a des décisions qui seront prises, mais toujours en concertation avec les associations de vélos notamment, mais aussi les habitants, les Conseillers de quartier. Donc je vous invite vraiment cordialement à venir participer à ces réunions-là. Enfin, vous parliez de la ZFE, je pense que vous avez confondu avec la ZTL au niveau de Paris centre, l'objet, c'est effectivement de pouvoir réduire la circulation de transit dont souffre encore beaucoup notre arrondissement. Nous espérons que le 20<sup>e</sup> arrondissement, comme les arrondissements périphériques, ne serviront pas ou plus de trafic de transit mais soient réservés essentiellement à un trafic résidentiel pour permettre effectivement à nos habitants de respirer un air plus sain et de pouvoir se déplacer en toute sécurité avec des mobilités dites actives. En tout cas, c'est ce en quoi on s'emploie. Je vous remercie.

### M. PLIEZ

Merci de ces échanges. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DLH 77 : Premiers programmes de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur dans des immeubles de logements sociaux. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

### M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner la DLH 77. On a trois intervenants et une rapporteuse qui est Virginie DASPET. Premier intervenant, M. DIDIER.

### M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Si vous permettez, je dirais à Mme De MASSOL que je n'ai pas de leçon à recevoir en matière d'écologie. Moi, je ne défends pas une majorité qui a rouvert des centrales à charbon en France. Sur cette délibération, évidemment... C'est simplement factuel. Mais je tenais à le préciser puisque j'étais attaqué sur un sujet. Je n'ai pas de leçon à recevoir sur l'écologie. Je crois que tout le monde ici le sait bien. Concernant cette délibération en tout cas...

### M. PLIEZ

On y va sur la délib DLH 77. La parole est à M. DIDIER.

### M. DIDIER

Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Comme mon nom est beaucoup cité, j'en profite pour rappeler certaines choses. Donc cette délibération évidemment sur le fond concret des îlots de fraîcheur,

évidemment, on y est favorable. On a toujours d'ailleurs voté les délibérations qui permettaient la rénovation énergétique de bâtiments dans le cadre du plan climat. Donc là-dessus, il n'y a aucun problème. Ce que je reproche à cette délibération, c'est quand même une... c'est une posture de la part de votre majorité et de la part de la Ville de Paris. On a eu un exemple quand même assez récent il y a quelques mois dans le 20<sup>e</sup>. On était un certain nombre d'élus d'ailleurs. Il n'y avait pas les élus de mon groupe qui étaient opposés à ce projet mais c'était le projet qui était impasse des Chevaliers où il y avait justement un îlot de fraîcheur et qu'on a coupé un arbre pour construire des logements sociaux. Alors ce n'est pas la question que... que ce soit des logements sociaux. Je pense qu'on aurait pu revoir ce projet et ne pas construire en pleine terre et être en cohérence pour le coup avec le futur plan local d'urbanisme. Donc sur le fond, évidemment que nous sommes favorables à la création d'îlots de fraîcheur avec ce qui est proposé dans la délibération, et je pense que le rapporteur le précisera, néanmoins, compte tenu de ces événements qui sont là encore, une fois factuels et très locaux, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

La parole est à Mme GUHL.

#### **Mme GUHL**

Tout d'abord, je voulais remercier Virginie DASPET qui est rapportrice de cette délibération, pour cette délibération qui est une délibération en fait qui dit quoi ? Qui dit que nous avons là le premier programme qui permet de créer des îlots de fraîcheur suite à une délibération qui a été votée l'année dernière et qui visait en fait à fléchir le plan de relance vers la rénovation énergétique des constructions des bailleurs sociaux et qui permet maintenant aujourd'hui de dérouler ce programme-là. Le premier programme est présenté. C'est au 31 rue des Orteaux et ça permet en fait de végétaliser mur et cour, si j'ai bien lu, d'un petit immeuble. Donc bien entendu que c'est très important de le faire, de le faire au cas par cas partout où c'est possible. En fait, la question non seulement des cœurs d'îlot mais aussi des îlots de fraîcheur et de toute forme de végétalisation de nos espaces dans le 20<sup>e</sup> est absolument capitale. Pourquoi je dis que c'est absolument capital ? Parce qu'en fait, nous avons actuellement à la fois ce risque de canicule qui est de plus en plus important lié au réchauffement climatique mais aussi un risque très élevé de perte de biodiversité. Je vous donne quelques chiffres que je crois avoir déjà donné dans ce Conseil, c'est que nous avons perdu, pour le Grand Paris, donc on n'est pas non plus à un niveau très éloigné de celui du 20<sup>e</sup>, 70% de la population de moineaux en moins de 20 ans. Nous avons perdu 40% de la population d'oiseaux en moins de 20 ans. Et nous avons perdu 20% de la population de papillons. Alors croire que nous pourrions continuer comme ça dans une urbanisation croissante sans débitumer, sans revégétaliser, sans créer de nouveaux espaces de pleine terre, eh bien, c'est un leurre. Donc ce programme, aussi petit soit-il, nous donne la voie et nous donne l'espoir que nous réussissons effectivement à transformer tous ces centres urbains que nous avons créés en France et dans le monde, pour pouvoir les revégétaliser et permettre une vie un peu plus naturelle et une vie de la nature et de la biodiversité en ville. Merci.

#### **M. PLIEZ**

Merci. M. CHEVANDIER.

#### **M. CHEVANDIER**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans un contexte plus global qui est celui d'un effort sans précédent de la part de la Ville de Paris et de ses bailleurs sociaux, notamment en faveur de la mise en œuvre du plan climat. Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, c'est 10 000 logements sociaux sur les 30 000 gérés par la Ville de Paris qui font l'objet ou qui vont faire l'objet d'un plan climat qui est déjà voté ou financé. C'est avant tout l'amélioration des conditions de vie et en même temps une limitation des émissions des gaz à effet de serre liés aux logements et à l'utilisation du bâti. C'est dans ce contexte-là évidemment que cette délibération prend place puisqu'elle vient montrer qu'il y a une complémentarité entre ce qui sont des grands projets et notamment autour des plans climat et des réhabilitations plus ponctuelles dans des résidences dans lesquelles on ne fait pas de plan climat. Ce qui est le cas de celle-là. Moi, je me réjouis qu'on propose de la végétalisation, de la végétalisation des toitures et des façades, de la désimperméabilisation des sols. Je rappelle que dans

le foncier géré par les bailleurs sociaux, on a une désartificialisation nette globale. Donc le foncier géré par les bailleurs sociaux a tendance à être plus végétalisé qu'il ne l'était précédemment. Donc M. DIDIER, je ne comprends pas que vous vous absteniez de voter pour une délibération qui, encore une fois, améliore la qualité de vie des habitants de cette résidence, au prétexte qu'il y a un an et demi, il y a eu un vote lié à une délibération qui n'a aucun rapport avec celle-là. Donc je ne comprends pas votre vote. Par ailleurs, Mme GUHL, j'ai peut-être mal compris, et dans ce cas-là, je m'en excuse, mais ce n'est évidemment pas le premier projet de désimperméabilisation, de végétalisation dans le 20<sup>e</sup> dans une résidence du 20<sup>e</sup> arrondissement. C'en est un supplémentaire. Nous nous en félicitons. C'est une très bonne chose. C'est une très bonne délibération. C'est avant tout une amélioration des conditions de vie des gens qui vivent dans cette résidence. Je vous remercie.

**Mme GUHL**

C'est le premier projet de ce programme. C'est ainsi qu'est présentée la délibération. Donc je reprends la parole pour faire cette précision.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est à la rapporteuse. Mme DASPET.

**Mme DASPET**

Merci, Monsieur le Maire. Merci à toutes et tous de cet engouement pour cette délibération qui reste quand même quelque chose d'assez modeste en termes de financement. Il faut l'avouer. Mais comme le disait Mme GUHL, c'est le premier projet d'une série qu'on espère beaucoup plus intense. Ce qui est intéressant quand même, c'est que ça se passe à Saint-Blaise, que Saint-Blaise, ça reste l'un des quartiers les plus denses d'Europe, dans les 4 à 5 quartiers les plus denses d'Europe. Donc ça peut paraître modeste en termes d'envergure puisqu'on est quand même sur une toute petite surface. Mais c'est un peu comme ça qu'on va y arriver. C'est tout le travail qui va être fait avec le PLU bioclimatique. En tous les cas, c'est ce que nous en attendons. Ça permet de mettre en exergue l'importance de retrouver de la pleine terre. On n'est pas sur de la terrasse végétalisée. C'est très bien, la terrasse végétalisée quand ce n'est pas que cosmétique. Puisque ça arrive aussi. On n'est pas sur de la végétalisation sur dalle, ce qui peut aussi être intéressant, mais on est vraiment sur de la pleine terre qu'on va retrouver, qui n'existait pas, ce qui est quand même quelque chose d'assez rare. C'est quelque chose qu'on essaie de demander au maximum sur des nouveaux projets de construction ou de rénovation partielle ou totale de bâtis, qu'ils soient publics ou privés, mais d'aller désartificialiser, c'est terrible ce mot, il faut toujours respirer avant, c'est quand même quelque chose d'assez rare. C'est ça que je voudrais noter. L'autre chose que je voudrais noter, c'est qu'on profite du plan France relance dont on sait quand même qu'une grande partie de ce qui est consacré à la rénovation énergétique des bâtis est surtout puisé dans la décile, donc il y a quand même quelque chose là-dessus qui est un petit peu de l'ordre du mouvement financier, plus, et de l'annonce politique plus que de la réalité des financements nouveaux, et que justement je trouve, pour moi, intellectuellement et politiquement intéressant que la Ville ait fait le choix d'utiliser ces fonds justement pour lancer des opérations qui ne sont pas soutenues déjà dans le cadre d'un plan climat. Voilà. Donc je pense que c'est une façon d'utiliser des réserves financières en plus pour faire en plus et non pas pour faire ce qui était déjà prévu. Ce qui malheureusement a été l'essentiel de l'utilisation de France relance sur ces questions-là. Je regrette, comme Thomas CHEVANDIER, que M. François-Marie DIDIER et son groupe ne votent pas cette délibération. Vraiment, je vous invite à réfléchir. Ce serait bien que vous la votiez parce qu'on peut quand même être unanime sur ces questions-là. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Merci. J'ai une demande d'explication de vote de Mme De MASSOL. Je vous le dis au passage : n'hésitez pas, les uns et les autres, à faire signe à Mme CERQUEIRA quand vous souhaitez prendre la parole parce que je ne vois pas tout le monde à tous instants. Mme De MASSOL.

**Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. Je m'étais inscrite sur le papier à l'entrée. Donc je ne pensais pas avoir besoin de faire signe. Mais la prochaine fois, je viendrai avec un petit drapeau. Comme ça, ce sera

plus facile de me voir. Juste pour vous dire que cette délibération, elle est vraiment super importante même si effectivement elle tient place sur une toute petite parcelle rue des Orteaux. Super importante parce que Paris est quand même la 7<sup>e</sup> ville la plus dense du monde, la ville la plus dense d'Europe et que si on ne prend pas la possibilité... si on ne se donne la possibilité de végétaliser partout où on peut le faire, effectivement, on n'arrivera pas à passer les problèmes de canicule et d'îlots de chaleur. Je ne vais pas en rajouter sur ce qu'a dit Mme GUHL à propos de la biodiversité. Elle a tout à fait raison. Je voudrais juste alerter quand même sur quelque chose, c'est que j'ai vu dans la délibération qu'il était prévu que ce soit les habitants qui entretiennent, et c'est super, la participation des locataires, c'est vraiment une très bonne idée. Encore faut-il la préparer et être sûr qu'ils soient d'accord et que ce travail en commun, ce travail collectif dans cette cour commune leur apporte ce qu'ils veulent y trouver. Est-ce que pouvoir, par exemple, faire un petit potager ou des choses comme ça ? Est-ce que ça ne peut pas aider à ce que cette participation soit vraiment effective parce que ce n'est pas quelque chose qui se décrète à l'avance, là, ici, entre nous avec une délibération. Mais en tout cas, merci beaucoup, Mme DASPET parce que c'est une superbe délibération très intéressante.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Nous allons maintenant examiner la DU 53. J'ai deux demandes de prise de parole : M. DIDIER, Mme De MASSOL et Mme DASPET à nouveau rapporteuse. M. DIDIER.

**2022 DU 53 : Appel à projet pour le développement de l'habitat participatif – Cession des emprises 20 rue Gasnier Guy (20<sup>e</sup>). Mme Virginie DASPET rapporteuse.**

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Je serai très rapide sur cette délibération. Premièrement, on bénéficie, en tout cas, c'est la création de logements dans le cadre du bail réel solidaire. Donc là-dessus, on a toujours voté favorablement. Donc là-dessus, je n'ai vraiment aucun sujet. Il y a la création d'un jardin également dans cette délibération. J'ai simplement un problème sur l'architecture et l'esthétisme finalement du bâtiment qui a été choisie. Alors c'était la précédente mandature. Mais moi, je trouve que ce n'est pas forcément un bâtiment qui va s'insérer dans l'architecture du quartier et qui va plutôt le dénaturer et, pardonnez-moi du mot, même l'enlaidir. Donc pour ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. PLIEZ**

Mme De MASSOL.

**Mme De MASSOL**

C'est 5 logements, M. DIDIER. Donc je ne suis pas certaine que 5 logements vont être capables d'enlaidir à eux seuls tout le quartier.

**M. DIDIER**

Parce que vous n'avez pas regardé le dossier.

**Mme De MASSOL**

J'ai lu la délibération. Moi, je voudrais rendre hommage à l'équipe d'habitants qui portent ce projet depuis 2012 puisque la délibération au Conseil de Paris qui a lancé l'habitat participatif, c'était en 2012. Ils ont commencé à travailler après, bien sûr. Mais ça fait quand même 10 ans qu'ils y sont. Je pense que franchement, il faut avoir vraiment du cœur à l'ouvrage et être têtu pour arriver à continuer un projet comme celui-ci. L'habitat participatif, c'est vraiment quelque chose qui peut remplir, avec le logement, une façon de vivre ensemble tout à fait intéressante. Moi, je ne suis pas certaine que le choix de ces parcelles ait été un cadeau qu'on a fait aux habitants parce qu'elles sont quand même extrêmement contraintes. Celles de l'autre côté de la rue, au 20 rue Gasnier-Guy effectivement, est un petit peu plus simple. Effectivement, là, c'est un bâtiment plus important avec plus de logements. Par

contre, celle-ci, qui a une partie qui doit rester en passage, un sous-sol qui est extrêmement fragile, vraiment, je pense que si la Ville de Paris veut continuer à proposer des parcelles à l'habitat participatif, il faudrait qu'elle soit un petit peu plus généreuse et pas leur donner des choses aussi complexes que celle-là. En tout cas, moi, je leur tire mon chapeau parce que tenir le coup pendant presque 10 ans pour arriver à se loger, bravo !

#### **M. PLIEZ**

La parole est à Mme GUHL puis à M. CHEVANDIER.

#### **Mme GUHL**

Permettez-moi une réponse, Mme De MASSOL. Tant je suis d'accord avec vous sur l'intérêt de l'habitat participatif et sur le fait qu'effectivement, nous devons continuer à promouvoir ce type de programme, il y en a eu 4 en fait sur toute la mandature précédente pour tout Paris. Nous en avons un. Effectivement, peut-être que ce n'est pas le meilleur choix. Mais je rappelle quand même, Mme De MASSOL, oui, nous en avons eu deux, pardon, vous avez raison. Je vous rappelle quand même, Mme De MASSOL, que vous étiez première adjointe lors de la dernière mandature et que peut-être effectivement, eut-il fallu trouver d'autres espaces pour faire de l'habitat participatif, c'eût été peut-être effectivement une bonne idée que vous auriez pu soumettre à vous-même lors de la dernière mandature au moment où vous en aviez effectivement la possibilité. L'habitat participatif, c'est effectivement un sujet qui est intéressant, qui est une autre manière de vivre, qui permet effectivement de répondre aux difficultés de logement dans la capitale pour toute une série de familles. Mais nous avons vu que combien c'était difficile. D'ailleurs, ça n'aboutit que parce qu'il y a eu une modification du projet, et notamment l'intervention de notre office public de logement foncier, solidaire. Pardon. Je recherchais le terme. De l'office foncier solidaire qui a permis de reprendre ce projet et de permettre à ce que les habitants puissent le poursuivre. Sans quoi, les coûts supplémentaires liés au projet ne pouvaient pas être absorbés par les habitants. C'est une manière assez compliquée d'imaginer effectivement de nouveaux modes d'habitation en ville. Mais nous devons continuer à les explorer et peut-être essayer de trouver de nouveaux espaces pour permettre le déploiement du logement participatif en ville.

#### **M. PLIEZ**

Merci. M. CHEVANDIER.

#### **M. CHEVANDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, ce projet, il est assez symptomatique à la fois des potentialités et à la fois des difficultés que soulève l'habitat participatif. C'est une manière d'habiter, de porter les projets collectifs. C'est une manière d'habiter à plusieurs tout en gardant un espace privatif. C'est une manière de partager aussi des services qui n'ont pas besoin d'être individualisés. Pourquoi est-ce que dans un immeuble où il y a 15 appartements, il y a 15 machines à laver, par exemple ? Donc il y a des espaces communs qui prévoient la mise en partage de ce type de service qui font qu'on consomme moins, on jette moins. Effectivement, ça va dans le sens de l'histoire et des enjeux du moment. Néanmoins, et aussi c'est un sujet important, c'est la lutte contre l'isolement. L'habitat participatif, il y a aussi beaucoup d'habitats intergénérationnels. Il y a aussi beaucoup de personnes âgées qui portent ensemble ces projets pour pouvoir être accompagnées dans leur autonomie et dans toutes les conséquences du grand âge. Néanmoins, ça pose des difficultés en termes de montage financier à Paris puisque le coût de la construction est très cher, le coût du foncier est très cher. Donc on s'éloigne, pour ces projets-là, de l'objectif social aussi qui est lié à l'habitat participatif. Donc on a, là, pour faire face à ce surplus des coûts et pour garder une vraie mixité sociale et faire de l'habitat participatif un levier de mixité sociale, on a dû bouger et faire en sorte que ce projet-là s'appuie sur l'office foncier solidaire et la méthode du bail réel solidaire pour permettre à ceux qui avaient porté ce projet d'y rester et en même temps de trouver un équilibre. Donc c'est la difficulté de ce très bel outil mais qui, à Paris où le coût du foncier et en même temps de la construction est très, très, très élevé qui fait que les projets d'habitat participatif sont de moins en moins des projets qui permettent la mixité sociale s'ils veulent avoir un équilibre financier. Ce projet-là est symptomatique des difficultés de l'habitat participatif. Néanmoins, je me félicite qu'aujourd'hui, les deux seuls projets d'habitat

participatif parisien soient dans le 20<sup>e</sup> puisque les deux autres n'ont pas pu voir le jour. Donc les deux qui sont allés au bout sont ceux du 20<sup>e</sup> et on peut en être fier.

### M. PLIEZ

La parole est à la rapporteuse. Mme DASPET.

### Mme DASPET

Merci. Que vous dire puisqu'on a balayé plein de sujets sur une délibération ? Je ne vais pas reprendre tout l'argumentaire de Thomas CHEVANDIER puisqu'il a parfaitement raison. La question, elle est essentiellement financière, mais c'est aussi celle des outils techniques, juridiques qu'on a à notre disposition. On est en train depuis quand même très peu de temps de mettre en place l'accession sociale à la propriété via le BRS en distinguant foncier, bâti. Là, on utilise cet outil parce qu'on n'en a pas d'autres pour permettre à ce projet d'exister. Sans doute qu'il y aurait un vrai modèle, nouveau à travailler et à développer. Je pense qu'on ne pourra pas s'en passer dans les années à venir. Pour ce qui est des parcelles, oh là là ! Mme De MASSOL, mais vous le savez, comme moi, les parcelles du 20<sup>e</sup> sont quand même un poème à elles seules. Quand je vois une parcelle rectangulaire ou carrée, je bondis de joie puisqu'on a quand même des choses assez particulières. Il est bien évident que sur le coteau, quelque part, qu'incarne la rue Gasnier-Guy où on a d'ailleurs nos deux projets d'habitat participatif, forcément, on arrive sur des choses assez compliquées à gérer en termes de construction, en terme architectural, etc. Écoutez, oui, je pense que... je crois que c'est Florence De MASSOL d'ailleurs qui l'a fait, je pense qu'on peut saluer l'engagement des habitants autour de ce projet. Ce n'est pas simple. Puis ça nous apprend à nous aussi, ça nous oblige justement à innover et à trouver de nouvelles modalités. Je pense vraiment que M. CHEVANDIER aura beaucoup à travailler sur cette question dans les mois et les années à venir. Je serai très heureuse de l'accompagner sur ces sujets. Voilà. Merci.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

### M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DFPE 57. Le rapporteur est... l'intervenant est M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE. Un gros projet.

**2022 DFPE 57 : Réalisation d'un équipement de petite enfance dans le secteur Paul Meurice 20<sup>e</sup> – demande de subvention (1.094.800 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

### M. BOUHDIDA-LASSERRE

Bonsoir, chers collègues ! Je tenais à vous présenter cette délibération DFPE 57 car elle traduit parfaitement l'engagement que prend la Ville de Paris en matière de petite enfance en prévoyant la création d'un nouvel équipement d'accueil de la petite enfance situé rue Paul Meurice grâce à un conventionnement avec la CAF. Je suis très heureux que ce projet puisse aboutir. C'est un projet qui date depuis longtemps et que ma collègue Karine DUCHAUCHOI avait pu suivre sous la précédente mandature. Il va permettre au 20<sup>e</sup> arrondissement de poursuivre son engagement à construire toujours plus de structures d'accueil. Nous avons un bon taux de couverture mais nous pouvons toujours faire mieux car les listes d'attente de parents existent toujours. C'est d'abord pour cela que nous faisons ce travail-là pour réduire les délais d'attente, répondre au mieux à leurs besoins et à avoir un taux de couverture le plus important. Ce lieu, comme il s'en fait de plus en plus, sera un multi-accueil d'une capacité de 68 places. Il permettra d'avoir l'amplitude horaire d'une crèche collective mais aussi l'adaptabilité d'une halte-garderie, donc pourra satisfaire le plus grand nombre de familles. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant, le PIAJE, qui vise à développer l'offre d'accueil de la petite enfance et principalement dans les quartiers prioritaires de la Ville, donc dans notre arrondissement. Donc c'est un projet qui va augmenter quantitativement l'offre d'accueil dans l'arrondissement. Mais ce qui n'empêche pas pour nous, au niveau local de développer des services qualitatifs d'accompagnement à la parentalité pour les parents qui ont besoin de ressources, notamment dans les lieux d'accueil enfant-parent. Cette délibération me permet de rappeler que la Ville de Paris en matière de petite enfance est passée des collectivités les plus fragiles

à la première collectivité en France en ratio de couverture par enfant. Cela, nous pouvons en être fiers. Cela ne suffit pas. Mais nous devons continuer nos efforts. D'ailleurs, dans les réflexions qu'on peut avoir collectivement, l'accueil de la petite enfance n'est pas un droit aujourd'hui, c'est un service qui est rendu contrairement aux affaires scolaires mais je crois que nous pouvons nous fixer comme objectif collectivement de parvenir à un service public national de la petite enfance. En tout cas, c'est ce que les parents souhaitent et c'est ce qu'ils souhaiteraient de la collectivité. Merci.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

### **M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner la DJS 79. La parole est à Hélène TRACHEZ. Le rapporteur est Lyes BOUHDIDA-LASSERRE.

**2022 DJS 79 : Subventions (255.000 euros), 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 3 conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

### **Mme TRACHEZ**

Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots sur cette délibération qui concerne l'accès aux droits même si elle concerne principalement la jeunesse. L'objectif de cette délibération est de subventionner certaines associations dont deux associations qui n'ont pas démerité ces derniers mois en matière d'accueil et d'accompagnement des jeunes dont on sait qu'ils ont particulièrement souffert pendant le confinement et pour lesquels on a désormais beaucoup qui se trouvent en situation de précarité. L'accès aux droits, ce n'est pas que l'accès à la justice, c'est aussi l'accompagnement dans tout ce qui est rejet du non-recours, c'est-à-dire la possibilité d'accéder à ses droits aussi, ses droits sociaux ; donc c'est pour ça que je souhaitais souligner aujourd'hui l'action de ces associations. La première, c'est l'association des Hauts de Belleville pour son projet « Jeunesse 16-30 ans » pour favoriser l'autonomie des jeunes et puis qui organise également des cycles de débats sur la citoyenneté, ça va faire plaisir à Mme De MASSOL, pour que les jeunes puissent mieux décrypter les enjeux politiques et acquérir une meilleure connaissance des institutions. Puis la seconde association, c'est une association qui est relativement jeune dans notre arrondissement mais qui a mené d'ores et déjà des actions assez importantes pour la jeunesse. C'est l'association « Pas à pas Belleville ». Là, la délibération concerne une toute petite subvention pour eux. Mais l'association « Pas à pas » a une permanence à Belleville, les permanences juridiques. Le local de l'association, c'est aussi un lieu d'échange entre les jeunes du quartier. Il y a un véritable accompagnement qui se fait avec la présence d'avocats bénévoles au sein de l'association. Je mentionne particulièrement cette association parce qu'elle fait partie des 6 associations qui ont, avec Amnesty international, alors je lis mes notes pour ne pas en oublier et ne pas commettre d'impair. Amnesty international, Human Rights Watch, la Maison communautaire pour un développement solidaire, Open Society Justice Initiative et Reaji. Ce sont 6 associations qui ont lancé une action de groupe pour mettre fin au contrôle au faciès. Ces associations avaient mis en demeure l'État de prendre les mesures qui s'imposent pour que cessent les contrôles d'identité discriminatoires. Devant l'absence de réponse au bout de 4 mois, cette action se poursuit aujourd'hui devant le Conseil d'État puisque ces associations ont saisi le Conseil d'État pour mettre l'État face à ses responsabilités. Je souligne également qu'en début 2021, durant le confinement, il y a eu beaucoup d'amendes qui ont été données à des jeunes du quartier, surtout tout ce qui est Bas Belleville, Amandiers, etc. Aujourd'hui, les familles se retrouvent en très grande difficulté par rapport à la quantité considérable d'amendes qui ont pu être données à ces jeunes. Donc les mamans se sont un petit peu mobilisées, puis sont allées trouver les acteurs sociaux du quartier. Pazapas a décidé de mettre en place une permanence supplémentaire justement un groupe de... Alors il y a quand même eu, et ça, je tiens à saluer quand même l'action du commissariat du 20<sup>e</sup> qui est toujours très, très présent et très à l'écoute des difficultés qui peuvent être rencontrées par nos habitants puisqu'un groupe de travail s'est constitué et qui a été piloté par les EDL avec un représentant de la Préfecture, un représentant du commissariat et des associations qui ont été en contact avec les familles et les jeunes de manière à essayer de régler cette situation. Donc il y a une permanence spécifique à cette problématique des amendes importantes qui a été mise en place, qui va se mettre en place et qui se tiendra dans la Maison du Bas Belleville. Un appel à bénévoles a été lancé pour tenir cette permanence.

**M. PLIEZ**

Merci. Alors j'ai une demande de prise de parole d'Alexandra JARDIN.

**Mme JARDIN**

Bonjour à tous et toutes ! Parce qu'effectivement, c'est un sujet sur lequel on travaille énormément avec notamment Maxime SAUVAGE et Lyes BOUHDIDA-LASSERRE sur les questions jeunesse et prévention et résolution de problématiques qui sont assez importantes dans notre arrondissement. Comme Mme TRACHEZ a pu le dire, on a réuni à deux reprises l'ensemble des acteurs pour pouvoir trouver une solution à la question des amendes jeunes. On travaille actuellement avec le Procureur et le Parquet pour transformer ces amendes en stages afin que... Effectivement, ce sont des amendes dont aucun jeune ou aucune famille ne peut réussir à s'acquitter. C'est absolument contre-productif. Et on préfère une ouverture beaucoup plus pédagogique à la résoudre, cette dette qu'ils ont envers la société. Juste pour vous dire qu'on est encore en train d'y travailler, que le cabinet NORDMAN voit prochainement le Procureur pour qu'on réussisse avec les assos, avec les commissariats et la Mairie à régler cette difficulté. Effectivement, Pas à pas fait un très beau travail sur ce sujet. Merci.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est à M. BOUHDIDA-LASSERRE, le rapporteur.

**M. BOUHDIDA-LASSERRE**

Merci pour les précédentes interventions puisqu'en effet, on partage le même attachement aux associations qui sont soutenues dans cette délibération. Beaucoup a déjà été dit par rapport à Pas à pas Belleville. Je compléterai aussi pour la MJC puisqu'en effet, le projet de structure est le fruit d'un long travail qui a été effectué par les trois co-présidents et les salariés de la structure en lien avec les jeunes parce que la participation des jeunes est vraiment au cœur du projet de la structure, notamment plusieurs axes qui font partie de ce projet. D'abord, la démarche de diagnostic permanent auprès des jeunes pour être un lieu d'écoute sur l'ensemble des problématiques et pour pouvoir s'en faire après le relais auprès des structures du quartier. Également Mme TRACHEZ l'a mentionné, la question de la citoyenneté, mais également le développement d'un projet innovant. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la MJC, c'est qu'il y a des locaux, un espace vaste autour d'un bar coopératif, d'une petite boutique. Ces locaux permettent de penser à l'avenir à des projets que les membres de l'association voudront réaliser. Également, ça n'a pas été évoqué, mais le Conseil local pour le logement et l'autonomie des jeunes, le CLLAJ parisien, qui est situé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement mais qui agit aussi dans le 20<sup>e</sup> aussi, est soutenu dans cette délibération. Nous travaillons, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, avec Thomas CHEVANDIER, sur la question du logement des jeunes. Nous avons lancé un groupe de travail dont le CLLAJ fait partie. Donc nous sommes vraiment heureux de pouvoir également soutenir cette structure. Enfin, je fais un pas de côté, mais l'association Règles élémentaires qui n'est pas soutenue pour le 20<sup>e</sup> arrondissement dans cette délibération, travaille également avec nous, notamment, je regarde Florence HERRERO, elle n'est pas là, mais nous avons travaillé depuis deux ans avec l'association justement pour des collectes de produits menstruels, des... Voilà. Je perds mes mots. Mais nous avons effectué des collectes ces deux dernières années justement à l'occasion du 8 mars pour lutter contre la précarité menstruelle des jeunes femmes. Donc que des associations que nous soutenons dans le 20<sup>e</sup> et au-delà. Nous poursuivrons du coup le travail engagé sur le terrain en transversalité comme nous le souhaitons pour la jeunesse.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner la DASES 16. J'ai une demande de prise de parole de M. DIDIER. Le rapporteur est M. ALIBERT.

**2022 DASES 16 : Subventions (154.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.  
M. Antoine ALIBERT rapporteur.**

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Dans cette délibération, il est question évidemment de subventions pour des associations dans le cadre de jardins solidaires, notamment dans le 20<sup>e</sup> avec la structure, le Jardin sur le toit avec une subvention de 20 000 €, une subvention qui avait déjà été allouée l'an passé. J'ai été alerté, c'était, enfin, ces derniers jours, et c'était une question finalement à l'exécutif de savoir si vous étiez au courant des nuisances que pouvait occasionner cette structure. Parce qu'effectivement, il y a des questions de jardins solidaires. Mais j'ai cru comprendre qu'il y avait également un poulailler dans lequel vivait un coq. Alors forcément, ça pose beaucoup de difficultés pour les riverains et les voisins. Donc je voulais savoir si vous étiez, d'une part, au courant de la présence de ce coq et quelles mesures prendre évidemment pour que les nuisances cessent ? Merci.

**M. PLIEZ**

Avant de... Je sens un petit flottement. Donc je vais vous demander de retrouver votre calme. Je vais passer la parole à Sylvain INDJIC qui l'a demandée avant de laisser la parole au rapporteur.

**M. INDJIC**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est une question qui concerne les jardins. Alors je suis au courant qu'il y a effectivement des... Alors je n'ai pas connaissance de la présence d'un coq. De poules, oui, mais pas de coq. Alors je n'ai reçu aucune plainte personnellement. Ça, si vous me le signalez et, effectivement, si cette information est confirmée, je vais voir du coup avec les structures ce qu'on peut faire. Vous m'apprenez. Je ne savais pas qu'il y avait un coq. Je savais qu'il y avait des poules. Mais voilà. C'est tout ce que je peux vous dire. Malheureusement. Mais merci pour l'alerte. Nous n'organiserons pas de chasse sur le toit du jardin. Je vous le promets.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est au rapporteur : M. ALIBERT.

**M. ALIBERT**

Merci, Monsieur le Maire. Merci, M. DIDIER. Écoutez, moi, c'est M. SAUVAGE qui vient de le confirmer qu'il y avait un coq. Je ne le savais pas non plus. Moi, je vous raconterai un jour d'où je viens. Je viens du pays du poulet, la Bresse. Donc cette histoire me parle. Comme M. INDJIC, je n'ai pas eu de signalement. Donc moi, je veux bien vous croire sur parole. Ce que je vous propose, c'est de nous, peut-être, renvoyer vers la majorité ou en tout cas, M. INDJIC et moi-même, pour voir ce que l'on peut faire. C'est vrai que c'est à prendre au sérieux. Après, c'est comme les néoruraux, des personnes qui vont vivre parfois à la campagne et qui s'étonnent des bruits de la campagne et notamment qui demandent de faire arrêter les clochers. C'est peut-être aussi ces nouvelles pratiques de jardinage urbain, de ramener de la végétalisation dans la Ville, de réapprendre à vivre avec des bruits de la condition animale qu'on n'avait peut-être oubliés. Mais on va prendre quand même le sujet au sérieux. Du coup, si vous me permettez, mais c'est une question sérieuse, mais c'est quand même aussi de parler rapidement de ce que fait cette association puisque M. INDJIC l'avait déjà fait. Mais je pense qu'il faut le rappeler. Il faut le rappeler surtout au titre du fait que cette action de l'association Esperem rencontre vraiment son public. L'objet de cette association, c'est par l'insertion économique, par le jardinage, par le lien social, de réintégrer socialement des personnes, des personnes qui sont a priori en difficulté. Comme je le disais, elle rencontre son public à la fois en termes de mixité de genres, dans la pratique du jardinage mais aussi parce que ce sont globalement, et l'association a accueilli dans le cadre de ces ateliers qui ont eu lieu entre 3 à 5 fois par semaine, près de 100 personnes dont la plupart sont allocataires ou du RSA ou des minimas sociaux, voire même d'aucun minimum sociaux et sans aucune ressources. Donc on peut s'en réjouir. Il y a beaucoup de personnes à l'issue des formations proposées par l'association qui ont fini par trouver un emploi soit en CDI, soit en CDD ou qui ont rejoint des formations qualifiantes. Et par ailleurs, je pense que M. INDJIC sera d'accord avec ce que je dis, et j'associe aussi à cette réponse, Mme DJELLALI, qui

s'intéresse beaucoup au sujet ainsi que Florence HERRERO, qu'on a des difficultés pour recruter des jardiniers et des jardinières par ailleurs dans le cadre de la Ville, alors que c'est des métiers d'avenir, des métiers essentiels. On a l'habitude d'en parler quand on parle des parcs et jardins et que cette association, elle participe notamment aussi à créer des vocations et je voulais également le souligner.

**M. PLIEZ**

Merci. Donc on ira vérifier. Oui, vous pouvez reprendre la parole.

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Merci ALIBERT, M. INDJIC, merci beaucoup. Je me doutais bien effectivement que vous n'aviez pas l'information. Je ne doute pas que cette association travaille et fait du bon boulot, notamment pour réinsérer des gens qui en ont besoin. Donc je vous fais évidemment confiance. Je vous ferai parvenir d'ici la fin de la semaine des éléments que j'ai pu recevoir. Donc nous voterons évidemment favorablement la subvention. Puis je compte sur vous évidemment pour... Je n'ai absolument rien contre les coqs. Mais je...

**M. PLIEZ**

En même temps, on ne fait pas d'omelette sans casser les œufs.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DAC 362 : Subventions (47.400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. M. Pascal JOSEPH rapporteur.**

**M. JOSEPH**

Monsieur le Maire, chers collègues ! C'est une délibération qu'on pourrait considérer comme rituelle, donc n'appelant pas nécessairement d'observation. Sauf que nous sommes le 9 mars. Dans 10 jours, nous commémorerons le 19 mars qui est la date anniversaire du cessez-le-feu, pas la fin des combats, malheureusement, mais le cessez-le-feu, à laquelle était extrêmement attachée la FNACA, qui est la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Donc c'est une espèce de synchronicité que nous soyons appelés à voter cette délibération 10 jours avant la commémoration du 19 mars sachant que c'est une délibération, si vous l'avez lue, vous avez vu qu'elle est signée entre la Maire de Paris et Jean LAURENS qui était le Président de la Fédération de Paris et qui est décédé il y a peu et que j'ai accompagné car c'était un ami. Je pense que si Jacques BAUDRIER était avec nous, il en témoignerait. Un ami engagé, Président de la Fédération de Paris, un ami, un camarade et un peu plus. Donc c'est une particulière émotion de voir son nom, comment dirais-je, sur cette délibération. J'en ai discuté avec la Présidente de la FNACA 20<sup>e</sup>, Nicole MARECHAL et avec le trésorier, Gérard RAVEAU. Nous avons travaillé particulièrement sur le 19 mars avec mon collègue Lyes BOUHDIDA-LASSERRE sur l'implication de la jeunesse sur cette journée nationale. Puis je voudrais dire qu'on ne le sait pas assez mais le 20<sup>e</sup> arrondissement abrite le siège national de la FNACA, qui est rue des Gâtines. Donc c'est bien peut-être qu'on puisse y faire un tour avec vous, Monsieur le Maire, à l'occasion du 19 mars. Donc je voulais vous dire aussi que c'est l'occasion de rappeler que nous avons l'agenda de la mémoire du 20<sup>e</sup> arrondissement qui, j'espère que tous les élus ont dans leur poche et qui leur permet de cocher les cases sur leur agenda et être au rendez-vous des cérémonies. C'est pourquoi, dans ce contexte très particulier, je vous demande d'adopter cette délibération sur la, comment dirais-je, la subvention à la FNACA, sachant que pour la FNACA 20<sup>e</sup>, c'est 1 000 €. Terminé.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Donc je vous invite à pouvoir vous prononcer sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait débat.

**2022 DDCT 17 : Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444.829 euros à 69 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

**2022 DJS 02 : Subventions (168.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs). M. Epany EPARA EPARA rapporteur.**

**2022 DAE 61 : RIVP - Réaménagement de cinq emprunts bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50% pour le montant global refinancé de 42.982.242,23 euros. Mme Carine EKON rapporteure.**

**2022 DLH 70 : Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'IMMOBILIERE 3F. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.**

**2022 DFPE 41 : Subventions (190.000 euros) - avec conventions et avenant - à 3 associations pour leurs actions visant à aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

**2022 DASCO 04 : Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183.136 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.**

**2022 DASES 09 : Subventions (322.500 euros), conventions et avenant avec 7 associations pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion. M. Antoine ALIBERT rapporteur.**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.*

## **2. Vœux**

### **M. PLIEZ**

Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux. Le premier vœu nous est présenté par Mme De MASSOL.

- **V20-2022-070 : Vœu au Maire du 20<sup>e</sup> déposé par Florence de Massol, élue du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la démocratie locale et participative dans le 20<sup>e</sup>.**

### **Mme De MASSOL**

Mes chers collègues ! C'est un vœu qui concerne la démocratie locale et participative dont on a quand même pas mal parlé déjà tout à l'heure. Ce vœu a quelques points communs avec l'intervention de Mme SIMONNET parce que c'est vrai qu'on peut faire des superbes chartes, prévoir des instances extrêmement intelligentes, si on perd de vue que la volonté politique est primordiale, on se retrouve face à des grandes difficultés. Alors je vais vous épargner un certain nombre de considérants puisque vous les avez sous les yeux et qu'on les a déjà évoqués. Je vais quand même parler un petit peu plus des modalités d'élection des membres des Conseils de quartier qui, d'après les informations que j'ai, n'ont pas été totalement terminées et ont eu lieu dans des conditions d'une transparence toute relative. Un certain nombre de personnes ont même parlé d'irrégularité. Puis surtout je vais vous parler d'un certain nombre de projets portés par la Mairie du 20<sup>e</sup> et qui ont prouvé malheureusement qu'effectivement, la concertation n'était pas au rendez-vous. Il s'agit, par exemple, de la salle de consommation à moindre risque de la rue Pelleport, que les habitants ont découvert de façon un peu inopinée. Il s'agit aussi de l'accueil de jour de l'Armée du salut, rue Saint-Fargeau et puis il s'agit aussi de la construction d'un bâtiment rue Boyer R+6 au lieu du R+1,5 existant. Ce sont des projets qui vont transformer et qui transforment le quotidien des habitants. Il est absolument indispensable que ceux-ci soient au minimum informés et au mieux concertés et consultés pour pouvoir savoir, envisager ces modifications de leur quartier. Je ne me prononce pas sur l'intérêt de ces projets. Ce n'est pas le sujet de ce vœu. Le sujet de ce vœu, c'est que plus on présente des projets ambitieux, plus il faut absolument que la volonté politique de faire avec les habitants soit présente. C'est pour ça, Monsieur le Maire, que je vous demande, et que je demande à notre Assemblée, de s'engager solennellement à concerter, à informer et à co-construire avec les habitants tous les projets qui doivent émerger. Je vous invite aussi à réorganiser les Conseils de quartier afin de compléter leur composition, de

stabiliser leur fonctionnement, certains encore un peu flottants, et les ouvrir réellement à toutes et à tous, puis de remettre la démocratie locale et participative au cœur du fonctionnement de la municipalité du 20<sup>e</sup>, et pas seulement dans les mots, mais aussi dans les actes. C'est bien qu'il y a des mots. C'est vraiment...

**M. PLIEZ**

On va vers la fin.

**Mme De MASSOL**

... très bon début. Mais les mots ne suffisent jamais. Il faut ensuite agir.

**M. PLIEZ**

Merci. Mme GUHL, vous voulez intervenir.

**Mme GUHL**

Alors comment dire ? Moi, je trouve ce vœu mais vraiment à la fois très, très singulier, très opportun. Je ne sais pas comment vous dire qu'à la dernière mandature, Mme De MASSOL était première adjointe en charge de la démocratie locale, que lors de cette mandature, nous avons eu un carrefour qui s'est installé avenue Gambetta pour lequel il n'y a eu aucune concertation des habitants, pour lequel nous-mêmes, élus, nous l'avons découvert un jour en Conseil d'arrondissement alors que tout était bouclé. Je ne sais comment dire que la maison de l'air, par exemple, qui devait être un lieu associatif a été là aussi, transformé, je vais dire, sans que les habitants n'aient eu leur mot à dire. Je ne sais vous dire combien il y a eu de démissions de Conseillers de quartier, voire de Conseils de quartier dans leur intégralité au cours de la mandature. Donc moi, je veux bien qu'on me dise qu'il faut de la concertation parce qu'il en faut. Ça, je tiens à le dire. Je tiens à dire que oui, il faut de l'écoute des habitants. Il faut de l'empathie envers les habitants quand ils nous expriment leurs inquiétudes, quand ils nous expriment leurs doutes, y compris même lorsqu'ils l'expriment maladroitement. Il faut cette empathie. Ça, je tiens à le dire. En tant qu'élue, on doit cette empathie aux habitants. Par contre, Mme De MASSOL, je trouve que le mandat précédent dans lequel vous aviez une place assez importante en termes de démocratie participative n'a pas été un bon exemple de démocratie participative pour pouvoir avoir un vœu qui, en plus, dans son deuxième alinéa, évoque l'effort poursuivi par Frédérique CALANDRA, mais je crois que ça doit faire rire absolument tous les Conseillers de quartier qui étaient présents à la dernière mandature. N'ayons quand même pas la mémoire trop courte. Donc oui, nous souhaitons qu'il y ait une vraie démocratie participative. Nous souhaitons qu'il y ait un vrai respect des habitants, de leur parole, des Conseils de quartier, de leur autonomie, de leur débat et qu'ils puissent nous en référer. Mais l'ensemble des éléments qui nous sont présentés aujourd'hui sur la charte de la vie participative, par exemple, ou sur le règlement intérieur, nous prouve que tout ça est en train de se mettre en place. On peut regretter que ce soit un peu tardif. Mais on a quand même eu aussi une première année de mandat qui a été un peu difficile à cause du COVID.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est Danielle SIMONNET.

**Mme SIMONNET**

On s'étouffe. Non, mais franchement. C'est vrai que considérant que cet effort a été poursuivi par Frédérique CALANDRA, Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement de 2008 à 2020. Non, mais franchement, Mme GUHL, je voudrais rappeler que par ailleurs ça a commencé dès 2008. Alors c'est vrai que vous n'aviez pas de désaccord à ce moment-là, vous ne les avez pas exprimés. Mais je peux vous dire que dès la mandature de 2008, quels ont été les premiers actes de la municipalité avec la Maire, Frédérique CALANDRA ? Ça a été d'arrêter le Conseil de la jeunesse, d'arrêter le Conseil de la citoyenneté et des habitants extracommunautaires, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de CICA qui se réunisse. Or, la demande, elle était tout simplement qu'il y ait un calendrier d'au moins trois séances plénières par an, qu'il y ait des groupes de travail possibles. Pas de commission sur l'accessibilité aux

personnes en situation de handicap. Tout ce qui avait été construit auparavant a été détruit, malmené. Je me retrouve tout à fait dans les propos d'Antoinette GUHL lorsqu'elle l'évoque par ailleurs des projets extrêmement importants comme la question du Carrefour Gambetta, la question de la Maison de l'Air. Je rajouterai aussi la privatisation du cimetière du Père Lachaise. Privatisation pour Funecap dans le cadre d'une délégation de service public. Ça ne dépendait pas que de la Maire du 20<sup>e</sup>. Ça dépendait aussi de la Mairie centrale. Mais est-ce qu'on a demandé à un seul moment aux habitants du 20<sup>e</sup> ce qu'ils pensaient d'un choix politique extrêmement important ? Donc non, je pense que nous n'avons rien à attendre de leçon de démocratie participative, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, de la part de ceux qui, non seulement se réclament du bilan de Frédérique CALANDRA, mais par ailleurs se réclament de la République en marche. Quel respect de la démocratie incarne donc la République en marche en termes de majorité gouvernementale aujourd'hui ? Quel mépris, piétinement du Parlement de l'Assemblée nationale en permanence ! Les gilets jaunes et leurs revendications du RIC ont reçu en toute réponse des tirs de LBD. Voilà le résultat. Donc non, je ne peux absolument pas voter ce vœu. Tellement est énorme l'absence de sincérité que l'on peut accorder au groupe de ces auteurs. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Merci. Donc la parole est maintenant à Mme GAFFORELLI.

**Mme GAFFORELLI**

Merci. Mme De MASSOL, je vais juste faire un petit focus parce que vous avez posé quelques questions concernant les Conseils de quartier surtout sur leur nomination. Donc je reviens parce que vous n'étiez pas dans cette instance à l'époque où nous avons voté au CA le 23 juin de l'année dernière, une charte des Conseils de quartier. Donc nous avons observé en fait pendant la phase de diagnostic, qu'un grand nombre de personnes était laissé de côté, en fait, par toutes les différentes instances, soit par méconnaissance ou soit par autocensure ou par défiance. Les Conseils de quartier avaient quand même montré et avaient démontré leurs limites, en particulier par le nombre et la diversité, excusez-moi, je me rapproche du micro, d'habitants qui y participaient. Nous les avons revérifiés pour donner envie au plus grand nombre de s'y investir. Nous avons souhaité revaloriser justement les anciens Conseillers de quartier de façon à ce que la participation de ces membres qui étaient actifs d'être présents, puis ils étaient présents de longue date pour la plupart, de mettre à profit en fait leur expérience pour accompagner les primo entrants, les nouvelles personnes au Conseil de quartier qui souhaitaient s'y investir. Nous les accompagnons, nous-mêmes, aussi par des formations. Sur le mode de nomination, la composition des CQ a été une composition type. La Mairie n'a pas vocation à imposer ou contrôler la composition des CQ. Néanmoins, nous avons pensé à une meilleure représentativité des Conseillères et des Conseillers de quartier. Cela nous a permis de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour assurer cette participation de la représentation de toutes les populations des 7 quartiers. Les structures qui souhaitent intégrer les CQ sont libres de désigner, comme elles le souhaitent, les personnes qui les représenteront au sein de leur CQ. Le mode de désignation par tirage au sort a été maintenu. Mais le vivier a été élargi. C'est vrai que nous avons voulu nous appuyer sur les expériences de concertation qui ont été faites sur la base de listes CAF. Mais nous avons rencontré des problèmes avec la RGPD. C'est pourquoi nous avons fait un tirage au sort sur les listes... Pardon ? Nous avons quand même procédé à un tirage au sort. Nous avons souhaité, en accord avec les habitants, que cette instance reste un lieu souple dans son organisation pour permettre l'accueil de tous et toutes. Les élus peuvent, s'ils sont sollicités, les accompagner sur des sujets sans avoir un rôle prépondérant. Les CQ doivent aussi être un espace de parole libre...

**M. PLIEZ**

On va terminer.

**Mme GAFFORELLI**

... d'échange d'informations, de co-élaboration, je finis, excusez-moi, et d'intervention citoyenne. Nous continuerons de créer une dynamique collective. Il est vrai qu'ils ont été réorganisés. Ça a pris le temps mais nous serons là pour les corriger, renforcer mais croyez bien que nous, ce qu'on souhaite,

c'est qu'ils soient le plus inclusifs possible. On s'est assuré d'impliquer de façon respectueuse la parole de tous les habitants. Je vous remercie. Excusez-moi.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Lyes BOUHDIDA-LASSERRE.

**M. BOUHDIDA-LASSERRE**

Mme De MASSOL, d'abord, je rejoins ma collègue Annie GAFFORELLI qui a travaillé sur ce sujet et avec qui j'ai travaillé sur le volet de la jeunesse et de la participation des jeunes dans l'arrondissement. Pour ma part, je n'étais pas présent au précédent mandat. Mais de ce que j'en entends, ce n'était pas aussi rose que vous le présentez dans votre vœu. Aussi, je crois que vous mélangez beaucoup de choses dans votre vœu, notamment dans les termes parce que derrière la participation citoyenne, il y a beaucoup de modalités différentes. Il y a l'information puis la sensibilisation, puis la consultation, puis la concertation, puis la coopération. Je pense qu'il faut qu'on soit très précis sur les termes utilisés en fonction des projets. Comme vous le proposez, ce n'était pas possible de consulter sur l'ensemble des projets qui émergent dans l'arrondissement. Ces projets sont arbitrés ici en Conseil d'arrondissement. Nous sommes élus pour cela. C'est le vote, lors des élections, qui nous permet de le faire. Concernant la jeunesse, pour parler du sujet qui m'intéresse particulièrement dans l'arrondissement, nous progressons. La démocratie, elle est à tous les étages : dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, au niveau de Paris mais aussi au niveau des quartiers et même des structures. Il faut prendre en compte, je pense, la diversité de cadres de participation et ne pas se limiter seulement au cadre des Conseils de quartier sur lesquels nous travaillons grâce à l'accompagnement des structures puisqu'on ne peut pas imposer la démocratie. On ne peut pas imposer aux jeunes de participer aux Conseils de quartier qui sont des cadres très précis. Mais il y a le Conseil parisien de la jeunesse, vous le savez, les Conseils de quartier, le Budget Participatif pour lequel les jeunes sont venus en Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement et nous travaillons en lien sur la citoyenneté et avec le lien avec l'institution. Il y aussi la démocratie tout simplement au micro-local aussi dans les structures : des comités d'usagers, des ambassadeurs jeunesse qui existent déjà dans l'arrondissement. Donc c'est sûr, nous souhaitons améliorer le fonctionnement. Nous avons des places réservées pour les jeunes dans la charte des Conseils de quartier. Mais ça va prendre du temps. Parce que la démocratie, ça ne s'impose pas. Ça se travaille. Et ça se travaille en confiance. Aussi, je peux comprendre que certaines évolutions vous frustreront. Le fait de ne pas pouvoir y participer comme bon vous semble. Aussi, nous sommes ici en Conseil d'arrondissement. C'est pour cela que nous arbitrons sur les différentes délibérations qui nous sont proposées.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Sylvain INDJIC qui sera le dernier intervenant, je crois.

**M. INDJIC**

Je vais être très rapide parce que du coup, beaucoup de choses ont été dites. En fait, moi, en lisant ce vœu, j'ai hésité entre rire et pleurer quand même. Parce que quand on voit le retour qu'on a eu du précédent mandat, c'est quand même assez invraisemblable de lire un vœu pareil. Je vois que Mme De MASSOL, vous êtes très sûre de vous quand vous le défendez. Mais je tiens quand même à rappeler les derniers résultats des élections qui nous ont visiblement... ne vous donnent pas crédit à ce que vous dites aujourd'hui. Je tiens quand même à dire aussi que ce que vous dites est faux parce qu'aujourd'hui, il y a de la concertation. Je veux dire, on est toutes et tous impliqués dans chacun de nos mandats pour à la fois informer, concerter sur les différents projets. Je vous prends, par exemple, la délégation des espaces verts. Vous étiez adjointe aux espaces verts. Visiblement, les habitants sont ravis aujourd'hui qu'il y ait une augmentation du nombre de concertations et surtout que les concertations se fassent de manière apaisée sans une Maire qui insulte les habitants à tout va. Je tenais juste à le dire. Je trouve que, voilà, encore une fois, invraisemblable de faire un vœu pareil quand on a été première adjointe lors du précédent mandat.

**M. PLIEZ**

Tous les avis ayant pu s'exprimer, qui le souhaitent en tout cas, je vais vous proposer de voter, de vous prononcer sur ce vœu en tout cas. La parole est à vous.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

- **V20-2022-071 : Vœu relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation de son agression par le régime Russe.**

**Mme DJELLALI**

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, on tenait aussi à acter ce moment terrible qui est en train de se passer en Ukraine. Considérant la décision d'attaquer l'Ukraine et par également le territoire européen pris par le régime de Vladimir Poutine ce jeudi 24 février 2022, considérant que cette agression militaire passe outre le principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes et ayant pour but l'envahissement du territoire ukrainien et l'atteinte à la souveraineté d'un État indépendant en violation du droit international doit être condamnée avec la plus grande fermeté par la communauté internationale et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doit être restaurée ; pour souvenir et pour rappel, considérant que cette attaque militaire fait suite à une série d'opérations militaires sans mandat international ayant conduit à l'annexion de la Crimée en février et en mars 2014 ou à l'attaque contre la Géorgie en 2008, par ces actes de guerre, la Russie de Vladimir Poutine se place en dehors de la communauté internationale ; considérant que notre solidarité avec le peuple ukrainien et des opposants démocrates au régime de Vladimir Poutine doit être totale ; considérant l'engagement historique et maintes fois renouvelé par la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement et par la Ville de Paris pour la défense de la liberté, de la paix, des valeurs démocratiques du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et en soutien au peuple victime de la guerre ; et enfin, considérant le communiqué de la Ville de Paris en date du 27 février 2022. Le Conseil d'arrondissement émet le vœu donc que la Ville déclare solennellement sa solidarité avec l'État et le peuple ukrainien et condamne son agression unilatérale par la Russie ; que la Ville boycotte tout événement, partenariat ou initiative organisé par le régime Russe, ses représentants officiels ou ses soutiens ; que les initiatives de solidarité en faveur du peuple ukrainien soient soutenues par la Ville de Paris ; que la Ville de Paris réaffirme son statut de ville refuge, garante de l'accueil inconditionnel et poursuive ses actions en faveur d'un accueil digne des personnes réfugiées ; mais aussi que l'État organise, en lien avec les collectivités locales, l'accueil des personnes réfugiées fuyant les zones de guerre et d'améliorer les conditions d'accueil des personnes demandant l'asile en France sans distinction de leurs origines ou de leur provenance. En effet, en espérant que l'État aujourd'hui ne met pas en place cela juste parce qu'on est dans une période d'élection présidentielle, je soutiens également, je tenais à dire, désolée, je sais que j'ai dépassé le temps, j'essaie de dire qu'il n'y a pas deux poids, deux mesures également quand on voit ce qui se passe à Calais, dans l'indignation totale et dans ce qu'on peut appeler d'illégal et ce qu'on appelle aussi des réfugiés et non des migrants et qu'on peut essayer de mettre en place aujourd'hui, du jour au lendemain, pour un peuple qui est beaucoup proche, c'est-à-dire aux portes de l'Europe et en espérant qu'on puisse...

**M. PLIEZ**

On va terminer.

**Mme DJELLALI**

... se rappeler qu'on peut également faire ça pour des peuples qui sont beaucoup plus loin. Souvenez-vous des Érythréens, de ce qui s'est passé entre le 15 et le 31 août avec l'Afghanistan et que cela ne doit pas être deux poids, deux mesures.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est Ladji SAKHO.

### **M. SAKHO**

Permettez-moi, au nom de notre groupe, d'exprimer un premier message de solidarité avec la population frappée à la guerre en Ukraine. Qu'importe la région, qu'importe le peuple concerné, et tant que la guerre et la violence frapperont nous continuerons à nous lever pour appeler à la paix. Soyons solidaires du peuple ukrainien et à tous ceux qui, en Ukraine, comme en Russie se lèvent contre la guerre. Aujourd'hui, nous disons haut et fort qu'il n'y a pas de peuple ennemi dans ce monde. Les tyrans et les chefs de guerre ne sont pas les peuples. Le peuple russe et le peuple ukrainien, comme tous les peuples du continent africain et autres, sont frères et sœurs. Ils ne veulent pas se faire la guerre car l'intelligence a horreur de la guerre, l'intelligence demande la paix. Permettez-moi de livrer un deuxième message. Nous avons vu le formidable mouvement de solidarité qui, dans notre pays, dans toute l'Europe, se dégage en faveur du peuple ukrainien. Cette solidarité est lumière en milieu des ténèbres avec comme toile de fond l'impérialisme, la puissance nucléaire, la montée des nationalismes et les bellissimes. Cette guerre menée incarne l'humanité de notre époque. Face à elle, nous devons garder intacte notre foi en l'humanité et promouvoir une solidarité qui est totale avec les populations civiles sans distinction entre les réfugiés qui fuient cette guerre mais aussi celles, ceux qui fuient d'autres guerres. Or, il semble de tel n'est pas le cas. Tous les réfugiés ne sont pas traités sur le même pied d'égalité. Certains témoignent en effet, relaient l'insoutenable. Tri à la frontière polonaise entre les réfugiés blancs et noirs, insultes racistes, coups de crosses subis par les ressortissants étudiants originaires d'Afrique, actes racistes et criminels commis par les gardes-frontières ukrainiens et aussi polonais. Comment peut-on accepter qu'au 21<sup>e</sup> siècle, que ça soit en Europe ou ailleurs, excusez-moi, accepter que si vous n'avez pas la bonne couleur, vous devez attendre par -5 degrés toute une nuit. Cette ségrégation doit cesser, tout comme la guerre et la mort n'ont pas de couleur. La solidarité ne doit pas en avoir. Nous appelons donc que la France et l'Union européenne interpellent la Pologne sur ses actes. Continuons ce gigantesque mouvement de solidarité avec toutes les victimes et toutes les personnes qui fuient cette guerre, toutes sans exception, non à la guerre ; oui à la paix et à la solidarité.

### **M. PLIEZ**

Merci. Alors j'ai toléré deux dérapages. L'heure est suffisamment grave pour qu'on puisse accepter, je pense, quelques dérapages. Donc je vais vous demander de vous prononcer sur... M. DIDIER voulait la parole. Pardon !

### **M. DIDIER**

Pardon. Merci, Monsieur le Maire. Non simplement une explication de vote. Évidemment, nous condamnons fermement tout ce qui se passe en Ukraine. On a rendu hommage aux personnes qui sont en exil, aux victimes en début de Conseil. On pense évidemment aussi aux personnes qui se sont rendus sur place dans le cadre d'ONG, de journalistes. Notre groupe présentera un vœu sur le sujet de l'Ukraine au prochain Conseil de Paris. Donc sur les différents vœux qui seront présentés lors du Conseil d'arrondissement, nous ne prendrons pas part au vote.

### **M. PLIEZ**

Mme De MASSOL avant de passer au vote.

### **Mme De MASSOL**

Oui, c'est une explication de vote. Je voterai bien évidemment ce vœu. Je regrette juste qu'il n'y ait pas fait mention du peuple russe qui, même s'il est moins victime de cette guerre, l'est quand même aussi. Est-ce que... Je trouve que c'est un petit peu dommage de ne pas parler du peuple russe qui n'est pas entièrement responsable quand même de ce que fait M. Poutine. Est-ce qu'on ne pourrait pas rajouter quelques mots là-dessus ? Ceux qui l'ont rédigé, est-ce que ça vous irait ?

### **M. PLIEZ**

Je pense que c'est induit à travers un certain nombre de réflexions. Il me semble avoir lu mais peut-être Lila DJELLALI veut réagir, mais il me semble avoir lu qu'en fait, avant tout, c'est justement les

peuples qui ne devaient pas souffrir de tout ça, mais je pense qu'il est un peu tard pour un amendement sauvage. Mais Lila.

**Mme SIMONNET**

Il y a un autre vœu, Monsieur le Maire.

**M. PLIEZ**

Il y a un autre vœu. Oui. On y viendra après parce que je ne les présente pas ensemble.

**Mme De MASSOL**

Monsieur le Maire, il y a, par exemple, « considérant que notre solidarité avec le peuple ukrainien et les opposant démocrates au régime de Vladimir Poutine », on pourrait dire « Les opposants démocrates, notamment russes » Mais bon, je...

**M. PLIEZ**

Je laisse la porteuse du vœu réagir. Moi, personnellement, je n'ai rien contre.

**Mme DJELLALI**

Je me permets juste de reprendre la parole. Je vous remercie, Mme De MASSOL. Ça me permet de dire que oui, effectivement, en Russie, les Femen, les activistes sont très, très mal traités. Je pense qu'on est sur le terrain aussi beaucoup avec elles. D'ailleurs, même encore sous ce gouvernement de la République en marche, beaucoup de ces femmes se sont faites arrêter violemment par les forces de l'ordre et qu'on n'a pas besoin d'aller jusqu'en Russie pour être maltraité quand on est activiste, féministe et radical. Pour vous répondre réellement à ce que vous êtes en train de nous dire, c'est sous-entendu, mais si vous avez besoin qu'on l'écrive haut, grand et fort, on pourra également le rajouter. Mais je pense que ce n'est pas nécessaire.

**M. PLIEZ**

Alors je propose un amendement au considérant qui introduit la notion de peuple russe. Et je vous propose de vous prononcer sur cet amendement.

Alors je vous invite à vous prononcer sur le rajout peuple russe. Il y a une proposition. Je la prends. C'est un amendement. Vous votez. Comment ?

Alors... Je propose une suspension de séance de deux minutes pour rédiger quelque chose. Ça va être plus simple.

*Suspension de séance*

**M. PLIEZ**

Les deux minutes sont écoulées. Vous voyez la proposition de rajout dans les considérants sur vos tablettes. Je vous propose donc de vous prononcer sur ce rajout qui, je l'avoue, a mis un peu le bazar. On va rétablir l'ordre. Je vous propose de voter là-dessus avant de voter sur le texte. L'amendement, le rajout le peuple russe. Il faut regarder votre tableau. On va vous l'afficher. On va l'afficher. Vous pouvez continuer à voter.

*Après consultation des membres, l'amendement est adopté.*

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2022-072 : Vœu de soutien à l'Ukraine, de condamnation de la Russie et en faveur de la paix, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.**

**Mme SIMONNET**

Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je voulais vous remercier pour vos mots, votre intervention en début de cette Assemblée car même si je n'étais point là, j'ai pu réécouter. C'est l'intérêt des enregistrements. Je voulais dire que je me retrouvais entièrement dans vos propos puisque dans vos propos, vous avez à la fois clairement condamné cette décision de guerre de Poutine contre l'Ukraine. Vous avez dénoncé cette guerre parce qu'elle doit être dénoncée car rien ne peut justifier cette invasion militaire de l'Ukraine par la Russie. C'est un acte de guerre extrêmement grave. Puis vous avez insisté sur le fait qu'il fallait absolument exiger un cessez-le-feu immédiat. Il faut que nous exigions le retrait des troupes russes. Nous devons tout faire dans le cadre diplomatique pour éviter que cette guerre se transforme en guerre totale. Parce qu'aujourd'hui, c'est bien en face cette terrible inquiétude face à l'histoire à laquelle nous sommes confrontés. Donc nous devons absolument agir pour une désescalade et que la solution diplomatique puisse être utilisée. C'est ce qu'exprime mon vœu pour qu'il puisse y avoir une reprise du dialogue, par exemple, au sein de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe bien évidemment à partir du moment où on aurait réussi à obtenir le cessez-le-feu immédiat et le retrait des troupes russes. Il me semble essentiel que nous défendions aussi une intervention de l'ONU avec des casques bleus pour qu'ils assurent la sécurité devant chaque centrale nucléaire car vous avez vu la situation extrêmement dangereuse à laquelle nous pouvons être confronté dans cette guerre. Il me semble nécessaire qu'ils assurent la sécurité devant chaque centrale nucléaire en fixant une zone tampon entre les combats. Il faut que la France s'engage par ailleurs à quitter l'OTAN et qu'elle puisse défendre une stratégie diplomatique par le non-alignement qui puisse véritablement servir la paix. Je souhaite aussi, à travers ce vœu, qu'on réaffirme la nécessité de poursuivre et d'amplifier les actions en faveur d'un accueil digne des réfugiés ukrainiens et que, comme cela a été rappelé, comme de l'ensemble des exilés sans aucune discrimination, aucune, et qu'on demande à l'État d'augmenter les capacités de prise en charge d'accueil, d'hébergement et d'accès aux droits de l'ensemble des exilés, qu'on soutienne toutes les initiatives solidaires et humanitaires en soutien à l'Ukraine et aux Ukrainiens. Je devrais, et je souhaite, pour terminer, remercier la Mairie du 20<sup>e</sup> qui a ouvert ses portes pour ces collectes alimentaires et l'ensemble des collectes organisées ; et féliciter aussi les habitants du 20<sup>e</sup> qui ont été très nombreux à y participer. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Deux demandes de prise de parole : Frédéric HOCQUARD, Antoine ALIBERT et Karine DUCHAUCHOI ensuite.

**M. HOCQUARD**

Oui, je voulais réagir par rapport à ce vœu et remercier Danielle SIMONNET de l'avoir présenté. Je trouvais cette position particulièrement équilibrée comme à son habitude. Puisqu'on propose des amendements, j'en proposerai trois. Le premier, c'est que je suis assez étonné de trouver dans ce vœu l'idée que la France quitte l'OTAN. Je ne vois pas exactement le rapport direct par rapport au sujet. J'entends la position de la France Insoumise sur cette question-là. Mais je ne le vois pas exactement dans la question du conflit entre les Russes et les Ukrainiens et l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le deuxième sujet, c'est que comme elle revient en détail, et c'est intéressant sur les questions qui sont les questions de la position de la France, les questions géopolitiques, je trouve qu'il y aurait deux considérants à rajouter. Un premier considérant quand même qui est peut-être qu'une partie de la classe politique française a une certaine complaisance vis-à-vis de Vladimir Poutine quand il se comportait en impérialiste depuis un certain nombre d'années. Il faudrait aussi le citer parce que ça fait partie du produit de la seule situation dans laquelle nous sommes. Donc on pourrait rajouter cet amendement à ce vœu. La deuxième chose, c'est que ça a eu comme conséquence effectivement que, enfin, la deuxième chose, c'est qu'aussi une partie de la classe politique française, par germanophobie notamment, par anti-européisme de l'autre, a empêché la construction d'une défense européenne, ce qui a précipité tout un certain nombre de pays de l'Europe, notamment les pays de l'Est, dans les bras de l'OTAN et qui fait qu'aujourd'hui, effectivement, l'OTAN, je n'ai rien à dire sur la question de l'OTAN, mais se retrouve à être un bouclier, je mets des limites et des guillemets à ce bouclier, vis-à-vis des Russes. Rajouter ces deux amendements-là que vous intégrerez certainement

à l'intérieur de votre vœu, moi, je trouve le vœu avec le retrait sur la question de la sortie de l'OTAN, tout à fait votable. Mais c'est à vous d'intégrer ces deux amendements.

### **M. PLIEZ**

La parole est à Antoine ALIBERT.

### **M. ALIBERT**

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Mme SIMONNET. On touche des situations ou un sujet assez compliqué. Moi, je souscris naturellement à toute la première partie de vos propositions pour continuer le soutien, l'accueil des réfugiés ukrainiens, ukrainiennes, le fait que vous élargissiez par ailleurs la question à la globalité des réfugiés et des migrations qui ne dépendent pas simplement d'un fait de guerre. Mais je voulais aussi intervenir dans la fibre de ce que vient de dire mon collègue Frédéric HOCQUARD. Parce qu'en réalité, ce que souligne cette guerre en Ukraine qui est principalement hélas, une guerre européenne, à nouveau, comme on en a beaucoup connu sur notre continent, c'est effectivement qu'on est resté dans l'OTAN à défaut de construction de l'Europe de la défense. Le défaut d'Europe de la défense est aussi le fait de familles politiques, que ce soit à l'extrême gauche ou à l'époque du gaullisme, qui ont empêché aujourd'hui d'avoir un vrai projet politique. Moi, je me souviens aussi, pendant le moment des révolutions orange que des Ukrainiens et des Ukrainiennes sont morts place Maïdan, des jeunes, de la jeune génération, le drapeau européen à la main. Aujourd'hui, une partie de votre vœu demande en réalité de forcer l'Ukraine à être neutre. Je ne pense pas qu'en faisant ça en fait, on accrédite les termes d'une paix dans les termes russes qui imposeraient et qui nieraient à un peuple à une jeunesse ukrainienne européenne de vouloir choisir son destin. L'un des premiers réflexes à la fois de l'Ukraine mais aussi de la Géorgie a été, face à cette guerre, de demander son adhésion à l'Union européenne. Donc pour toutes ces raisons, le groupe écologiste ne pourra pas voter votre vœu. J'appuierai aussi, en préparant la réponse, je me suis souvenu d'un débat du premier tour de la présidentielle en 2017, et déjà, à l'époque, Benoît HAMON était bien seul au milieu du plateau face à beaucoup de formations politiques qui étaient soit naïves face au régime autocratique de Poutine, soit presque admiratives. Donc pour toutes ces raisons, nous voterons contre votre vœu.

### **Mme DUCHAUCHOI**

Merci, Monsieur le Maire. Chère Danielle, chers collègues ! Nous nous sommes exprimés un peu largement sur le vœu précédent. Aussi, mon intervention sera assez succincte. Nous avons une pensée, bien sûr, ce soir, comme vous tous, pour toutes ces femmes, ces enfants et ces hommes exposés au feu des bombes, qui vivent un cauchemar. Nous sommes d'accord sur le fond avec votre vœu, Danielle, en ce sens. Et nous portons la sortie de l'OTAN dans nos programmes depuis des années. Mais aujourd'hui, le débat n'est pas là. C'est la paix, le danger de voir ce conflit d'élargir, s'étendre. Nous devons donc donner toute notre énergie à la diplomatie, au dialogue et à la solidarité. C'est pour cette raison que nous ne prendrons pas part au vote.

### **M. GLEIZES**

Pour continuer dans le débat et faire une exégèse de ce texte, je suis assez d'accord avec les remarques de M. HOCQUARD. C'est vrai que moi qui écoute MÉLENCHON depuis très, très longtemps, il a évolué. Il a reconnu qu'il a fait une erreur stratégique. Mais il y a un changement dans l'analyse de M. MÉLENCHON qui n'est pas arrivé jusqu'à Danielle SIMONNET, sur la notion de neutralité. Dans son discours de Lyon, donc de ce week-end, il a précisé que le non-alignement, ce n'est pas la neutralité. Donc là, on demande la neutralité de l'Ukraine. Or, tout justement, comme l'a dit mon collègue Antoine, dans un moment où un pays est en guerre face à un agresseur qui se défend avec des armes, lui demander la neutralité dans un texte comme celui-là, c'est criminel. Ça veut dire qu'on interdit à ce peuple de pouvoir se défendre. Jean-Luc MÉLENCHON, lui-même a reculé là-dessus. Même cet après-midi, votre député, M. CORBIERE a aussi reculé là-dessus, alors en faisant une petite erreur puisqu'il a dénoncé les armes qu'on allait donner aux Ukrainiens. Donc il faut faire attention avec ce qu'on écrit, surtout en temps de guerre. Donc ce vœu ne répond pas. Donc il faudrait supprimer totalement la dernière ligne « Pour que la France s'engage à quitter l'OTAN et plaide pour une neutralité de l'Ukraine » et rajouter les considérants parce que tout justement à un moment, il est important de reconnaître ses erreurs. Et ces erreurs ont été dramatiques. C'est vrai que

l'erreur d'analyse stratégique concerne aussi les Occidentaux qui n'ont pas cru les Américains pour une fois sur le fait que l'invasion allait se faire. C'est vrai qu'on a tellement été trompés par les Américains qu'on peut aussi se tromper. Donc le chef d'état-major de l'armée de terre, le chef d'état-major de toutes les armées l'a reconnu pour la France. Il faut faire attention. Je pense que cette phrase est tout à fait inopportune dans ce contexte de guerre actuelle.

**M. PLIEZ**

Mme SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ? Pardon. Mme De MASSOL. Décidément ! Mme De MASSOL, je m'excuse.

**Mme De MASSOL**

Oui. Un petit drapeau pour la prochaine fois. Il s'agit d'une question trop grave pour en plaisanter. Moi, je ne suis pas du tout d'accord avec effectivement la dernière phrase surtout de votre vœu. Je pense que dire qu'il faut quitter l'OTAN maintenant, c'est... je ne comprends vraiment pas pourquoi est-ce que vous demandez ça maintenant ? Effectivement, la neutralité... demander aux Ukrainiens d'être neutres alors qu'ils sont en train de se battre, mais je trouve que c'est un manque de respect vis-à-vis de leur combat, qui me gêne profondément. Donc quasiment tout le reste de vos considérants ne me gêne pas. Mais en tout cas, je voterai contre ce vœu.

**Mme SIMONNET**

Je voudrais quand même répondre aux attaques qui ont été formulées. Concernant la complaisance de certains vis-à-vis de Poutine, j'aimerais savoir de qui vous voulez parler. Sans doute d'Emmanuel MACRON qui l'a reçu à maintes reprises ou de Mme HIDALGO que l'on peut voir en photos à plein d'occasions. Deuxième chose, je vous parlez...

**M. PLIEZ**

C'est la tribune que vous souhaitez, je vais simplement vous demander, parce qu'on ne va pas vous redonner la parole...

**Mme SIMONNET**

Je vais terminer, Monsieur le Maire, si vous voulez bien.

**M. PLIEZ**

Vous terminez rapidement. Je vous laisse une minute, parce que normalement, je n'ai pas à vous laisser la parole.

**Mme SIMONNET**

Je termine rapidement. Tout à fait. Je vous remercie. Il n'y a aucune justification à l'invasion militaire de l'Ukraine et nous devons la condamner. Mais nous devons aussi comprendre qu'elle aurait sans doute pu être évitée. Que nous disent beaucoup ? Que nous disent beaucoup ? Eh bien, si, justement. Parce que comprendre cela, est en partie la clé pour sortir de ce conflit par la paix et la diplomatie, il faut rétablir la paix à tout prix et être dans la désescalade.

**M. PLIEZ**

Je demanderais... Attendez ! S'il vous plaît.

**Mme SIMONNET**

Je terminerai. Je terminerai. Je terminerai deux phrases.

### M. PLIEZ

S'il vous plaît ! Non, non, Danielle SIMONNET. Danielle SIMONNET, je vous coupe deux minutes. Je vous redonne la parole. Je demande aux gens dans l'assistance de ne pas prendre de photos. C'est interdit. Si vous recommencez, on vous sort.  
Mme SIMONNET, vous pouvez poursuivre.

### Mme SIMONNET

Que rappelle mon vœu ? Mon vœu rappelle qu'une parole avait été donnée en 90 de ne pas élargir l'Alliance atlantique à l'Est et qu'une garantie de sécurité de l'Ukraine via notamment le maintien des forces armées et de défenses nationales. Non, ce n'est pas faux. Que dit mon vœu ? Que dit mon vœu ? Il dit concernant la neutralité de l'Ukraine, que c'est d'ailleurs le Président de l'Ukraine qui s'est déclaré officiellement ouvert à cette proposition d'un statut neutre de l'Ukraine. Ce n'est pas nous qui l'inventons. Par contre, non, ce n'est pas à la France d'être neutre.

### M. PLIEZ

On arrive au bout...

### Mme SIMONNET

Pourquoi est-ce que la France doit sortir de l'OTAN ?

### M. PLIEZ

Stop ! Stop ! Stop ! Mme SIMONNET, je vous ai laissé la parole. Je vais vous proposer maintenant de passer au vote sur ce vœu que vous maintenez. Donc je vous propose de voter.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

- **V20-2022-073 : Vœu au Maire du 20<sup>ème</sup> et à la Maire de Paris relatif aux enfants français de djihadistes tués en Syrie, déposé par le Groupe Écologiste du 20<sup>ème</sup>.**

### Mme TRACHEZ

Merci, Monsieur le Maire. On va passer à un sujet pas beaucoup plus réjouissant. Je pense que tout le monde ici sait qu'il y a des enfants français dans les camps du nord-est de la Syrie qui sont surveillés actuellement par les forces kurdes. Ça correspond à peu près à 80 femmes et environ 200 enfants français. Je répète, ils sont Français. Leurs parents ont été, tous les deux, tués. Ils ont été soit emmenés quand ils étaient tout petits en Syrie parce que leurs parents sont partis combattre du côté de Daech où pour certains d'ailleurs, ils sont nés en Syrie. Il n'empêche que ces enfants aujourd'hui l'État français refuse de les rapatrier. Pourquoi ? On ne sait pas trop. Sûrement par démagogie, par volonté électoraliste. Leurs avocats, des élus ont tenté d'aller... de se rendre pour leur rendre visite dans ces camps. Ils ont été bloqués. Ils n'ont jamais pu aller les voir. En 2021, on a recensé, alors c'est *Save the children*, une ONG très sérieuse, qui a recensé que 62 enfants sont morts dans les camps syriens en 2021. C'est considérable. Ils vivent dans des conditions désastreuses. Pourquoi est-ce que ce sujet est porté aujourd'hui par un vœu devant ce Conseil ? C'est parce qu'il est d'une terrible actualité puisque le 8 février, les avocats, beaucoup de structures ont saisi à la fois le comité contre la torture des Nations-Unies, il y a eu beaucoup d'avis qui ont été rendus par la commission nationale des droits de l'homme, par la défenseur des droits qui tous, ont appelé au rapatriement de ces enfants. Aujourd'hui, le comité des Nations-Unies pour les droits des enfants a rendu son avis. Je vais vous lire deux passages, très petits, très intéressants sur la situation. Le comité nous dit que le refus de la France de rapatrier des enfants français détenus dans des camps syriens dans des conditions mettant leur vie en danger, depuis des années violent leurs droits à la vie ainsi que leurs droits à ne pas subir de traitement inhumain et dégradant. Parce que, soyons réalistes, c'est ce qu'ils subissent aujourd'hui : des traitements inhumains et dégradants. Plus grave, les raisons pour lesquelles on ne veut pas les rapatrier, c'est parce qu'en fait, on a peur d'eux. On a peur d'enfants qui, pour 90% d'entre eux, ont moins de 12 ans. On parle d'enfants de moins de 12 ans. La grande majorité a moins de 6 ans. Donc je ne sais pas ce qu'on attend. De quelle peur on

a de ces enfants ? Mais les laisser dans ces conditions est parfaitement grave. Pour finir, le Comité des Nations-Unies pour les droits de l'enfant nous dit que le fait que la France n'ait pas rapatrié les enfants porte indéniablement atteinte à la protection de leur intérêt supérieur, qui est quand même une chose qui est reconnue avant toute chose par cette convention internationale des droits de l'enfant, puisqu'il a pour conséquence leur maintien en détention prolongée et indéfinie dans les camps, dans des conditions menaçant leur survie et leur intégrité physique et où il existe un risque d'endoctrinement. C'est en laissant ces enfants dans ces camps que nous nous mettons en danger.

**M. PLIEZ**

Merci beaucoup. La parole est Geneviève GARRIGOS.

**Mme GARRIGOS**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mes chers collègues ! Dès lors que le Parlement français ratifiait un traité ou une convention, on oublie un peu trop souvent, celle-ci a valeur contraignante, une valeur supérieure, y compris à notre Constitution. Nous nous devons de les appliquer et de respecter les décisions des organes de contrôle définis par ces conventions. La situation des enfants syriens, et Hélène vient de nous le rappeler avec beaucoup de justesse, détenus arbitrairement dans les camps du nord-est syrien, a entraîné de multiples réactions pour ne pas dire condamnations de nombreuses instances nationales, telles que la CNCDH ou le Défenseur des droits et international, Hélène en a cité certaines, mais je reviendrai sur l'UNICEF, le Comité international de la Croix Rouge, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations-Unies, pour ne citer qu'eux. Permettez-moi pourtant de revenir, comme elle vient de le faire d'ailleurs sur la décision du Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies qui a été rendue le 24 février dernier concernant les requêtes déposées par une quinzaine de familles pour 49 enfants des 200 actuellement toujours en détention dans ces camps. Plus qu'une décision, une condamnation cinglante à la France qui se vante d'exemplarité dans le respect des normes en matière des droits de l'enfant. Combien de fois n'est pas invoqué l'intérêt supérieur de l'enfant dans les argumentaires et les discours valorisant les politiques publiques françaises ! Or, c'est justement sur la base de cet article 3 de la CIDE ainsi que des articles 6, le droit à la vie, et le 37a, celui qui justement prohibe tous les mauvais traitements, que le Comité estime que la France viole ses obligations résultantes de la convention internationale des droits de l'enfant, la CIDE, convention qu'elle a ratifiée en 1990. Je ne reviendrai pas sur leur situation puisque cela a été déjà fait. Mais je voudrais juste rappeler que la dernière opération de rapatriement menée par la France remonte à janvier 2021. Et contrairement à l'engagement pris, le Gouvernement a mis un coup d'arrêt à ces rapatriements. Certes, ces retours ne bénéficient pas de l'élan populaire qui flatte. Mais il est notre devoir de faire respecter nos engagements internationaux et de rapatrier ces enfants. Les textes internationaux et les organes qui les portent ne peuvent être convoqués à notre convenance. Les respecter est une exigence à laquelle nous ne pouvons nous soustraire sans renier nos institutions, un reniement d'autant plus à redouter dans une époque où des vents mauvais soufflent, qui voudrait les voir disparaître, ne nous laissant que la loi du plus fort et de l'arbitraire comme nous le rappelle dramatiquement aujourd'hui l'agression de l'Ukraine.

**M. PLIEZ**

Merci. Alors Mme PRIMET puis Mme De MASSOL ont la parole. Mme PRIMET.

**Mme PRIMET**

Mes chers collègues ! Nous voterons bien évidemment ce vœu. Après l'appel des parlementaires européens de septembre 2020, Pierre LAURENT, sénateur communiste de Paris et habitant du 20<sup>e</sup>, avait été un des premiers à l'initiative avec le député LR, Pierre Morel-À-L'Huissier en février 2021. Les deux parlementaires avaient interpellé par des courriers l'ensemble des parlementaires pour les alerter, leur demander d'agir et de demander à l'Élysée un rapatriement général. Malheureusement, ça a été peine perdue. Un an après, la situation a seulement empiré. La France abandonne ces 200 enfants dans des conditions terrifiantes. Ils ont majoritairement moins de 7 ans. Ils ne bénéficient ni de soins et ne sont pas scolarisés. La situation dans ces camps est terrible et ces enfants qui n'ont rien demandé doivent être rapatriés. D'autres pays l'ont fait. C'est tout à fait possible. Comme il est tout à fait possible, et même incontournable, de juger ces femmes, ces mères en France. L'État

français, face à une opinion majoritairement défavorable, a manqué et manque de courage politique. C'est inhumain et irresponsable. Mais comme le dit Pierre LAURENT à la fin de cette lettre, je le cite, à force de tergiverser et de ne pas agir, nous transformons ces femmes et ces enfants en martyrs pour tous ceux qui, en France et au-delà, nous regardent, bafouer les droits de l'homme et bafouer les conventions internationales qui les portent dont nous sommes signataires, il est temps de porter une autre politique que celle qui tend à transformer ces enfants en fantôme et à fabriquer les attentats de demain.

### **Mme De MASSOL**

Mes chers collègues ! Je ne sais pas pourquoi vous avez oublié que 35 enfants ont déjà été rapatriés en France. Ce sont des... c'est une procédure longue. Ce chiffre de 35, ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jean-Yves LE DRIAN qui est le Ministre des affaires étrangères et de l'Europe. Donc sa parole est rare. Je pense que quand il parle de sujets aussi graves que cela, on peut l'écouter. Donc ce qu'il nous dit, c'est que ce sont des rapatriements extrêmement complexes à organiser, que ce sont des rapatriements qui doivent se faire avec du personnel spécifique français qui vient dans les camps. Et ce n'est pas toujours évident. Et que malgré ces difficultés, déjà 35 enfants ont été rapatriés, essentiellement des orphelins, majoritairement des orphelins. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que moi, j'adore le 20<sup>e</sup>. Je suis une Parisienne convaincue. Mais je ne suis pas certaine que ce soit à nous de dire à M. LE DRIAN ce qu'il doit faire. Je ne suis pas certaine que ça corresponde aux compétences de notre Assemblée. Donc du coup, je ne voterai pas ce vœu.

### **M. PLIEZ**

Je ne vois pas d'autres prises de parole. Aussi, je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2022-074 : Vœu présenté par Raphaëlle Primet et les élu.e.s du groupe communiste et citoyen, par Marthe Nagels et les élu.e.s du groupe Génération.s, et par Lila Djellali, Antoine Alibert et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris relatif au devenir de la Flèche d'Or.**

### **Mme PRIMET**

Excusez-moi. Je pensais que c'était la Palestine d'abord. Mes chers collègues ! Ce vœu Flèche d'Or, nous avons souhaité le porter devant notre Conseil après l'achat du lieu par la Ville en décembre pour nous dire à la fois notre attachement au lieu mais aussi à la conception du lieu et aux objectifs qui étaient ceux portés par les habitants du quartier et par les élus lors de l'appel à projets temporaire qui avait été réalisé avant le rachat. Le collectif actuel a dû s'adapter pour faire vivre le lieu pendant presque deux ans de pandémie. Il s'est tourné vers des activités de solidarité, notamment des collectes et distribution de denrées alimentaires et d'hygiène. Aujourd'hui, une cuisine solidaire et une conserverie sont en place. Ces activités solidaires ont permis à de nombreux habitants de s'investir dans le projet. Aujourd'hui, plus de 200 bénévoles participent à des actions ponctuelles, comme la cantine ou le bar. 90 autres sont investis dans la gouvernance du lieu avec un comité de pilotage et différentes commissions dont celles qui concernent la programmation culturelle. Cette programmation a enfin pu repartir et prendre ses ailes. Du mercredi au dimanche, de nombreuses soirées sont organisées, des concerts avec des formations issues de styles de musique très différents offrent un choix éclectique qui s'adresse au plus grand nombre. D'autres soirées sont organisées : accueil d'écrivains et conférences, projection de films, débats, DJ, cabaret, spectacle vivant. Le lieu est aussi ouvert pour accueillir des soirées événement d'associations de quartier comme la LDH, par exemple. Nous souhaitons, par ce vœu, accorder du temps supplémentaire au collectif actuel lui permettant de pouvoir faire des demandes de subvention aux organismes comme le centre national de la musique ou à d'autres collectivités comme la région ou l'État. Pour cela, il leur faut un engagement de moyen terme. Cela leur permettra d'épaissir et de renforcer leurs activités. Par ailleurs, cela nous laissera le temps de travailler avec la Mairie centrale à un nouvel appel à projets avec un modèle économique solide, un loyer modéré pour développer une programmation diversifiée, culturelle et solidaire. Nous demandons aussi et nous le redisons dans le vœu que cet appel à projets soit bien travaillé avec les habitants de l'arrondissement, de notre arrondissement.

### M. PLIEZ

Merci. La parole est à Martin BUSSY.

### M. BUSSY

Merci, Monsieur le Maire. Au nom du groupe Paris en Commun, c'est une simple explication de vote, on va, bien sûr, voter pour ce vœu, avec néanmoins quelques remarques, d'abord, je tiens à souligner qu'on avait pu avoir un dialogue extrêmement constructif avec les différents groupes autour de ce vœu. Certains aménagements d'ailleurs ont été apportés. C'était une très bonne chose. Il y a un petit point qui continue de nous interroger, c'est cette durée de deux ans. On a bien conscience que c'est important pour les acteurs présents d'avoir cette projection de temps devant eux. Mais pour des raisons aussi, disons administratives et techniques, ça peut être un sujet financier. Simple petite alerte sur ce sujet-là. Bien sûr, nous sommes, tout comme vous, très insistants sur la programmation culturelle éclectique qui est vraiment un point fondamental de ce lieu, qui doit être et qui est, et qui doit l'être encore plus, ouvert à tous et à toutes et à tous les publics. Nous voterons, bien sûr, pour ce vœu.

### Mme NAGELS

Je voulais appuyer ce que disait ma collègue, Raphaëlle PRIMET et remercier aussi le groupe PEC pour son soutien sur ce vœu-là. Et puis adresser aussi un grand remerciement au collectif Flèche d'Or qui, depuis le début de cette expérimentation, fait un travail absolument remarquable. Raphaëlle, tu en as donné quelques détails. Nous sommes conscients qu'un appel à projet doit maintenant être aussi organisé pour assurer un développement sur le long terme et pérenne et intéressant de ce lieu. Mais vraiment les remercier parce que c'est aussi grâce à ce travail-là que l'on pourra travailler cet appel de la manière la plus intelligente possible avec, bien sûr, une place prépondérante pour la culture. Mais aussi, je crois que cette expérimentation nous enseigne combien un lieu au carrefour de la culture, de la solidarité et de l'engagement citoyen, j'ose dire un lieu militant, est précieux pour l'arrondissement et pour ce quartier en particulier. Puis, petite parenthèse, puisque le règlement nous l'y autorise maintenant, on a une petite coquille qui s'est glissée dans ce vœu puisqu'à la fin, nous avons mis CNC au lieu de CNM. Donc si on peut le corriger, grâce à ce nouveau règlement, ce sera super. Merci beaucoup.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2022-075 : Vœu relatif à la politique d'apartheid menée par l'État d'Israël à l'encontre de la population palestinienne, déposé par Raphaëlle Primet et les élu.es du Groupe communiste et citoyen.**

### Mme PRIMET

Mes chers collègues ! Je dois dire que nous avons rédigé ce vœu juste après la sortie du rapport d'Amnesty international et avant la terrible nouvelle de la guerre en Ukraine. Nous avons toutefois souhaité le maintenir du fait de l'actualité de ce rapport et parce qu'il y a urgence pour le peuple palestinien. Ce rapport vient en confirmation de nombreux autres rapports d'organisations de défense de droits humains dont B'Tselem ou Human Rights Watch. Il démontre, au cours de ses nombreuses pages, que c'est bien le peuple palestinien dans son ensemble, qu'il vive dans les territoires palestiniens occupés ou en Israël, qui est attaqué. Oui, il y a un apartheid. Et de nombreux faits le démontrent. La liste est longue des épreuves subies par les Palestiniens, juste parce qu'ils sont Palestiniens. Les spoliations arbitraires de terres ou de maisons, les expulsions forcées, les routes interdites, les restrictions de déplacement, les checkpoints, les murs de 700 km, l'extension des colonies qui enferment la population dans des enclaves, les discriminations économiques et sociales, les détentions arbitraires, les tortures, les homicides illégaux. Ces faits ne sont pas nouveaux. Lorsqu'on connaît comme moi la région, ils sont malheureusement connus depuis longtemps. Ce qui est nouveau et rend la notion d'apartheid incontournable, c'est l'institutionnalisation de cet apartheid depuis la loi de juillet 2018 qui a proclamé Israël État-nation du peuple juif. Le Gouvernement de NETANYAHOU à l'époque a doté la ségrégation d'un fondement juridique. La pratique a trouvé sa loi. Nous ne pouvons laisser ces politiques durer plus longtemps. C'est pourquoi nous demandons que la Maire de Paris s'adresse au Président de la République afin de reconnaître l'existence du système d'apartheid mis en place par l'État d'Israël et de prendre toutes les dispositions concrètes pour que

cessent les discriminations, l'oppression, les persécutions à l'encontre du peuple palestinien et notamment de soutenir la cour pénale internationale dans son enquête sur les crimes commis dans les territoires palestiniens occupés. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

J'ai Antoine ALIBERT qui demande la parole et Danielle SIMONNET puis Florence De MASSOL.

**M. ALIBERT**

Merci. Pour signaler que je voterai, à titre personnel, pour ce vœu et qu'Emmanuelle RIVIER dont je porte le pouvoir ne prendra pas part au vote. Je me permettrai de remercier le groupe PC pour le dépôt de ce vœu en citant Desmond TOUTOU qui a été l'un des bras droits de Nelson MANDELA qui a lutté contre le régime d'apartheid, qui a disparu en décembre de l'année dernière, en 2021. C'est tout récent. Au travers de la citation, faire un petit clin d'œil en lien avec le débat qu'on a eu en Ukraine tout à l'heure sur la question d'alignement ou de non-alignement. Desmond TUTU disait que si vous êtes neutre devant une situation d'injustice, c'est que vous avez choisi l'aide du côté de l'opresseur.

**M. PLIEZ**

Danielle SIMONNET puis Florence De MASSOL.

**Mme SIMONNET**

Je rappelle, le non-alignement ne veut pas dire du tout neutralité. Mais absolument pas. Être non-aligné veut dire jouer de plain pied son rôle dans la diplomatie. Moi, je souhaite remercier le groupe Communiste et Raphaëlle PRIMET pour ce vœu que j'adopterai, même si je ne le vois plus sous mes yeux. Mais je l'avais annoté mais ça se perd dans tous mes papiers. Je l'adopterai, enfin, je voterai pour, pardon. Le groupe France Insoumise votera pour. Il est temps de prendre conscience que notre exigence du respect du droit international ne saurait être à géométrie variable. Notre respect du droit international doit être valable partout dans le monde et que le mépris et le piétinement par le Gouvernement d'Israël du droit international est totalement inacceptable. Oui, quand Amnesty international dénonce à juste titre, cette loi de l'État-nation du peuple juif du 19 juillet 2018 qui constitutionnalise un État d'apartheid et la poursuite de la colonisation de la Palestine, nous devons lire avec attention leur rapport. Les rapports d'Amnesty international sur la situation là-bas sont sans appel. Donc je voterai ce vœu et j'espère qu'il sera adopté par notre Assemblée. Je vous remercie.

**Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. Moi, ce vœu me plonge dans un profond malaise. Parler d'apartheid quand on sait ce qu'a été l'apartheid en Afrique du sud, vraiment, je... ce n'est quand même pas la même chose même si dans les considérants de ce vœu, il y a un certain d'éléments que je partage. Appliquer le mot apartheid à Israël, non. La deuxième chose, c'est que, encore une fois, moi, je pense que le 20<sup>e</sup> est effectivement au cœur de ma vie mais il n'est pas au cœur de la diplomatie française, et qu'encore une fois, on sort de nos compétences en proposant ce genre de vœu.

**M. PLIEZ**

Je crois que je n'ai plus de prise de parole... Si, M. GLEIZES. Pardon. Ça sera le dernier... Et M. BUSSY qui sera le dernier intervenant, je pense. M. GLEIZES.

**M. GLEIZES**

Merci, Monsieur le Maire. Le mot apartheid a une charge symbolique très forte. Or, le positionnement personnel par rapport à ces sujets-là, c'est le droit international. Le mot apartheid est connoté à l'histoire de l'Afrique du sud. Mais le mot apartheid a surtout été défini juridiquement par la convention de l'apartheid du... sur l'apartheid du 30 novembre 1973 qui définit le cadre juridique. Et c'est par rapport à ça qu'Amnesty international s'est positionné pour faire ce rapport. Le rapport d'Amnesty international n'est pas le premier rapport. C'est le troisième. Le premier a été fait par l'ONG

israélienne B'Tselem le 12 janvier 2021 qui s'intitulait « Un régime de suprématie juive des rives du Jourdain à la mer Méditerranée – c'est un apartheid » C'était la définition de l'ONG israélienne B'Tselem. Le deuxième rapport qui faisait 213 pages a été fait par Human Rights Watch, qui faisait 213 pages, c'est le 27 avril 2021. Et le dernier rapport, c'est le rapport d'Amnesty international qui est un rapport qui a été fait sur une durée de 4 à 5 ans et qui arrive à la même conclusion sur le fait qu'énormément d'éléments font que ça pourrait être condamné par la CPI pour des situations d'apartheid. Ce mot *apartheid* a déjà été utilisé en 2017 par rapport aux Rohingyas. Donc les Rohingyas ont été condamnés pour une situation d'apartheid. Ça concernait la Birmanie. Donc il y a d'autres pays qui ont été condamnés pour l'apartheid, en l'occurrence c'est la Birmanie. Je vais terminer sur une phrase de l'ancien Président, l'ancien Premier ministre d'Israël qui a dit : « Israël, - alors c'est la phrase qui est en exergue du rapport d'Amnesty international - Israël n'est pas l'État de tous ses citoyens, mais l'État-nation du peuple juif et uniquement du peuple juif. » Ça, c'est quand même de fait la distinction entre deux peuples et notamment par rapport à Israël. D'un côté, nous avons les Arabes israéliens, je ne parle pas des Palestiniens qui sont dans la partie Palestine, je parle des Arabes israéliens qui ont un statut aussi d'Israéliens et qu'ils ont dissocié de ceux qui sont purement Juifs. Ça, c'était en mars 2019. C'était il y a vraiment très, très peu de temps. Donc juridiquement, nous sommes bien dans une situation d'apartheid. À ce titre, les mots ont un sens et il faut les respecter.

**M. PLIEZ**

J'avais M. BUSSY puis M. GOULIN.

**M. BUSSY**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire extrêmement rapide. Notre position de vote est de voter contre parce que ce vœu n'a rien à faire, de notre point de vue, en Conseil d'arrondissement. Nous avons déjà eu la même position il y a, je crois, un an, un an et demi, sur à peu près les mêmes sujets.

**M. PLIEZ**

M. GOULIN.

**M. GOULIN**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être au moins aussi rapide que mon collègue, Martin BUSSY, pour effectivement expliquer la même chose. Je ne prendrai pas part au vote à titre personnel, non pas que le sujet ne me sensibilise pas, mais effectivement, je regrette un peu qu'on passe autant de temps à traiter de sujets internationaux qui dépassent très largement nos prérogatives. C'est autant de temps en moins qu'on consacre aux affaires du 20<sup>e</sup> arrondissement. Je crains que les habitants ne le comprennent pas vraiment. Merci.

**M. PLIEZ**

Alors dernier intervenant, je pense, M. DIDIER.

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. J'abonderai...

**M. PLIEZ**

C'est un vœu qui suscite de l'intérêt. M. DIDIER. Pardon.

**M. DIDIER**

Non, mais je crois, effectivement, qu'au sein de cette instance, on n'est pas obligé quand même de passer autant de temps sur des sujets internationaux. J'entends M. GOULIN. Mais ils ont quand même déposé... Le groupe écologiste a déposé un vœu sur la Syrie il y a 5 minutes. Donc... Moi, je veux bien... Donc nous... ça reste un sujet international. Mais en tout cas, nous, nous ne prendrons

pas part au vote. C'est notre ligne de conduite sur ces vœux qui, à mon avis, n'ont pas de... Chacun a ses opinions, peut les défendre. Mais pas dans cette instance. Je pense qu'on perd beaucoup de temps. Il y a des vœux très intéressants, notamment le dernier sur les trottoirs du marché Belgrand, qui j'espère sera voté !

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2022-076 : Vœu pour la dénomination d'une école « Anne Sylvestre » dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.**

#### **Mme BAUDONNE**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être assez rapide et effectivement, je suis... j'espère pouvoir détendre un peu l'atmosphère. Néanmoins, ce vœu, je suis très heureuse de pouvoir prendre la parole puisqu'il concerne une école qui va être construite dans quelques temps et qui est en train d'être construite dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. C'est toujours une bonne nouvelle et prouve la vitalité de notre arrondissement. À l'occasion de ce vœu, ce sera la possibilité d'avoir une femme, de rendre visible et pérenne le nom d'une femme remarquable. Je sais que les Fabulettes sont appréciées dans les écoles, effectivement. Donc je salue cette carrière de chanteuse pour les enfants. Mais je souhaitais, au nom du groupe communiste aussi, rappeler et peut-être rendre possible qu'un autre aspect de cette carrière soit mis en lumière, et notamment parce que nous sommes le 9 mars, mais pas seulement. Donc c'est une sorcière comme les autres, pour rappeler une de ses chansons, et surtout une femme engagée et militante. C'est la raison pour laquelle j'insiste. Dès les années 60, elle a su s'imposer en tant que femme, chanteuse, guitariste, productrice et abordait dans ses chansons avec humour ou colère mais toujours avec élégance de nombreux thèmes auxquels nous tenons et de société : le patriarcat, le viol, l'avortement, les préjugés sur l'homosexualité mais aussi la misère et les sans-abris. Donc j'espère que ces engagements aussi resteront dans les mémoires quand on parlera de l'école « Anne Sylvestre ».

#### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est à M. BUSSY. Je la laisserai ensuite à plusieurs autres personnes dont j'ai vu les mains se lever. M. BUSSY.

#### **M. BUSSY**

Merci, Monsieur le Maire. Mme BAUDONNE a effectivement très largement expliqué les raisons qui nous conduisent aujourd'hui à vous proposer de pouvoir dénommer une école au nom d'« Anne Sylvestre » Il faut savoir qu'elle a vécu dans le 20<sup>e</sup>. Il faut savoir que plusieurs habitants sont venus voir différents élus, moi notamment, Monsieur le Maire mais c'est le cas aussi de certains d'entre vous, ont justement... souhaitant que Mme SYLVESTRE puisse, à hauteur de son talent et de ses combats politiques, avoir un lieu fort dans le 20<sup>e</sup>. Je me réjouis que ça puisse être dans une école, ce lieu de la République, ce lieu de tolérance pour tous et toutes.

#### **M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons évidemment favorablement à ce vœu. Anne Sylvestre, au-delà de ses combats politiques, c'était surtout une formidable artiste, un père qui a été collaborateur et qui a été arrêté... Non, mais il faut rappeler aussi... C'est la vérité. Ça n'est que factuel. Non, mais pardon, je vais terminer. Mais c'est aussi... ça a été une façon de se construire pour elle. Je rappellerai un dernier élément également très factuel, c'est qu'elle a perdu son petit-fils lors des attentats au Bataclan. Donc elle s'est aussi construite comme ça. Il faut aussi rappeler... une personnalité c'est complexe. Anne Sylvestre aussi, c'est aussi l'histoire de notre pays où tout n'est pas blanc, tout n'est pas noir. Il y a un peu de zone grise. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Mme SIMONNET. Essayez de ne pas remonter jusqu'à l'arrière-grand-père de...

**Mme SIMONNET**

Non, mais je pense qu'Anne Sylvestre, on est beaucoup à avoir été accompagné par ses chansons. Moi, vraiment, j'ai été bercée par les Fabulettes d'Anne Sylvestre quand j'étais petite. Par la suite, j'ai été aussi accompagnée par ses chansons, que ce soit celle sur l'avortement « Non, tu n'as pas de nom. Non, tu n'as pas d'existence. Tu n'es que ce qu'on en pense. Non, tu n'as pas de nom. » qui était une chanson magnifique. Je pense qu'on est beaucoup de femmes pour lesquelles ça nous a aidées très fortement, cette chanson-là. Il y en a plein d'autres, des belles chansons sur Paris : « T'en souviens-tu la Seine ? », des chansons magnifiques. Oui, c'était une sorcière comme les autres mais une sacrée sorcière. J'aimerais vraiment que, en plus de l'adoption de ce vœu, on puisse penser à une belle manifestation, qu'on fasse venir les chorales du 20<sup>e</sup>, qu'on fasse connaître les chansons pour adultes. Les chansons pour enfants sont magnifiques. C'est une sacrée poète. Mais les chansons pour adultes ont un texte tellement fort et puis une musicalité que moi, j'ai toujours adorée. Je trouve que ça serait vraiment important qu'on soit fiers, elle habitait le 20<sup>e</sup>, elle était attachée au 20<sup>e</sup>. Elle était aussi engagée à la couleur de notre arrondissement. Non seulement un nom, mais on lui donne un nom, à celle qui a chanté « Non, tu n'as pas de nom ».

**M. PLIEZ**

Mais ça sera oui quand même.

**Mme BAUDONNE**

Je voudrais juste, si vous me le permettez...

**M. PLIEZ**

Il y a encore 4 intervenants.

**Mme BAUDONNE**

Comment ?

**M. PLIEZ**

Il y a encore 4 intervenants. Tu veux conclure ?

**Mme BAUDONNE**

Juste deux secondes, à savoir c'est déjà prévu qu'effectivement, il y ait une association des écoles et des classes, pour organiser une grande fête et une chorale avec un nombre conséquent d'enfants du 20<sup>e</sup>.

**M. PLIEZ**

Florence De MASSOL, Pascal JOSEPH, Frédéric HOCQUARD, Maxime SAUVAGE. J'ai encore du monde d'inscrit sur ce vœu. Florence De MASSOL.

**Mme De MASSOL**

Je vais être très, très rapide. Juste penser à la chanson qui s'appelle « J'aime les gens qui doutent » Moi, j'adore cette chanson. Évidemment, c'est une super idée. Je serais très fière que ce vœu soit adopté à l'unanimité.

**M. PLIEZ**

Pascal JOSEPH.

### **M. JOSEPH**

Monsieur le Maire, chers collègues !

Tout ça nous ramène à la fois à des souvenirs d'enfance et à des souvenirs de parents. J'en vois un devant moi. On a connu la même expérience. Mais pas ensemble. Non, je ne dirais pas tout. Pour vous dire que dans le cadre de ma délégation, je voudrais que le Conseil d'arrondissement mesure ce que nous sommes en train de faire. C'est une délibération qui a été votée par le Conseil de Paris, qui permet, ce qui n'était pas le cas, à ce que des écoles portent le nom. Vous savez que les lycées sont sous l'égide de la région, les collèges du département. Donc les lycées et les collèges ont un nom. Les écoles de Paris n'ont pas de nom. Elles portent les noms de la rue. Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, il n'y a que deux écoles qui portent un nom. L'une Maurice Chevalier et l'autre, que j'ai eu l'honneur de mener à bien, en 2010 : Albert Bigielman. Donc cette possibilité nous est offerte aujourd'hui. Alors comme c'est une école à construire, à livrer, il n'y aura pas forcément, enfin, pas nécessairement les mêmes règles que pour les écoles qui existent. Mais il faudra toujours prendre en compte, à la fois les parents d'élèves, les enseignants, faire de la concertation. C'est exactement le vœu qui a été proposé et adopté par le Conseil de Paris qui suppose qu'au niveau du Conseil de Paris, le portage se fasse par l'adjointe à la fois à la mémoire, et à l'adjoint à l'éducation et que cette question-là passera par la commission de dénomination des rues et établissements et équipements où j'ai l'honneur de vous représenter. J'ai terminé.

### **M. PLIEZ**

Merci. Frédéric HOCQUARD, je n'espère pas pour nous parler du passé trouble de Maurice Chevalier.

### **M. HOCQUARD**

Ni de celui que je partage avec Pascal JOSEPH. Mais je ne sais pas de quoi il parle. Donc je suis assez embêté, étonné. Non, moi, évidemment, pour soutenir ce vœu, cette dénomination, en plus, il se trouve que j'ai découvert que j'habitais à côté d'Anne Sylvestre puisque... Bien sûr. Elle habitait dans le bas de la rue de la Réunion. Et il se trouve que, pendant le premier confinement, quand nous applaudissons tous à 20h les soignants, il y avait quelqu'un qui faisait sonner une cloche dans le bas de la rue de la Réunion. À un moment donné, on s'est demandé, personne ne sortait, qui faisait sonner cette cloche ? C'était Anne Sylvestre qui faisait sonner une cloche à sa fenêtre, la petite maison qui est bas de la rue de la Réunion, qui était une maison en briques de un étage. Elle faisait aussi, à sa manière, soutien appuyé aux soignants pendant le premier confinement. Non, c'est juste dans le vœu, vous rappelez tous les combats d'Anne Sylvestre. Peut-être que mariage gay, on pourrait mettre le mariage pour tous, parce que c'est le mariage pour tous. Ce n'est pas simplement le mariage gay. C'est juste cette petite chose. Puisqu'on peut modifier les choses directement sur les vœux. Donc cet amendement que je propose. Merci.

### **M. PLIEZ**

Maxime SAUVAGE et puis Antoinette GUHL.

### **M. SAUVAGE**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous lire un extrait d'une de ses chansons qui n'est pas forcément la plus connue, mais qui montre bien aussi qui est Anne Sylvestre. Je commence : « J'ai bu et je m'en vante des 100 et 50 bouteilles du meilleur, que Bordeaux me pardonne, j'appartiens au Bourgogne. Laissez-moi boire à genoux, la reine des vins de chez nous, la Romanée Conti. Il serait malhonnête de prétendre que cette chanson ne vise pas à provoquer un geste parce que, oui, elle avait écrit cette dans l'espoir de se voir offrir le meilleur vin du monde, la Romanée Conti et le propriétaire à l'époque, l'ayant entendu, avait exaucé son vœu. Il lui avait offert une bouteille de Romanée Conti. Donc ça montre bien que c'est une femme avec beaucoup d'humour, une femme de goût qui arrivait à ses fins.

### **M. PLIEZ**

On continue le hit-parade. La parole est à Antoinette GUHL.

**Mme GUHL**

Moi, je terminerai ces prises de parole, si je ne me trompe pas, avant peut-être de la redonner, je ne sais pas, qui est-ce qui tient cette délibération ? Mais moi, je voudrais reprendre « J'aime les gens qui doutent ». Alors effectivement, « *j'aime les gens qui doutent, les gens qui trop écoutent leur cœur se balancer, j'aime les gens qui disent et qui se contredisent et sans se dénoncer.* » Comme ici, autour de cette table, nous sommes très nombreux à aimer Anne Sylvestre, à tous ceux qui disent et qui se contredisent au Conseil d'arrondissement suivant, sans jamais se dénoncer, sachez qu'Anne Sylvestre les aime quand même.

**M. PLIEZ**

C'était la conclusion. Je demande aux...

**M. BUSSY**

Nous sommes évidemment tout à fait d'accord avec la proposition qu'a faite M. HOCQUARD de clarifier ce terme qui manque d'à-propos.

**M. PLIEZ**

Donc tout le monde est d'accord. Pierre, on peut rajouter cette mention au vœu. Est-ce qu'on le fait en direct ? On va estimer que c'est bon. Je vous propose donc de voter, cette modification sera faite de toute façon.

**M. PLIEZ**

Le vote est clos. La dénomination est accordée à l'unanimité.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2022-077 : Vœu des élu-e-s du groupe Paris en Commun et du groupe Communiste et citoyen relatif à la municipalisation de l'allée Alquier Debrousse.**

**Mme EL AARAJE**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Ce vœu vient répondre à un travail qui a été amorcé de longue date avec différents habitants de l'allée Alquier Debrousse et avec différents élus qui ont participé à ces travaux. Donc l'allée Alquier Debrousse, pour ceux qui ne le savent pas, est actuellement propriété du CASVP, le centre d'actions sociales de la Ville de Paris, avec une gestion qui a été confiée à Paris Habitat. Pour ceux qui fréquentent cette allée, on a plusieurs problèmes : un problème d'éclairage public, un problème de non-respect du fait que cette zone soit piétonne et un problème d'affaissement au milieu de l'allée qui, aujourd'hui, a du mal à être pris en charge. C'est des travaux qui sont extrêmement conséquents, extrêmement coûteux. Plusieurs lieux publics importants qui s'y trouvent, notamment l'EHPAD Alquier Debrousse, le centre de santé Marie-Thérèse avoisinant ainsi que l'école qui est au bout de cette allée. Aujourd'hui, ce vœu a vocation à nous permettre d'engager une procédure de classement de cette voirie dans le domaine public. Donc concrètement, ça va permettre à la Mairie du 20<sup>e</sup> de pouvoir récupérer la gestion de cette allée et de pouvoir réaliser ces travaux qui sont conséquents et très attendus par les habitants. Je tiens aussi à souligner qu'on avait une problématique majeure sur cette allée qui, là aussi, du fait de sa propriété qui est celle du CASVP, je le rappelle, n'était pas nettoyée par les services de la Ville. Donc là-dessus, on a pu travailler notamment avec Martin BUSSY sur le fait que la DPE prenne à sa charge le nettoyage régulier de cette allée. C'est désormais une source de satisfaction, là aussi, pour les riverains. Donc je vous appelle à voter ce vœu qui va nous permettre de pouvoir récupérer cette allée et de pouvoir amorcer les travaux. Les riverains vous en remercient.

**M. PLIEZ**

J'ai une prise de parole de Michel ROGER, puis de François-Marie DIDIER puis de Florence De MASSOL. Michel.

**M. ROGER**

Très rapidement, pour dire que les élus communistes allaient voter ce vœu. Puis rappeler quand même que la procédure de classement est d'abord une première étape et que nous serons ensuite dans une perspective de travaux quand même à long terme avec une réfection de voirie, de réseau d'assainissement et de collecte d'eau et d'éclairage public. On aura encore quelques occasions, je pense, d'échanger sur cette voie.

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Je salue ce vœu. Nous voterons évidemment. J'étais intervenu il y a un an et demi d'ailleurs auprès de vous, Monsieur le Maire, rappelez-vous, pour des problèmes d'éclairage public, que vous aviez d'ailleurs réglés. Ma question, c'est pourquoi est-ce qu'on doit faire un vœu sur cette question, que nous voterons évidemment ?

**M. PLIEZ**

Je laisserai le porteur du vœu vous répondre. Mme De MASSOL.

**Mme De MASSOL**

Si le vœu permet justement de municipaliser cette allée Alquier Debrousse, c'est une excellente chose. Je voudrais aussi dire que si les travaux peuvent se faire de façon un peu conjointe avec les grands travaux plan climat qu'il y a sur les résidences Paris Habitat qui le bordent sur un côté, ça permettra de satisfaire pleinement les habitants qui attendent cela depuis vraiment longtemps. Je sais que dans la mandature précédente, on s'y est attelé. Mais la Ville de Paris n'a pas répondu à nos demandes et que la gestion par le CASVP est une gestion qui ne correspond pas à une gestion de voirie. Le CASVP n'est pas fait pour ça. C'est bien pour ça qu'on avait déjà depuis de nombreuses années demandé cette municipalisation de l'allée Alquier Debrousse. Donc moi, je voterai ce vœu avec plaisir.

**M. PLIEZ**

Mme EL AARAJE, voulez-vous répondre à la question pourquoi un vœu ?

**Mme EL AARAJE**

En fait, la procédure de demande de classement de cette voie dans le domaine public, en fait, elle est déjà en cours. Simplement, elle est extrêmement longue. Le fait de porter ce vœu et de le porter à l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement nous permet de pouvoir appuyer en fait cette demande pour accélérer la procédure puisqu'il y a plusieurs intervenants dans ces travaux et dans ce chemin dans lequel on s'engage, qui sera un chemin long. Ça a été rappelé effectivement par M. ROGER sur ce point. Pour vous répondre sur la question du plan climat, Mme De MASSOL, effectivement, c'est aussi quelque chose qu'on a en tête, notamment il y a un travail assez étroit qui a été fait avec Paris Habitat dans le cadre, je dirais, de la réponse à un certain nombre d'interrogations qui sont celles des riverains, un problème aussi d'occupation des sous-sols, des parkings, enfin, c'est un sujet qui est quand même assez vaste. Je vous propose peut-être de commencer déjà par la municipalisation de la voie qui sera une première étape d'envergure, de démarrer la phase travaux. Ensuite, évidemment, tout ça en concertation avec Paris Habitat qui est partie prenante dans le cadre effectivement du plan climat qui est envisagé mais qui, pour l'instant, n'est pas en lien avec le vœu. Juste le plan climat, on l'a voté au dernier Conseil. C'est pour ça.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **V20-2022-078 : Vœu en faveur d'un programme d'investissement de mandature, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.**

**M. PLIEZ**

C'est le vœu concernant un programme d'investissement de mandature.

### **Mme SIMONNET**

Écoutez, on a déjà eu ce débat-là. On n'a toujours pas de programme d'investissement de mandature au niveau parisien. Donc on n'a pas sa déclinaison au niveau de l'arrondissement. C'est un vrai problème démocratique parce qu'un débat autour d'un programme d'investissement de mandature permet de savoir exactement où l'on va et permet de pouvoir se projeter, de pouvoir impliquer les habitantes et les habitants, y compris de pouvoir entendre ce qui manquerait dans ce programme d'investissement de mandature ou ce qui ferait débat. C'est un outil essentiel d'engagement, un programme d'investissement de mandature. On ne comprend pas pourquoi, à cette mandature-là, il n'y en a pas. Visiblement, la Maire de Paris, en renonçant à établir tout programme d'investissement de mandature, renonce à assumer une partie de son programme et renonce à organiser le débat autour de son programme. Or, on sait qu'il y a beaucoup de sujets dans le 20<sup>e</sup> qui, à un moment donné, sont liés aussi à cette absence de programme d'investissement de mandature et ne peuvent être véritablement débattus jusqu'au bout. Je pense également qu'une des raisons de cette absence de plan d'investissement de mandature est peut-être le refus de vouloir assumer d'investir beaucoup plus massivement, notamment pour pouvoir avoir, par exemple, des préemptions sur des locaux qui permettent véritablement de pouvoir se projeter dans les équipements publics ou dans les structures associatives nécessaires à la réponse aux besoins des habitantes et des habitants. Je prendrai un exemple. Par exemple, le débat qui nous oppose sur la question du CAPP Panoyaux où on va y plaquer la structure PSR et on va demander au deux tiers de l'équipe de partir, c'est d'abord et avant tout, parce qu'il y a une difficulté posée par la Mairie centrale dans l'accès à des locaux. Or, s'il y avait un programme d'investissement de mandature, une réflexion sur les locaux, on pourrait donc anticiper bien plus l'avenir. Je souhaite, à travers ce vœu, que la Mairie de Paris s'engage bien conformément aux engagements de campagne de la Maire à l'adoption d'un PIM avant l'adoption du budget supplémentaire de 2022 et que la Mairie du 20<sup>e</sup> s'engage à présenter les programmes d'investissement considérés comme prioritaires dans la mandature dans le 20<sup>e</sup> et à les soumettre à débat dans toutes les instances de la démocratie participative du 20<sup>e</sup>. Tel est mon vœu. Cela permettrait donc un bon nombre de débats. J'ai parlé du CAPP Panoyaux j'aurai pu citer l'ESI de l'Armée du salut, projet que je soutiens parce que je pense qu'il faut développer les centres d'accueil de jour. Mais c'est vrai que, par exemple, une anticipation aurait pu permettre à la Ville de préempter, donc de faire en sorte que l'argent public ne parte pas en partie en fumée dans la rémunération de loyers qui sont très chers et qui enrichissent un propriétaire privé quand la pertinence serait d'augmenter en fait les capacités de la Ville à être propriétaire de biens communs. Je vous remercie.

### **M. PLIEZ**

Je vois que le temps passe. Y a-t-il des interventions ? M. BAUDRIER et M. SAUVAGE a demandé la parole ensuite. Y a-t-il d'autres ? Mme De MASSOL. M. GOULIN a regardé le plafond. M. BAUDRIER.

### **M. BAUDRIER**

Le groupe Communiste votera contre ce vœu parce que, d'une part, étant donné les attendus qui suggèrent que ça suppose qu'il y ait trop peu d'investissement dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, il faut bien se rendre compte qu'on est dans le cadre d'une mandature très spécifique puisque du fait de la pandémie, nous nous sommes retrouvés dans un contexte budgétaire extrêmement complexe avec un débours de plus d'un milliard d'euros du fait de la non aide de l'État pour les collectivités, qui a touché particulièrement notre collectivité puisqu'elle a perdu, en termes de droits de mutation, des montants beaucoup plus élevés que d'autres collectivités. On vit d'ailleurs une période avec l'augmentation du prix de l'énergie qui va amener à totalement bousculer, au delà de la pandémie nous nous sortons à peine, aussi les niveaux d'investissement. Il faut savoir que dans tous les matériaux, l'augmentation des prix de matériaux va amener à une augmentation du coût de tous les investissements dans les bâtiments de l'ordre de 20% à court terme, ce qui va totalement nous devoir à nous amener à réviser un certain nombre de choses. Donc on est dans un contexte particulièrement mouvant, complexe qui fait que les programmes d'investissement de la mandature sont souvent déterminés en tout début de mandature. Nous arrivons bientôt à deux ans après la mandature. De fait, une liste rapide des investissements lancés dans le 20<sup>e</sup> arrondissement prouve qu'il n'y a jamais eu autant d'investissement public dans le 20<sup>e</sup> qu'aujourd'hui. Il n'y a qu'à voir dans le secteur culturel avec la Flèche d'Or, le conservatoire régional Noisy-le-Sec, l'équipement sur la place Henri Malberg, entre autres, et sans aller plus loin, les équipements sportifs avec la cité des sports de Python Duvernois, le plus grand équipement public de cette mandature alors qu'on vient à peine de livrer la

piscine qui sera payée en partie d'ailleurs sur cette mandature et que nous lançons d'ailleurs des études pour essayer d'avancer vers une quatrième piscine dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, le centre sportif Amandiers, les 500 places en crèche dont je vous ferai l'économie des détails et le plus grand parc du 20<sup>e</sup> sur le secteur Henri Duvernois, les centres de santé et en termes de plan climat, une accélération des investissements puisqu'on passe à 5 000 logements en plan climat par an avec une augmentation de coût unitaire des investissements puisque c'est 60 000 € par logement, alors que c'était 40 à 50 000 dans la mandature précédente. La liste est longue. On n'a jamais eu autant d'investissement public dans les quartiers populaires à Paris, en particulier dans le 20<sup>e</sup>. Les circonstances budgétaires de présentation des plans d'investissement ont fait, du fait de la pandémie est maintenant malheureusement la crise internationale que ça a été obligé, il était obligé de réviser les choses au fur et à mesure. Mais on pourrait dire qu'on n'investit pas dans le 20<sup>e</sup> et dans les quartiers populaires est une contre-vérité manifeste.

### **M. PLIEZ**

Merci. M. SAUVAGE. Il y avait d'autres prises de parole. Mme De MASSOL avait demandé la parole, je crois. Allez-y, Mme De MASSOL.

### **Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. Je suis étonnée mais je pense que je vais voter pour. Donc après Anne Sylvestre, nous nous rejoignons, Mme SIMONNET. Moi, je n'ai pas vu dans ce vœu de volonté d'expliquer qu'il n'y avait pas d'investissement dans le 20<sup>e</sup>, mais juste la nécessité de savoir comment est-ce qu'on va investir, d'avoir une projection sur l'avenir, de pouvoir expliquer aux habitants quels vont être les projets effectivement prioritaires et qui vont être réalisés. C'est simplement une façon de respecter aussi ce dont on a parlé quand on parlait de démocratie participative. Donc cette information, je pense qu'elle est nécessaire. Elle est nécessaire à tous les élus mais aussi nécessaire à tous les habitants. Donc je voterai pour.

### **M. SAUVAGE**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais intervenir au nom de mon groupe Paris en Commun, socialiste et apparentés. Quand on parle d'investissement dans la mandature au sein du groupe PEC, on a une boussole. C'est juste s'assurer que la Ville de Paris maintienne à un niveau très élevé le niveau d'investissement sur toute la mandature malgré la crise que l'on connaît aujourd'hui pour un objectif, mettre en œuvre le programme sur lequel on a été élu. Est-ce qu'on peut dire que la Ville de Paris investit suffisamment aujourd'hui ? Quand on voit le niveau d'investissement depuis le début de la mandature, la réponse, elle est claire. C'est oui. Quand même, je rappellerai le niveau d'investissement qui a été inscrit dans le Budget Primitif 2022. C'est plus de 1,6 milliard d'euros. Quelle collectivité investit sur une année plus de 1,6 milliard d'euros ? Est-ce que l'absence de PIM est justifiée ? J'ai envie de vous dire, malheureusement oui. Je le disais, la crise, tant sur les recettes que sur les dépenses de la Ville de Paris, a frappé la Ville de manière inédite dans un contexte où l'État n'a pas été en soutien à la Ville de Paris. Ça a été dit par Jacques BAUDRIER. La Ville de Paris a été considérée comme une sous-commune dans le cadre de cette crise, que cette crise aussi est particulière parce qu'elle est constituée de vagues successives qu'il est difficile d'anticiper, qui entraîne des restrictions sanitaires dont il n'est pas toujours facile d'anticiper les conséquences, et qu'il est donc très dur de planifier dans le temps les investissements à pouvoir mener. Donc c'est pour ça que mieux vaut ne pas faire un PIM quand on sait qu'on n'est pas forcément capable de pouvoir le respecter. Donc faute de PIM, est-ce que les informations données aux élus depuis le début de la mandature sont suffisantes en matière d'investissement ? Oui. Je rappellerai, lors du Conseil de Paris et de novembre dernier, qu'il y a un rapport d'orientation budgétaire qui a été présenté et qui a été voté et qui listait les grandes priorités d'investissement jusqu'en 2024. Je vous rappellerai également lors du Conseil d'arrondissement du mois de décembre dernier, annexés à une délibération, il y avait tous les investissements dans le 20<sup>e</sup>, dans le cadre des IL et des IIL qui étaient présentés. Donc oui, c'est un impératif démocratique en temps normal d'avoir un PIM. Mais à crise exceptionnelle, situation exceptionnelle. Donc mieux vaut ne pas avoir de PIM actuellement plutôt que d'en faire un et qui ne pourrait pas être tenu en fonction de l'évolution de la situation budgétaire. Dernier petit point, vous dites, Mme SIMONNET, enfin, vous nous reprochez de ne pas avoir préempté les locaux de l'ESI Saint-Fargeau, le futur ESI Saint-Fargeau. Je vous rappellerai que pour préempter, il faut qu'un local soit mis en vente. Il ne l'était pas. Non.

### Mme GUHL

À vous écouter les uns les autres, ça rame, ça rame quand même. Puisque la vérité, c'est qu'il n'y a pas de PIM. On n'a pas de plan d'investissement de la mandature. Et que oui, c'est problématique. On ne va pas se dire le contraire. On peut se dire qu'on a des excuses de ne pas l'avoir fait parce qu'on n'avait pas toutes les infos, parce qu'on est train de négocier avec l'État, parce qu'on n'avait pas un certain remboursement, un certain nombre de remboursements de l'État, parce que les dotations ont été augmentées, etc. On peut donner tous les éléments financiers. Mais toujours est-il qu'on n'a pas de PIM et que ça pose problème. Alors moi, j'entends les arguments des uns et des autres disant qu'on va avoir un PIM, que celui-ci va pouvoir être réalisé dans l'année. Nous, le groupe écologiste, nous avons fait deux vœux de demande de PIM au Conseil de Paris. L'une en juillet l'année dernière ; l'une en novembre de l'année dernière. Là, aujourd'hui, ce n'est pas trop le temps du débat budgétaire. Donc on va s'abstenir sur ce vœu-là aujourd'hui mais avec aussi la volonté de dire que d'ici la fin de l'année, nous devons avoir un plan d'investissement de la mandature. Sinon, ce n'est pas sérieux. On va se le dire. Ce n'est pas sérieux de faire une gestion de tout un mandat sans avoir de plan d'investissement. Donc on veut bien attendre encore un peu qu'on ait des éclaircissements sur un certain nombre de points. Mais par contre, il faut qu'on se le dise, ça n'est pas sérieux de ne pas avoir de PIM lorsqu'on gère un mandat sur 6 ans.

### M. PLIEZ

Je vais vous proposer de voter. Peut-être à titre d'anticipation sur l'avenir, je pense que nous présentons régulièrement au sein de la majorité les éléments qui nous parviennent et qui nous permettent, comme Jacques BAUDRIER et Maxime SAUVAGE l'ont dit très bien, de construire peu à peu, en tout cas, ce qui tient compte pour nous de... notre contrat de mandature. Évidemment, il viendra un temps où nous pourrons tout à fait le présenter à l'ensemble des élus de cette municipalité. En ce qui concerne la majorité, on a un temps de travail début mai sur le sujet. Donc je ne parle pas de PIM. Je parle d'un plan qui, effectivement, en tout cas, permet de dire que notre contrat de mandature, sur lequel on s'est engagé ensemble pour les habitants du 20<sup>e</sup> prend une bonne tournure. Je vous propose de voter sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

- **V20-2022-079 : Vœu relatif aux délais d'attente bien trop longs pour la réalisation de carte d'identité et passeport en mairie, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.**

### Mme SIMONNET

D'abord, je souhaiterais remercier et féliciter les agents de la Mairie du 20<sup>e</sup> qui se donnent beaucoup de mal à l'ensemble des tâches. Ce n'est absolument pas les agents et Madame la directrice générale des services, vous leur transmettez, qui sont en cause. Mais on sait bien qu'il y a un gros problème sur Paris. Il y a un problème global en France dans la délivrance... de la réalisation des cartes d'identité et passeport en Mairie et tout particulièrement un problème sur Paris où les délais d'attente de plusieurs mois sont vraiment problématiques. On compte ainsi 40 000 personnes qui se connectent chaque semaine sur le site de prise de rendez-vous de la Mairie pour seulement 5 000 rendez-vous. Évidemment, la difficulté, elle est en partie liée, c'est l'agence nationale des titres sécurisés qui l'expliquait, au fait que pendant la crise sanitaire et les périodes de confinement, beaucoup ont reporté ultérieurement le fait d'aller refaire leur titre. Donc cet allongement des délais peut s'expliquer ainsi. Mais on sait également qu'il y a aussi des problèmes structurels, un manque de moyens structurels. Alors je ne dis pas que la Mairie ne fait rien face à cela. Il y a 31 contractuels qui ont été recrutés. Il y en a 7 autres qui devraient être recrutés ou qui sont recrutés depuis le début du mois de mars. Il y a aussi un renfort qui est en train d'être fait dans les Préfectures avec le recrutement de 100 agents contractuels pour accélérer ces délais d'instruction. Mais s'il y a un problème structurel, ça veut dire que c'est aussi des titulaires, du personnel titulaire, qu'il faut recruter pour pallier aux problèmes structurels. Qu'il y ait une embauche de contractuels pour résorber le retard pris et toutes les prises de rendez-vous qui s'accumulent, d'accord. Mais il faut absolument un recrutement de titulaires pour qu'enfin, on en arrive à des délais beaucoup plus raisonnables. Ça devrait prendre 15 jours, trois semaines et pas plus pour pouvoir faire ses papiers d'identité et ses passeports. Donc ce vœu, je

pense, devrait être soutenu par les élus ici présents en pensant à tous les administrés qui vous contactent, j'en suis persuadé, vous autant que moi, sur cette problématique. Je vous remercie.

### **M. PLIEZ**

Michel JALLAMION a demandé la parole et Alexandra JARDIN ensuite.

### **M. JALLAMION**

Oui, Mme SIMONNET, votre vœu soulève un problème réel mais identifié et en passe d'être résolu. Nos services sont aujourd'hui saturés pour plusieurs raisons. La première raison, c'est la crise COVID. C'est un million de titres non renouvelés, -38% pour les passeports, -18% pour les cartes nationales d'identité. Et ce, avec un taux présentiel de nos agents de 51%. Je salue évidemment l'investissement conséquent de nos agents qui ont fait et continuent à faire le maximum pour rattraper le retard cumulé. L'État a été, via l'agence nationale des titres sécurisés, dans l'incapacité d'imprimer les titres dans des délais raisonnables. Eussions-nous eu plus de capacité ? Les personnes n'auraient pas eu leurs cartes avant. Deuxième raison, la sortie de la crise COVID. L'État, dans une fuite en avant, a rendu la CNI valable bien au-delà de leur date de fin de validité. Bilan : beaucoup de personnes s'aperçoivent que la carte périmée valable en France ne l'est pas à l'étranger, y compris dans l'espace Schengen. Troisième raison : le manque de dispositif de recueil. La Ville en a demandé 6 supplémentaires. Nous les attendons toujours. Or, leur usure en plus rapide que prévu. Un tiers est utilisé de 99 à 149% de leur capacité maximale. Or, l'État renouvelle progressivement nationalement ces dispositifs en commençant par les plus vieux, non les plus sollicités. Les pannes sont récurrentes. Les délais trop grands. Globalement, Mme SIMONNET, je suis étonné que vous rendiez notre Ville responsable de ce fait-là. Les titres ne font pas partie de ses attributions. L'enregistrement des titres d'identité est une compétence de l'État, certes, déléguée, mais une compétence régaliennne, donc à sa charge financièrement. On doit admettre que lorsque cette compétence du reste a été déléguée en 2018, personne ne pouvait penser à un tel gap et à de telles circonstances exceptionnelles. Évidemment, devant cette problématique, la Ville ne reste pas inerte, comme elle ne l'est pas sur les mineurs isolés, les migrants, la crise COVID, l'accueil des réfugiés, etc. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, les 160 agents titulaires sont renforcés par 38 contractuels qui passent à 50 au 1<sup>er</sup> avril. Ce sont des contractuels en effet car nous avons un problème, celui de recrutement en Mairie d'arrondissement. À ce jour, 16 postes ne sont pas pourvus. Je sais la mobilisation du Maire et de la DGS pour mener une réflexion avec la Mairie centrale sur l'attractivité en termes de carrière pour que les agents viennent en arrondissement. Juste pour finir, j'ajoute que le Préfecture fait un effort particulier puisque les délais ont été ramenés à 15 jours pour l'obtention des titres contre 5 à 7 semaines à Lyon et à Marseille. C'est un problème en réalité national. Je vous demanderais donc de bien vouloir retirer ce vœu, en tout cas le groupe communiste, sinon, votera contre ce vœu.

### **Mme JARDIN**

Pour une explication de vote pour le groupe Paris en Commun. Déjà, pour vous dire quand même qu'on peut comprendre et regretter les difficultés et attentes subies par l'utilisateur. On est tout à fait conscient que ça peut poser beaucoup de difficultés comme vous le soulignez, Mme SIMONNET. Vous l'écrivez, et M. JALLAMION l'a très bien expliqué. C'est surtout un problème conjoncturel qui est lié à la crise sanitaire, qui est lié à des incapacités de l'État mais qui sont en train d'être résolus. Effectivement, ce n'est pas une compétence de la Ville, c'est une compétence de l'État. En vérité, les collectivités ne peuvent pas systématiquement pallier les défaillances de l'État. Elles le font déjà beaucoup trop avec des moyens qui sont de plus en plus diminués. On le sait, parce que l'État passe son temps quand même à réduire les ressources des collectivités locales. Vous l'avez écrit, malgré cela, la collectivité parisienne a mis en place des renforts, a mis plus de personnel à disposition. Donc nous voterons contre, d'une, parce que ce n'est pas une compétence de la Ville ; de deux, parce que c'est une difficulté conjoncturelle qui est en train d'être résolue ; et de trois, parce qu'on a déjà mis les moyens et qu'on espère et que l'on pense que ça va permettre de régler la situation. Merci.

### **Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. C'est bien de dire : « C'est toujours l'État. C'est toujours l'État. » Mais là, en l'occurrence, ce sont les habitants, les Parisiens qui attendent pendant des semaines leur pièce d'identité. Donc merci pour ce vœu, Mme SIMONNET. Moi, je voterai pour.

### M. PLIEZ

J'en suis à Virginie DASPET avant Antoine ALIBERT.

### Mme DASPET

Moi, sur ce vœu, je n'ai pas tellement envie de choisir entre l'État et la Ville. Je crois que les deux sont défaillants, pour dire les choses clairement. C'est assez rare. Parce que la Ville de Paris a quand même une qualité d'accueil en général assez impressionnante. Mais je pense que sur ces questions-là, on est mauvais. Et on n'est pas mauvais que depuis quelques mois. On est mauvais depuis le début. On est mauvais depuis que cette compétence nous a été déléguée, que ce service nous a échoué. On ne l'a pas refusé. Au contraire, on a plutôt accueilli ça avec enthousiasme à ce moment-là, même si on était quelques-uns et quelques-unes à s'inquiéter. Pour le reste, des questions de fabrication des titres, moi, j'entends bien, le retard de l'État. Mais on peut aussi, en tant que Ville, bien séparer ce qui est de l'ordre de l'accueil et de la pré-demande, enfin, de la gestion de la demande et celle de la fabrication des titres. On ne peut pas tout mélanger. Ce n'est pas vrai. Je pense que la question du recrutement, on pourrait la poser de manière plus générale, c'est la question en effet de l'attractivité. Donc laquelle ? Les salaires ? Les évolutions de carrière ? C'est tout simplement ça. Moi, franchement, sur cette question, je vais voter, nous allons voter en tant que groupe, le vœu de Danielle. C'est assez rare. Mais là, je pense vraiment qu'on partage la même chose. J'invite aussi un peu tous les gens de gauche que nous sommes, ou presque tous, à s'interroger sur le fait qu'on ne soutienne pas des recrutements de personnel pour le service public, pour l'accueil des usagers et la valorisation de leur parcours de carrière. Je suis un peu surprise de la position de certains parmi nous.

### M. ALIBERT

Écoutez, une fois n'est pas coutume, on va voter comme nos camarades de Génération. Et on va voter pour le vœu de Mme SIMONNET. Mme DASPET a très bien exprimé ce qu'on souhaitait dire. On est... Il faut arrêter de se renvoyer la balle. Je pense que les premières personnes qui subissent cette situation, et on en est tous au quotidien interpellés, c'est les habitants et les habitantes qui ont des problèmes pour renouveler leurs papiers, pour faire ces démarches-là. Effectivement, malgré les difficultés de vacances de poste, je tiens quand même à souligner, mais Mme SIMONNET l'a fait auprès de Mme CERQUEIRA qui représente ici les agents de la Ville et les services, la Mairie du 20<sup>e</sup> fait partie des services d'état civil les plus productifs, entre guillemets, avec les meilleures réponses en termes de qualité de service d'état civil alors que pourtant, on fait partie de l'une des Mairies, hélas, qui a le plus de difficultés à réussir à combler les postes vacants. Donc je rejoins ma collègue, Mme DASPET, dans son explication de vote. Il faut aussi que, collectivement, on arrive à porter une revalorisation des métiers de la fonction publique, à revaloriser les carrières, à augmenter les salaires. On a eu l'occasion d'en parler notamment sur d'autres types de service public municipaux, notamment le CASVP, pour ce qui relève de la délégation. C'est aussi le cas très souvent quand on parle des postes dans les écoles, dans plein de services publics. Je pense aussi que l'une des solutions, elle passera par là. Elle passera par là et aussi sur notre capacité pour toutes ces catégories parfois de catégorie C qui sont les entrées de postes, les postes un peu plus les moins, en tout cas, les moins attrayants dans la fonction publique, qu'on puisse aussi leur trouver d'autres avantages puisqu'au-delà de l'augmentation des salaires et du dégel des points d'indice, il faut qu'on arrive à les loger à Paris à des coûts décents. Il faut qu'on arrive à leur apporter d'autres formes d'avantages. Donc nous, on votera aussi le vœu de Mme SIMONNET.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

- **Vœu relatif à l'entretien des trottoirs du marché Belgrand, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.**

### Mme SIMONNET

J'imagine que vous allez ricaner pour certains que je m'intéresse à la question des trottoirs du marché Belgrand. Mais on y est tous les week-ends depuis des années. Vous n'allez pas me faire croire que jamais personne ne vous a interpellé sur les problèmes des trottoirs du marché Belgrand. Parce que c'est tous les samedis et tous les mercredis qu'on m'interpelle sur les trottoirs du marché Belgrand. Le problème, c'est que je n'ai pas rencontré une personne, pas deux, pas trois, pas quatre, mais je ne

sais pas combien qui, à un moment donné, sont tombées à cause de ces trottoirs. Les chutes, elles peuvent avoir des conséquences terribles. À un moment donné, si on ne résout pas ce problème des Parisiens et des Parisiennes, ils seraient tout à fait en capacité de porter plainte à un moment donné parce que s'ils chutent à cause du défaut d'entretien de ces trottoirs, c'est qu'à un moment donné, notre collectivité, elle en est responsable. Puisqu'il y a le grand *big bang* de la proximité, est-ce que... réexpliquez-moi les compétences qui sont déléguées ou les compétences qui ne le seraient pas. Expliquez-moi comment est-ce qu'on peut enfin résoudre ce problème puisqu'il y a tant de signalements et que les choses ne semblent pas suffisamment évoluer pour la santé de toutes et tous quand on va sur les trottoirs du marché Belgrand. Voilà, tout simplement. Je ne vais pas faire plus long. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Michel ROGER puis à Carine EKON puis à Florence De MASSOL. Michel ROGER.

#### **M. ROGER**

Pardon ! Donc les pieds d'arbre, on est bien sur les pieds d'arbre qui sont entre la place Édith Piaf, la rue Belgrand, la rue de la Chine et l'avenue Gambetta. Ils sont liés à des trottoirs qui sont très utilisés. Il y a la proximité de l'hôpital Tenon, mais il y a aussi l'accueil du marché les mercredis et samedis de chaque semaine, marché Belgrand. C'est un marché important de par le nombre de commerçants et de par sa fréquentation. Nous avons, dès le début de la mandature, été alertés et nous avons également constaté la situation des pieds d'arbre. Comme vous, Mme SIMONNET, nous sommes fréquemment sur le marché. Et comme vous, nous avons constaté l'état déplorable de ces pieds d'arbre. Suite à ces constats, une première intervention a été réalisée début 2021 et ça, sans attendre la territorialisation que vous évoquez dans votre vœu. Les pieds d'arbre ont été recouverts avec une solution de granulés de résine, cette solution qui permet à l'eau de pénétrer dans le sol et ne nuit pas au développement des racines de l'arbre. À l'usage, nous avons constaté que cette solution n'était pas pérenne. Nous avons constaté de nouveau l'apparition de nouvelles déformations du sol. La cause de cette érosion est provoquée par le nombre important de passages, de fréquentations du marché et par les nettoyages nécessaires les jours de marché. Ce nouveau constat a été directement transmis à la Mairie. Comme vous, nous avons des signalements qui nous sont des témoignages qui nous sont tous les samedis ou même tous les mercredis collectés, qui nous sont adressés par nos concitoyens. Donc une nouvelle solution a été recherchée, plus robuste et plus résistante, pour répondre aux différents usages et compatible avec l'écoulement des eaux en pleine terre. De nouveaux travaux sont prévus dans les semaines à venir. Donc là, on parle du mois d'avril. Pour ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu. Ou en cas de maintien, moi, j'appelle à voter contre ce vœu qui intervient alors que la situation est connue, analysée et qu'une solution est programmée par la STV pour résoudre le problème.

#### **M. PLIEZ**

J'avais donc plusieurs demandes de prises de parole. Mme De MASSOL.

#### **Mme De MASSOL**

Mes chers collègues ! Le problème de pieds d'arbre de la rue Belgrand est un... des marronniers, si je puis dire, du 20<sup>e</sup> arrondissement. Dans la mandature précédente, nous avons trouvé une solution qui était celle d'inverser la place des stands et de les mettre entre les arbres, ce qui a entraîné automatiquement un allongement du linéaire du marché. Et c'était possible sur une partie de l'avenue Gambetta. Malheureusement, le budget pour cette opération ne nous a pas été accordé. Donc nous avons dû y renoncer. Effectivement, le fait d'être obligé de nettoyer à chaque fois qu'il y a un marché à grand jet d'eau fait que les revêtements ne tiennent pas le coup et que les piétons continuent à s'entraver et à tomber. Si on utilise le même raisonnement que précédemment à propos de l'allée Alquier Debrousse, peut-être que le fait de voter ce vœu à l'unanimité permettrait à la Ville de Paris de se rendre compte que ce problème est un problème qui pose vraiment des difficultés aux habitants, donc inviterait la Ville de Paris à le résoudre et à investir dans cet aménagement.

**Mme EKON**

Merci, Monsieur le Maire. Brève explication de vote du groupe Paris en Commun. Je ne vais pas revenir sur l'importance incontestable de ce marché dans notre arrondissement. Ces problématiques de trottoir et de pieds d'arbre sont récurrentes et signalées de façon assez soutenue à la fois par les commerçants qui en sont impactés mais également par les usagers et les habitants du 20<sup>e</sup>. Nous-mêmes, en tant qu'habitantes et habitants du 20<sup>e</sup>, clientes et clients de ce marché, subissons ces déconvenues. Comme disait mon collègue, M. ROGER, ces trous, pour les renommer rapidement, ne sont pas dus à une absence d'entretien ou à un manque d'entretien. Mais au contraire, en fait, c'est juste le revêtement choisi qui ne résiste pas à l'usage et qui systématiquement crée des situations potentiellement de chutes. Ce que je voudrais préciser, c'est que votre vœu arrive un peu tard puisque, comme l'a rappelé, M. ROGER, c'est une situation que nous connaissons très bien et une situation à laquelle les services justement sont en train de travailler pour proposer un revêtement qui serait davantage robuste pour supporter justement les aléas du quotidien. Donc pour toutes ces raisons, le groupe Paris en Commun votera contre votre vœu. Merci.

**M. PLIEZ**

M. DIDIER puis M. GOULIN.

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Comme je le disais tout à l'heure, nous voterons évidemment favorablement ce vœu. Je suis ravi d'apprendre que des solutions vont être trouvées prochainement et des travaux réalisés. Néanmoins, Mme EKON, devant un juge, si demain quelqu'un tombe, vous aurez beau lui dire que vous allez mettre en place des choses, ça ne marchera pas. Donc j'entends qu'en tout cas des... Mais je trouve que ce vœu est important. C'est vrai qu'on y est souvent. Il est compliqué de circuler avec une poussette. Je ne parle même pas des personnes en situation de handicap. Je suis ravi en tout cas si des travaux doivent être menés. Mais je trouve que ce vœu, en tout moi, symboliquement je le voterai, et pas simplement par solidarité.

**M. GOULIN**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues ! Juste un point d'information très précis. Les travaux prévus pour la réfection des trottoirs de la rue Belgrand sont programmés la première quinzaine d'avril. Donc normalement, au 15 avril, il n'y aura plus ce problème qui sera posé, ponctuellement, parce qu'effectivement, il y a d'autres problèmes plus de fond sur la résistance des matériaux utilisés. Mais on aura toujours le temps de s'y pencher ultérieurement. Par ailleurs, Mme SIMONNET, je tenais aussi à vous rassurer que ça fait partie du plan de charge des services, donc de la voirie, avec lesquels nous avons régulièrement des réunions, toutes les semaines même. Donc parmi les sujets qui ont été abordés, ce sujet-là était abordé lors de la dernière réunion et les services de la voirie et des déplacements nous ont bien confirmé que les travaux seront réalisés à la première quinzaine du mois d'avril.

**M. PLIEZ**

Merci de ces précisions. Vous maintenez votre vœu ?

**Mme SIMONNET**

Oui, puisque tout le monde est d'accord. Puisque vous dites que ça devrait être réalisé, autant le voter. Comme ça, au moins on prend position publiquement devant les habitantes et les habitants qu'on s'engage véritablement à ce que ça change. Voilà. Qu'il soit adopté ou non adopté, en tout cas, je le dis tout de suite, on se dit à la revoyure, au prochain Conseil d'arrondissement puisqu'on pourra vérifier si c'est appliqué ou pas appliqué à défaut d'être adopté ou non adopté.

**M. PLIEZ**

C'est le tribunal populaire. Mme GUHL.

**Mme GUHL**

Ce serait quand même plus constructif effectivement de le retirer puisque c'est le 15 avril, quitte à le redéposer au prochain Conseil. Dans ce cas-là, on sera nombreux à le voter. Mais en tout cas, aujourd'hui, pour le groupe Écologiste, on se dit que d'ici le 15 avril les travaux seront réalisés, donc on votera contre.

**M. GOULIN**

Avec mon collègue, Michel ROGER, on s'empressera effectivement de rappeler aux services l'urgence de ces travaux-là mais ils en sont bien conscients. Rassurez-vous.

**M. PLIEZ**

Le vœu étant maintenu, je vous invite à vous prononcer. Non. Danielle ? Alors...

**Mme SIMONNET**

OK. Je le retire dans ma grande mansuétude. Mais attention ! Je vous promets de le redéposer au prochain Conseil d'arrondissement si le problème n'est pas résolu, et autant de fois qu'il le faudra. J'ai une pensée émue pour les personnes, elles se reconnaîtront, qui se sont retrouvées à l'hôpital.

**M. PLIEZ**

Ne vous sauvez pas. Moi, je remercie Vincent et Michel ROGER pour le travail qu'ils font sur ce sujet-là, notamment.

Mesdames et Messieurs, avant qu'on se quitte puisque l'ordre du jour de la séance est terminé et que nous n'avons plus... personne ne demande la parole, je voudrais vous donner quelques informations succinctes. Le premier, c'est que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 18 mai, en amont du Conseil de Paris qui siègera du 31 mai au 3 juin si tout va bien. D'ici là, vous serez amenés à vous prononcer sur notre prochaine Présidente ou notre prochain Président de la République. Je vous appelle donc à voter. Je vous rappelle, à vous, ici dans cette salle, votre devoir d'élus, c'est de tenir un bureau de vote pour les deux tours. Un certain nombre d'entre vous se sont déjà prononcés. Tout le monde doit tenir des bureaux de vote. C'est une règle pour les élus. Par ailleurs, évidemment, dans un contexte où le taux d'abstention ne cesse d'augmenter, écoutez, là, je m'adresse plutôt au public et au public qui nous écouterait ou qui nous écoute encore, s'il vous plaît, allez voter. C'est extrêmement important, quel que soit votre choix. C'est décisif pour notre avenir en commun, celui que nous voulons transmettre à nos enfants.

Je voudrais, avant qu'on se quitte, vous donner quelques rendez-vous. Je vous rappelle que le jeudi 10 mars à 20h, nous accueillerons dans la salle des fêtes de la Mairie, la table ronde, la parole aux personnes en situation de prostitution et aux associations : comment prévenir et lutter contre les violences qui les concernent ? À l'occasion de ce temps d'échange ouvert, nous, élus de la Ville de Paris, de la Mairie du 20<sup>e</sup>, tenterons au côté des collectifs participants, de répondre aux questions autour de la violence subie par les personnes en situation de prostitution et les moyens à mettre en place pour la prévenir. Le mardi 12 mars, rejoignez la grande mobilisation citoyenne et festive pour le droit à l'emploi – c'est samedi en fait, samedi 12 mars – à l'initiative de l'association Territoire zéro chômeur. Un départ collectif est organisé à 13h devant la maison des Fougères, 10 rue des Fougères, l'occasion de nous mobiliser une nouvelle fois contre la privation d'emploi et revendiquer le droit à l'emploi pour tous, un droit inscrit si possible, dans la Constitution... qui est inscrit dans la Constitution française. Il faudra juste l'appliquer. Donc on vous propose de vous retrouver avec Territoire zéro chômeur et la fondation de l'Armée du salut devant les 10 rue des Fougères. Ensuite, l'exposition « Le rire des amants », une épopée afghane, continue jusqu'au 2 avril. Nous proposons deux événements : une soirée cinéma demain soir à 19h et une soirée littérature mardi 22 mars à 19h également. C'est l'occasion pour moi de me joindre à Marthe NAGELS, je suppose, pour renouveler nos vifs remerciements aux partenaires, aux artistes et aux commissaires d'exposition. Ensuite, la semaine de l'agriculture urbaine se tiendra du 14 au 19 mars. Nous accueillerons une exposition dans le salon d'honneur de la Mairie. Cette semaine se clôturera le samedi 19 et 20 mars dans l'esprit festif avec un week-end pour préparer le printemps. Avec Sylvain INDJIC, je vous invite à participer au spectacle, aux conférences, aux trocs de plantes et aux ateliers compost qui vous attendent à la Mairie et dans les locaux des structures participantes. Je me tourne ensuite vers Pascal JOSEPH à qui j'ai confié la

délégation de la mémoire des anciens combattants, pour vous convier aux cérémonies suivantes : vendredi 18 mars à 18h à l'angle des rues Bisson et Jouye-Rouve, nous vous attendons pour fêter la commémoration de l'insurrection de la commune de Paris, même si nous avons fêté les 150 ans l'an dernier. C'est l'occasion de rappeler que les combats de la commune sont toujours d'actualité. Enfin, le samedi 19 mars, nous nous réunirons devant le monument aux morts de la Mairie pour la cérémonie de commémoration du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, des combattants en Tunisie et au Maroc. Il ne me reste plus qu'à vous remercier d'avoir été présentes et présents avec nous et notamment au public pour ces temps forts de la démocratie du 20<sup>e</sup> arrondissement. Bonne soirée à vous toutes et tous ! Et allons en paix. C'est le cas de le dire en ce moment. Merci.